

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

**Essai d'étude de l'effet des IDE sur la croissance économique en
Algérie (1970 à 2014) cas : société générale Algérie**

Réalisé par :

1-SAMIA DJENAD
2-TATA BENHAMMA

Encadreur : LYNDA MIMOUNE

Membre du Jury

Président M^{elle} Hadji
Examineur M Souman
Rapporteur M^d Mimoune Linda

Promotion 2015-2016

Remerciements

Tout d'abord nous remercions le Bon Dieu pour sa bénédiction.

Nos remerciements vont également à M^d MIMOUN LYNDA, notre encadreur, pour sa sympathie, le suivi minutieux de notre travail et sa disponibilité, ainsi que pour tous les efforts qu'il n'a pas ménagés pour nous aider.

Nous remercions profondément tous les enseignants qui nous ont encouragé et soutenus pour la réalisation de ce travail.

Enfin, que tous ceux qui ont aidés et assistés durant nos études trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Dédicace

Je dédie ce travail à :

- Mes parents
- A mes frères et sœurs
- Tous mes amis et camarades
- Tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin pour finir ce modeste travail

Tata

Je tiens à dédier ce travail :

- A mes très chers parents qui n'ont cessé de m'encourager, me soutenir et me reconforter. Que dieux les récompense et leur accorde sa grâce.
- A mes frères
- A toute ma famille
- A toutes celles et à tous ceux qui me sont chers
- Et a tous ceux qui me connaissent

Samia



Liste des abréviations

ABC : Arab Banking Corporation

AGB : Gulf Bank Algérie

ALCOST : Algérie costume

AMGI : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

BDL : Banque du développement local

BEA : Banque extérieure d'Algérie

CIRDI : Centre international de Règlement des Différends relatifs aux Investissements

CNP : Caisse nationale d'épargne et prévoyance

CNI : Conseil National de l'Investissement

CNRC : Centre National de Registre de Commerce

CNUCED : Conférence des Nations Unis pour le Commerce et le Développement

CO.G.B : Corps gras Bejaia

CPA : Crédit populaire d'Algérie

DAB : Distributeur automatique de billet

DF : Dickey-Fuller

DP : Dépense Publiques

EPB : Entreprise Portière de Bejaia

FBCF : Formation Brut du Capital Fixe

FMI : Fonds Monétaire International

FMN : Firmes Multinationales

GUD : Guichet Unique Décentralisé

IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés

1. ID : Investissement Direct

IDE : Investissement Direct Etranger

GATT : General Agreement on Tariff and Trade

Liste des abréviations

LF : Loi de Finances

MDS : Milliards de Dollars

MDZD : Million de dinars

MEDA : Méditerranéen

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB : Produit National Brut

PRI : Particulier

PRO : Professionnel

PVD : Pays en Voie de Développement

R&D : Recherche et Développement

WU : Western Union

Sommaire

Introduction générales

Chapitre 01 : Cadre conceptuel sur les investissements directs étrangers

Section 01 : Définitions et concepts théoriques

Section 02 : L'évolution des IDE dans le monde

Chapitre 02 : Les investissements directs étrangers et croissance économique

Section 01 : Notion et théorie de la croissance économique

Section 02 : La relation IDE et la croissance économique

Chapitre 03 : L'investissement direct étranger en Algérie

Section 01 : L'encadrement des IDE en Algérie

Section 02 : L'évolution des IDE en Algérie

Chapitre 04 : Société Générale Algérie : Un exemple d'IDE en Algérie

Section 01 : Présentation du groupe société générale Algérie

Section 02 : L'implantation du groupe sur le marché Algérien

Conclusion générale

Introduction générale

Introduction générale

L'investissement en général et les investissements directs étrangers (IDE) en particulier, sont considérés aujourd'hui comme un facteur clé du développement et de la croissance des pays. L'essor qu'a pris le phénomène de la mondialisation avec ses séries de modifications structurelles et de réglementations internationales est venu favoriser l'intégration des économies et supprimer les distances qui, auparavant, paralysaient les échanges entre les Etats. Une des manifestations de la mondialisation est le développement important qu'ont connu les flux de capitaux entre les pays ; nous assistons ces dernières années à une concurrence intense entre les pays développés dans le but d'attirer le maximum de ces flux, notamment sous forme d'IDE.

En effet, les IDE sont maintenant de plus sollicités aussi bien par les pays développés que par les pays en développement et ne sont plus considérés comme un facteur de dominance, mais plutôt comme un canal majeur de transfert de technologies et d'innovation.

L'Algérie, comme tous les autres pays en voie de développement a engagé, à partir des années 80, d'importantes réformes structurelles afin d'attirer les investissements directs étrangers qui s'avèrent un instrument d'aide pour développer certains secteurs. Par cela, elle cherche à se frayer un chemin entre les notions attractives des IDE.

Pour redynamiser son économie fragilisée par la chute des prix du pétrole en 1986 et faire face au remboursement de la dette, l'Algérie a entamé un processus de réformes caractérisé à la fois par son intensité et par sa profondeur. La teneur des textes promulgués à partir de 1993, démontre de la volonté des pouvoirs publics en Algérie de préparer un terrain favorable pour l'attraction des IDE.

L'un des objectifs recherchés est le financement d'une partie de l'investissement global par des capitaux étrangers non générateurs de dettes. En 2001, l'Algérie a adopté une loi qui prévoyait un nombre d'avantages au profit des investisseurs résidents et non- résidents dans des conditions d'égalité conforme aux principes du traitement identique stipulé par l'article 14 de la même ordonnance¹. L'investisseur peut bénéficier des incitations et des avantages tel que prévu dans le droit commun et dans l'ordonnance de 2001. L'Algérie, en dépit de son grand potentiel économique, notamment sa proximité géographique avec l'Europe, ses

¹ Article N°14 de l'ordonnance 01-03, journal officiel n°47.

Introduction générale

réserves énergétiques, son capital humain diversifié, peine à attirer les capitaux étrangers. Mis à part le secteur des hydrocarbures et celui des télécommunications.

Notre objectif à travers cette recherche est de tenter d'expliquer la contribution des IDE à la croissance économique en Algérie et d'essayer de répondre à la question principale suivante : « Quel est l'effet des IDE sur la croissance économique en Algérie dans la période 1970-2014 ? ».

Les réponses à quelques questions secondaires peuvent nous aider à apporter des éléments de réponse à la question principale, on s'est demandées notamment :

- Quels sont les avantages et inconvénients des IDE ?
- Quel est le cadre actuel des IDE en Algérie ?
- Comment l'Algérie peut-elle maximiser les avantages de l'IDE ?
- Comment les IDE ont-ils évolué en Algérie ?
- Quelle sont les effets des IDE sur la croissance économique?

Les réponses à ces diverses préoccupations permettront de mieux cerner les principaux facteurs explicatifs des IDE dans la croissance économique du pays.

Notre contribution à la réflexion sur la problématique des IDE s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Les IDE apportent plus d'avantages que d'inconvénients au développement et à la croissance du pays.
- Le climat économique et juridique algérien ne favorise pas l'attractivité des IDE dans le pays.

Dans ce travail, nous avons opté pour la démarche méthodologique suivante : d'abord, une recherche bibliographique et documentaire ayant trait aux différents aspects théoriques et réglementaires des IDE. En plus de la recherche bibliographique nous avons effectué un stage pratique dans une banque qui constitue un IDE phare en Algérie à savoir : la Société Générale Algérie.

Dans le but de mener à bien notre recherche et en fonction des données disponibles, nous avons structuré notre travail en quatre chapitres.

Le premier chapitre résume le cadre conceptuel sur l'investissement direct étranger ;

Introduction générale

Le deuxième chapitre présente de façon synthétique les théories de la croissance économique, et les effets d'IDE sur cette dernière.

Le troisième chapitre a pour but d'analyser l'encadrement de l'investissement direct étranger en Algérie et son évolution de 1970 à 2015.

Et enfin dans le quatrième chapitre nous présentons un exemple d'investissement direct étranger en Algérie, il s'agit du cas de « la banque Société Générale Algérie ».

Chapitre I :
**Cadre conceptuel sur l'investissement
direct étranger**

Chapitre I : cadre conceptuel sur l'investissement direct étranger

Introduction

Les investissements direct étrangers sont considérés comme indispensables à la croissance des pays en voie de développement, leur multiple impact peuvent se traduisent par un développement des compétences et des savoir-faire, et de déboucher sur des utilisations plus efficaces des ressources. La politique d'attractivité des investissements directs étrangers est devenue le nouvel impératif de la politique industrielle au niveau mondial, désormais, il ne s'agit plus seulement d'être compétitif en termes d'exportations, il faut aussi être attractif pour faire venir les filiales des firmes étrangères. De leur implantation, on attend un transfert de technologie dans tous les domaines.

Dans ce présent chapitre, nous allons aborder le cadre conceptuel de l'investissement direct étranger au travers deux sections. La première sera consacrée à quelques définitions, caractéristiques et formes des IDE. La deuxième présentera l'évolution des IDE dans le monde.

Section 1 : Définitions et concepts théoriques

Cette section présente d'une manier consiste les notions nécessaires à une bonne compréhension du phénomène de l'investissement direct étranger.

1-Définition des IDE :

Nombreux sont les organismes spécialisés qui ont essayé de définir l'IDE, nous en citons particulièrement celle du FMI, de l'OCDE et de la CNUCED.

1.1-Définition selon le FMI :

Les IDE sont définis par le manuel de la balance des paiements du FMI (5e édition), comme : « l'investissement direct à l'étranger (IDE) est l'action d'un investisseur, basé

dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidant dans un autre pays ».¹

1.2-Définition selon l'OCDE :

Quant à l'OCDE, elle le définit comme étant « un type d'investissement transnational effectué par une entité résidente d'une économie dans le but d'établir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie. La notion d'intérêt durable sous-entend l'existence d'une relation stratégique à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise d'investissement direct et le fait que l'investisseur peut exercer une influence significative sur la gestion de l'entreprise bénéficiant de l'investissement direct »².

1.3-Définition selon la CNUCED :

« L'IDE c'est un investissement qu'une entité résidente d'une économie effectue dans une entreprise résidente d'une autre économie, dans le but d'acquérir un intérêt durable concernant en relation à long terme qui produit une influence notable sur la gestion de l'entreprise. L'investissement direct englobe les opérations initiales entre les deux entités et toutes les opérations ultérieures en capitale entre elles les entreprises affiliées sous forme de sociétés ou non »³.

1.4-Définition synthétique :

Un investisseur direct étranger est une entité (unité institutionnelle) résidente d'une économie, qui a acquis, directement ou indirectement, au moins 10% des droits de vote d'une société (entreprise), ou l'équivalent pour les entreprises non constituée en société, résident d'une autre économie. Un investisseur direct peut appartenir à n'importe quel secteur économique⁴.

2-Les théories explicatives des IDE

Plusieurs économistes essaient d'élaborer des théories explicatives a l'investissement direct étranger parmi eux on trouver :

¹ Manuel de la balance des paiements du FMI, 5ème édition.

² Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, 4^{ème} EDITION, 2008.p16

³ CNUCED : définition of FDI. Disponible sur le site : www.unctad.org

⁴ OCDE, définition de référence des investissements directs internationaux, 4^{ème} Edition, 2010, p57, adresse www.oecd.org.pdf.

2.1-La Théorie Mundell

Le modèle mundell (1957) est une contribution majeure, qui ouvre la voie aux autres modèles. Il présente une théorie du commerce international, Mundell considère deux pays A et B, deux bien X et Y et deux facteurs de production (travail et le capital). Conformément aux prédictions du modèle de bas, celui des dotations factorielles, la structure de l'échange est fonction de la dotation relative de chacun des deux pays en facteurs de production : le pays A, pays relativement mieux doté en capitale, alors que le pays B est partiellement spécialisé dans la production du bien relativement intensif en travail.

Mais à la différence du modèle des dotations factorielles, il abandonne l'hypothèse de l'immobilité parfaite des facteurs de production entre pays coéchangistes. Il suppose qu'un tarif douanier est introduit par pays B pour limiter l'importation du bien Y, à forte intensité capitalistique, en provenance du pays A. En conséquence, le prix relatif du capital dans B augmente. Ceci entraîne un mouvement de capitale du pays A vers le pays B ou la rémunération du capital est plus forte.

Les dotations factorielles dans les deux pays se modifient puisque le pays A perd une partie de son abondance en capital au profit du pays B. Ce changement dans les dotations factorielles se traduit par un déplacement des frontières de production de chaque pays : la production du bien X augmente dans le pays B ainsi que celle du bien Y dans le pays A sans que le rapport des prix des biens ne change pour autant.

Ce flux de capital de A vers B dure tant qu'une différence des prix relatifs de facteurs subsiste. Il ne cesse qu'à l'égalité de ceux-ci. En d'autres termes, dans le modèle de Mundell, suite à l'introduction d'un tarif douanier, l'échange de capitaux se substitue à celui des produits pour égaliser les prix de facteurs, les pays deviennent factoriellement identiques et l'avantage comparatif de chacun des pays fondement de l'échange finira par disparaître. En définitive, et quelle que soit son importance, la protection douanière, engendre, selon Mundell, une substitution totale entre le mouvement de capital et celui des biens. Avec ce transfert de capital, les avantages comparatifs peuvent être amenés à

disparaître, entraînent alors l'arrêt du commerce. L'investissement direct étranger apparaît comme destructeur du commerce international⁵.

2.2-La Théorie de Hymer

C'est la théorie de concurrence monopolistique, Hymer(1960) est l'un des premiers chercheurs à proposer une théorie de l'investissement direct étranger ou de la production internationale⁶. Il a pu rompre avec les approches classiques, en montant les limites de la théorie des mouvements de capitaux, quant à sa capacité d'expliquer le mouvement des investissements internationaux.

Il fait l'hypothèse que les entreprises qui possèdent des avantages spécifiques, car en pratique les situations de monopole pur sont rares, c'est plutôt celles de l'oligopole où il y a plusieurs entreprises dont chacune est assez grande pour affecter le prix qui structurent les marchés, peuvent en profiter pour compenser les coûts et les risques que suppose la production à l'étranger et rivaliser avec les autres entreprises dans le pays d'accueil⁷. Il considère que l'existence d'avantages spécifiques est une condition essentielle à l'internationalisation des entreprises.

Le concept d'avantage spécifique recouvre généralement les actifs intangibles issus de la taille et des positions acquises par les entreprises (image de marque, capacité d'innovation, maîtrise technologique...etc.), ces avantages spécifiques qu'elle possède les firmes étrangères sur les firmes locales lui permet une concurrence et réussir sur le territoire étranger⁸.

2.3-La théorie Dunning

Pour J. Dunning (1983), il a essayé de développer une analyse qu'il appelle la théorie éclectique qui reprend les initiales de trois grands types d'avantages aux IDE :

- Les avantages de possession : Ils peuvent être un produit, ou un processus de production dont les autres firmes ou sociétés ne disposent pas ou n'y ont pas accès. Ils peuvent aussi être des éléments dont la firme a la possession et qu'elle gagnerait à les exploiter à l'étranger. Des nouvelles technologies, des informations exclusives, des

⁵ JACQUEMOT.P : firme multinationale « une introduction économique », Dunod, Paris, 1998, p516.

⁶ MEIER.O et SCHIER.G : Entreprise Multinationale : stratégie, restriction, gouvernance, Dunod, 2005.

⁷ KRUGMAN.P et OBSTFELD.M : économie internationale, 2^{ème} édition Pearson, 1998.

⁸ BELGACEM.R : « les entreprises multinationales », Séance XI FMN N° 30-845-83 HEC Montréal, 2006, p3.

expériences managériales. Les «ownership advantages» confèrent des positions de forces sur le marché vis-à-vis de la demande mais aussi de la concurrence interne.

- Les avantages de localisation : Ils portent sur les dotations et ressources naturelles existantes dans ce pays, ainsi les facteurs économiques et sociaux tel que la taille du marché, les infrastructures, le degré de développement, la culture, les réglementations, le système politique en générale. Il s'agit ici des avantages qui cherche à minimisent les coûts de productions et de commercialisation.
- Les avantages d'internalisation : selon cette théorie, une firme ayant un avantage dans le processus de production ou dans la propriété du produit, aurait éventuellement intérêt à s'installer dans le pays hôte qu'à exporter. Bien évidemment, elle peut procéder par franchise ou vente de licence de production à une entreprise locale, mais dans ce cas elle ne pourra pas maîtriser le marché ni l'exploiter directement⁹.

3- Les formes et les caractéristiques des IDE

3.1-Les formes des IDE :

Les firmes multinationales voulant investir à l'étranger choisissent, généralement, entre les stratégies suivantes : Greenfield, fusion acquisitions ou bien les partenariats.

A- Les Greenfields (créations nouvelles) :

« Un investissement Greenfield est la création, ex nihilo, d'une filiale à l'étranger, avec la mise en place de nouveaux moyens de production, le recrutement de nouveaux employés sur place et l'envoi, par la maison mère, de certains cadre et de techniciens »¹⁰.

Cette stratégie présente les avantages suivants :

- Le contrôle total de l'opération d'internationalisation, ce qui va permettre à la firme de maîtriser l'embauche en matière d'âge et de qualification, de s'assurer la mise en place d'outils de production correspondant exactement à ses produits, à ses conditions de fabrication et de distribution. Par ailleurs, les firmes qui exploitent la même

⁹ BOURGUINAT.H : théorie de l'investissement direct étranger, Ed economica, 1985, p18

¹⁰ Denis Lacoste et Pierre-André Bigues, « stratégie d'internationalisation des entreprises : menaces et opportunités », De Boeck, 2011, P126.

technologie et /ou travaillent pour des marchés régionaux, sont assurées de pouvoir respecter leurs normes propres de fabrication¹¹ .

- Un IDE Greenfield, permet aussi de « choisir librement la localisation de la filiale dans le pays ou la zone. Il est aussi possible de sélectionner l'emplacement qui répond le mieux aux besoins de la firme et minimise les coûts d'achat des terrains ou des bâtiments. En outre, l'investissement peut être dirigé vers des régions du pays d'accueil qui bénéficient de programme de développement de la part des pouvoirs public ou d'incitations offertes par les collectivités locales»¹² .

B- Les fusion et acquisitions :

Les fusions-acquisitions indiquent les opérations de croissance externe par lesquelles une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise, en acquérant au moins 50% de capital.

Une opération de fusion-acquisition offre pour l'investisseur un certain nombre d'avantages ; car¹³ :

- Elle est un moyen très rapide pour pénétrer dans un marché et pour saisir des opportunités d'implantation ;
- Elle accroît le pouvoir de marché de l'entreprise vis-à-vis des fournisseuses, des prêteurs et des consommateurs ;
- Elle réduit les coûts de l'entreprise en raison de l'accroissement de sa taille ;
- Elle facilite l'accès à de nouveaux marchés et aux commandes publique dans des secteurs tels que : télécommunication, électronique.

En parallèle, la fusion-acquisition peut présenter des effets négatifs, par le fait que¹⁴ :

- L'entreprise acquéreuse peut trouver des obstacles pour s'intégrer avec l'entreprise ciblée a cause de la diversité culturelle, ex : la langue ;
- Le gouvernement du pays hôte peut s'opposer a la réalisation de l'opération fusion-acquisition.

¹¹ Christian Milelli et Michel Delapierre, « les firmes multinationales », Vuibert, 1995, P68.

¹² Idem, P68.

¹³ TERSEN D, BRICOUT J-C. : « L'investissement international », Armand Colin /Masson, Paris, 1996, P7.

¹⁴ Idem.

C- Accord ou cession de licence

C'est une nouvelle voie d'accès à l'internalisation. La licence est un contrat entre deux entreprises, celle délivrant la licence et celle recevant la licence. L'entreprise qui délivre autorise celle qui reçoit à utiliser sa propriété intellectuelle pour une durée donnée contre le paiement. La propriété intellectuelle de l'entreprise délivrant la licence est constituée des actifs intangibles comme le savoir faire technique, les marques, les droits de reproduction ...etc.

D- La sous-traitance

Ce type d'investissement a pour principal mérite de permettre à l'entreprise étrangère de bénéficier d'avantage de faible coût local de production sans prendre elle-même le risque financier de l'investissement.

En effet, dans ce mode d'implantation, un groupe peut répartir le risque de production entre les fournisseurs et leurs usines en s'implantant dans différents pays et, lorsque les coûts de production deviennent élevés dans un pays, la firme cherche d'autres sous-traitants.

E- Partenariats

Le partenariat engage plusieurs entreprises qui conservent leur autonomie ou une partie de celle-ci. Il peut se concrétiser par la prise de participation minoritaire, la constitution d'une joint-venture en capital, d'une association ou d'une alliance stratégique. Les partenariats concernent aussi bien la commercialisation de produits (franchising) que la production ou la R&D. Ils peuvent donner lieu à la constitution de filiales communes, à des prises de participation réciproques, à des échanges de licences ou prendre d'autres formes encore¹⁵.

➤ Les joint-ventures (coentreprises) :

La joint-venture ou entreprise conjointe est une entreprise internationale sous ses diverses formes par la réalisation d'un projet on s'associe avec un partenaire du pays d'accueil qui connaît généralement l'environnement local du marché et les habitudes du consommateur ; dont l'investisseur étranger s'implique par un apport en capital, capacité de gestion, transfert en technologies et expérience.

¹⁵ Op.cit, P69.

En d'autres termes, c'est le fait qu'une entreprise créée en commun avec une entreprise étrangère ou une société mixte située à l'étranger détient le capital dans des proportions voisines (de 50/50 à 60/40)¹⁶.

➤ **Les alliances stratégiques ou accords de coopération :**

L'alliance établit une relation entre partenaires, pour une durée déterminée, avec un objectif fixé. Elle est contraignante pour chacun d'entre eux, mais sans qu'aucun ne perde son autonomie stratégique, en dehors des domaines couverts par leur engagement réciproque¹⁷.

Les alliances mettent le plus souvent en commun des moyens tels que les équipes de R&D, les lignes de production, les réseaux de distribution, etc. Une grande partie de ces types d'accords concerne des alliances stratégiques dans le domaine de la R&D.

3.2-Les caractéristiques des IDE

Les IDE présentent des caractéristiques différentes selon qu'ils sont effectués sur une base horizontale ou verticale.

Les IDE sont horizontaux lorsque l'entreprise reproduit à l'étranger l'activité qu'elle développe dans son pays d'origine. Ce choix est effectué en alternative avec l'exportation de produit finis et avec la fabrication sous licence par une entreprise locale. Plusieurs facteurs peuvent conduire une multinationale à opter pour un investissement direct ; nous privilégions les cinq suivants :

- Les coûts de transport (pour les produits pondéreux comme le ciment ou les boissons gazeuses) ;
- Les imperfections existantes sur les marchés locaux, conduisant à l'internalisation par les FMN des procédés et des modes d'organisation qu'ils maîtrisent (Hymer, 1976). Ceci est le cas lorsqu'il y a limitation à la circulation internationale des produits (barrières douanières et quotas) et lorsqu'il s'agit de faire valoir un savoir-faire technologique existant (celui-ci est difficilement vendable, et lorsqu'il l'est, l'opération est risquée pour celui qui cède son savoir) ;
- Lorsqu'une firme suit ses concurrents, notamment dans les industries oligopolistiques ;
- Lorsqu'un produit atteint sa maturité dans son pays d'origine. Vernon (1966) a montré qu'une entreprise investit à l'étranger lorsque la demande est saturée dans son

¹⁶ TERSEN D, BRICOUT J-C. : « l'investissement international », Armand Colin/masson, 1996, P10

¹⁷ Op.cit, P70.

pays d'origine ou lorsque sa part de marché a atteint un maximum. La duplication des produits et procédés permet de bénéficier du maximum d'effets d'échelle et d'expérience (Coca-Cola,xerox) ;

- Enfin, les avantages spécifiques à un lieu donné. La théorie développée par Dunning (1988), sous le nom de théorie éclectique, souligne les avantages que l'entreprise étrangère peut tirer de l'utilisation des ressources propres à un territoire (en matière technologique, de marketing ou de savoir organisationnel) lorsqu'ils sont complémentaires de ses actifs propres.

Mais les IDE peuvent également revêtir une forme verticale. Les IDE sont verticaux lorsqu'une entreprise se rapproche de ses fournisseurs ou de ses clients par prise de participation dans leur capitale. En amont , il s'agit principales de l'internationalisation en direction des pays producteurs de matières premiers ainsi que des pays susceptibles de produire en sous-traitance ; en aval, il s'agit des pays qui ont de forts potentiels de consommateurs, et, par voie de conséquence, ceux qui peuvent abriter des industries diversifiées de transformation.

Les politiques verticales d'investissement direct apparaissent d'abord comme des politiques de marché. Elles visent à renforcer le pouvoir de marché acquis par la firme et à limiter la concurrence ; elles peuvent également viser à limiter les effets de barrières à l'entrée qui sont naturellement érigées par les entreprises qui sont déjà présentes sur ces marchés.¹⁸

4-Les déterminants de l'investissement direct étranger

Les principaux facteurs déterminants pour les IDE sont présentés comme suit :

- **La dimension du marché du pays cible et ses perspectives de développement :** Constituent des atouts indéniables pour capter les (IDE), puisque permettant une utilisation plus profitable des ressources, et une bonne exploitation des économies d'échelle¹⁹ ;
- **Coûts de main-d'œuvre** du pays hôte d'autant plus que, les impôts appliqués sur les investisseurs étrangers sont supposés avoir un effet décourageant sur la décision de l'implantation des entreprises. « parce qu'ils augmentent les charges d'exercice de l'activité économique. Pourtant si on ajoute les traitements versés et la fiscalité comme des

¹⁸ Bertrand Bellon Ridha Gouia, : « investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen »,GREP Université Tunis III,ADIS Université Paris Sud, P8.

¹⁹ On entend par " économies d'échelle", la baisse du coût unitaire d'un produit qu'obtient une entreprise en accroissant la quantité de sa production.

proxys »²⁰ de la qualification de la main-d'œuvre et du montant des structures collectives du pays hôte. L'effet de ces deux variables sur l'attraction dans le pays peut-être positif ;

➤ **Les équipements** : on entend par ceux-ci (les structures en réseaux routier en téléphone, l'existence de réseau internet,...) puisqu'ils facilitent la réalisation des opérations de production et de livraisons ont un effet positif sur l'implantation des firmes ;

➤ **Le cadre juridico-institutionnel** doit être de bonne qualité afin de limiter les incertitudes et les aléas et à protéger une activité économique dans le pays hôte. Spécifiquement, l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire transparent rigoureux et efficace permet de régler les règles les litiges entre l'investisseur et l'administration ;

➤ **L'existence d'une spécialisation sectorielle** du pays hôte est supposée exercer un effet captif sur la localisation de l'entreprise étrangère dans le pays (dans ce créneau ou dans d'autres). Afin de tirer avantage d'externalités positives offertes par ce pays ;

➤ **La position géographique** : le rapprochement géographique entre le pays émetteur de l'investissement direct étranger (IDE). Et le pays cible joue en faveur de l'allègement des coûts de transition des matériels logistiques et humains nécessaires pour la réalisation des projets.

En plus des facteurs cités plus hauts, il existe d'autres facteurs susceptibles d'exercer un effet déterminant pour les IDE, à savoir :

- La proximité culturelle et linguistique ;
- La stabilité sécuritaire et la maturité politique (un processus démocratique).

5-Les avantages et les inconvénients des IDE :

L'investissement direct étranger (IDE) est l'un des attributs les plus marquants de la mondialisation ; l'un des enjeux majeurs pour les pays développés comme pour les pays en développement est d'en faire un atout le bien-être mondial. Selon une nouvelle publication de l'OCDE, si l'IDE peut parfois poser des problèmes dans l'économie qui l'accueille, ses avantages compensent très largement ses inconvénients²¹ .

Un IDE est la détention d'un intérêt stable par une entreprise située dans le pays d'origine d'un montant équivalent de 10% ou plus d'une entreprise située dans un pays étranger (le pays hôte). Bien que cette proportion de 10% soit généralement suffisante pour donner à l'entreprise du pays d'origine des moyens de contrôle importants de l'entreprise située dans le pays hôte, la plupart des IDE sont en général des contrôles à 100% ou

²⁰ Proxy signifie stimulant.

²¹ OCDE « l'investissement direct étranger au service du développement. Optimiser les avantages, minimiser les coûts, Paris 2002.p60

presque de filiales. Les IDE regroupent trois types d'investissement : le capital en action, les prêts intra-entreprises et les profits réinvestis sur place. Les IDE sont extraits des balances des paiements. Toutefois, de grandes différences dans les méthodes de collecte et de mesure entre les différents pays conduisent à des écarts bilatéraux substantiels entre IDE entrants et IDE sortants²².

Les avantages des IDE sont à-l'avenir largement reconnus : transfert des techniques, développement de la concurrence, diffusion des meilleures pratiques de production et de gestion, élévation du niveau d'éducation et de compétences professionnelles dans les pays hôte. En outre, ces derniers se voient offrir un accès aux internationaux. Tous ces facteurs devraient soutenir la croissance.

Au niveau du stock de capital, on considère généralement qu'un IDE effectué dans un pays développé renforce les gains de productivité. Dans les pays émergents, les IDE participeront au processus d'accumulation nécessaire au progrès économique.

Par ailleurs, les créations d'emplois qu'apporte un IDE sont également génératrices de croissance des revenus et donc de l'activité. Il existe une différence importante entre le secteur des biens de consommation et celui des biens d'investissement.

Dans le premier, les IDE permettent une diversification de la gamme des produits offerts aux consommateurs du pays d'accueil et contribuent ainsi en cela à une amélioration du bien-être générale, au-delà des effets favorables sur l'emploi et les revenus. De son côté, le secteur des biens d'investissement est un vecteur puissant de diffusion des progrès techniques au pays hôte et remplit, de ce fait, un rôle très proche de celui des importations de biens à haute valeur ajoutée²³.

Section 02 : L'évolution des IDE dans le monde :

Plusieurs phases peuvent être décelées en évaluant l'investissement direct étranger dans le monde à partir de 19 e siècle jusqu'au ces dernières décennies.

1-Avant la première guère mondiale :

Cette période était caractérisée par la domination britannique. En effet, l'étendue de sa couverture géographique en tant que puissance impériale lui offrait de nombreuses

²² Eric Vergnand « Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes »,p37.

²³ HAID.Z : « la politique d'attractivité des IDE en Algérie cas de la banque BNP PARIBAS », thèse Université Abou-Bakr BELKAID_Tlemcen, 2011, p14.

possibilités sur les différents continents. D'autre part, le régime de libre échange qu'elle avait imposé et le rôle très important joué par la place de Londres, comme marché de financement international, l'ont permise d'être le premier investisseur mondial à l'étranger.

Les investissements directs étrangers britanniques, dans cette période, étaient concentrés dans le secteur bancaire et financier. Ces flux étaient destinés pour le financement des infrastructures de base comme l'éclairage public, les adductives d'eau et de gaz, les transports urbains et les chemins de fer. Ceux-ci avaient pris une importance particulière dans la mesure où ils facilitaient l'importation des matières premières et l'exportation des produits manufacturiers vers et de l'Angleterre.

Après le secteur financier, c'est celui des mines dont s'étaient intéressés les investissements directs étrangers britanniques. Ceux-ci avaient sous leurs mains les mines d'or et de diamant de l'Afrique de sud et de l'ouest, les mines de cuivres d'Afrique et d'Amérique du sud ainsi que les mines d'étain en Malaisie et en Bolivie²⁴.

Quand au secteur industriel, on peut citer les opérations de filature de jute et de coton en Inde, les usines sidérurgiques et métallurgiques les usines de papier au Canada et en Russie.

À signaler que devant l'Asie et l'Amérique latin, les Etats-Unis étaient la première destination des investissements directs étrangers britanniques.

Après la Grande Bretagne, c'est les Etats-Unis d'Amérique qui venaient en deuxième position. Les investissements directs étrangers américains étaient orientés principalement vers des activités de distribution pour accroître les ventes à l'étranger.

Le niveau faible des investissements directs étrangers américains dans le secteur des mines, par rapport aux britanniques est du à la disponibilité, sur le sol Américain, des ressources minérales comme le pétrole, le cuivre et de fer.

Généralement, en 1914, la Grande Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France et l'Allemagne, réunis, étaient à la source des investissements directs étrangers et la moitié de ces investissements étaient affectés vers les pays en voie de développement.

²⁴ Christian Milelli et Michel Delapierre, « les firmes multinationales », Veuibert, Paris, 1995, p 38.

Les distances physiques, linguistiques, culturelles et politiques étaient des facteurs clés quant à la localisation des investissements directs étrangers. C'est dans cette logique que les pays ayant des colonies (G.B, France, Belgique) avaient favorisée ces destinations. Quant aux investissements directs étrangers américains, ils étaient orientés vers des zones et des voisins comme le Mexique, Canada, Caraïbe et Amérique latine.

Tableau N°01: distribution sectorielle de stock des IDE britanniques en 1914 (en million de £) :

Secteur d'activité	Million de £	%
Compagnies financières et banques	317,1	28,6
Mines	272,8	24,6
Manufacturier	190,5	17,2
Services publics	185,1	16,7
Industrie de caoutchouc	41	3,7
Industrie pétrolière	40,6	3,7
Industrie du thé et du café	22,4	2
Brasserie	18	1,6
Divers	19,8	1,8
Total	1107,3	100

Source : Christian Milelli et Michel Delapierre, « les firmes multinationales », Veuibert, Paris, 1995, P37.

2- Entre les deux guerres :

La structure géographique des investissements directs étrangers, quant à leurs origines et leurs destinations, a connu une modification substantielle. Ainsi, les pays européens ont perdu leur place en tant que leader des pays investisseurs et c'est à cause de la guerre. Les dépenses de celle-ci ont contraint les britanniques à liquider la quasi-totalité de leurs investissements à l'étranger.

Les investissements allemands ont connu le même ressort, soit par l'Allemagne elle-même, pendant la guerre, soit par le pays victorieux après la guerre. Ainsi, les

investissements directs étrangers de l'Allemagne ont passé de 10,5% du stock mondiale à 1,3% entre 1914 et 1938²⁵.

Le nouveau tracé des frontières en Europe, en Asie, en Moyen Orient et en Afrique et l'émergence de l'URSS avaient comme effets la modification de l'orientation géographique des investissements directs étrangers mondiaux.

Les Etats-Unis d'Amérique ont commencé à prendre le sommet, même si celle-ci est restée entre les britanniques.

Les investissements américains ont passé de 18,5% du stock mondial à 27,7% entre 1914 et 1938. Cela est dû à l'émergence de leurs firmes comme General Electric, General Motors, Chrysler et Goodyear. Autre fait remarquable, est l'émergence de l'Italie qui occupait la 3^{ème} place en 1939 devant ainsi la France et l'Allemagne²⁶.

L'Amérique latine restait la première zone de destination des investissements directs étrangers mondiaux. A signaler aussi l'effet négatif de la crise de 1929 sur l'évolution des investissements directs étrangers partout dans le monde, et ce à cause du désordre monétaire et des politiques protectionnistes adaptés par la plupart des pays.

3-De la fin de la 2^{ème} guerre mondiale à 1973 : les trente glorieuses.

Les accords de BRETON Woods et l'accord du GATT ont permis la mise en place d'un contexte international favorable pour l'investissement et la production à l'étranger.

Les Etats-Unis d'Amérique ont officiellement occupé la première place tant qu'investissement. En effet, c'est à partir de 1956 que les investissements américains commencent à prendre de l'ampleur. Ainsi, ils étaient, 2milliards de dollars en 1956, 2.5 milliards de dollars en 1958, 3,5 milliards de dollars en 1966, 5 milliards de dollars en 1968 et 13 milliards de dollars en 1974²⁷.

Ces investissements ont été orientés, principalement, vers l'Europe dans le souci de contourner le tarif extérieur commun de la communauté économique européenne(CEE). Mais des pays comme Taiwan, Corée du Sud, Singapour et Hong-Kong ont aussi attiré les

²⁵ Christian Milelli et Michel Delapierre, « les firmes multinationales », Vuibert, Paris, 1995, P41.

²⁶ Idem, P 42.

²⁷ Régis Bénichi, « Histoire de la mondialisation », Vuibert, 2006, P169.

investissements directs étrangers américains grâce à leurs avantages salariaux réduits. Les investissements américains s'étaient axés essentiellement sur le raffinage et la distribution des hydrocarbures, l'industrie automobile et les secteurs de pointe comme l'électronique et l'informatique.

L'Europe a devancé les pays du sud (Amérique latine et l'Afrique) en tant que zone attractive. Cela est du, d'une part, à la constitution de la communauté économique européenne (CEE) qui a contraint les américains et les britanniques d'y localiser leurs productions pour contourner le tarif extérieur commun et pour bénéficier du grand marché européen ; Et d'autre part, aux climats politiques défavorables instaurés dans les pays du sud, concrétisés dans les vagues de nationalisation et des diverses restrictions gouvernementales imposées sur les firmes multinationales.

Tableau N°02 : Stock des IDE américains en 1960 par zone et par secteur d'activité

Zone /pays	Manufacturière		Pétrole		Mines		Services publics		Commerce		Total	
	Mds \$	%	Mds \$	%	Mds \$	%	Mds \$	%	Mds \$	%	Mds \$	%
Europe	3,80	34,4	1,76	16,3	0,05	1,7	0,04	1,6	0,74	30,8	6,69	21
Canada	4,83	43,7	2,66	24,6	1,32	44,8	0,64	25,1	0,63	26,2	11,18	35,1
Amérique latine	1,52	13,8	3,12	28,9	1,27	43	1,18	46,3	0,78	32,5	8,32	26,1
Asie	0,29	2,6	1,66	15,3	0,02	-	0,10	3,9	0,14	5,8	2,48	7,8
Afrique	0,12	1,1	0,41	3,8	0,25	-	0,01	-	0,05	2,1	1,07	3,3
Océanie	0,49	4,4	0,37	3,4	0,03	8,5	-	-	0,06	2,5	1,01	3,2
Total	11,05	100	10,81	100	2,95	100	2,55	100	2,40	100	31,82	100

Source : Christian Milelli et Michel Delapierre, « Les firmes multinationales », Veuibert, Paris, 1995, P47.

4-Entre 1973 et 2000 :

Cette période était caractérisée par les faits suivants :

4-1-La suprématie américaine : Premier récepteur et Premier investisseur.

Entre 1973 et 1979, les européens étaient contraints d'aller investir aux Etats-Unis d'Amérique à cause de la baisse du dollar et pour contourner les mesures protectionnistes.

Dans la décennie 80, et malgré la remonté du dollar entre 1980 et 1985, l'attractivité américaine s'est affirmée grâce à la forte reprise économique générée par le déficit budgétaire dès 1982, et aussi grâce aux mesures de défiscalisation et de déréglementation programmée par l'administration Reagan.

Entre 1985 et 1990, les fortes hausses du yen par rapport au dollar, avaient comme effet l'augmentation des investissements directs étrangers japonais aux Etats-Unis d'Amérique notamment dans l'industrie automobile, l'électronique et l'immobilier. Cette attractivité s'est accentuée entre 1990 et 2001 grâce à la longue période de croissance entre 1992 et 2001, et grâce à l'attractivité exercée par le secteur des nouvelles technologies et de l'information et de communication (NTIC).

Mais, les Etats-Unis d'Amérique restaient aussi le premier investisseur mondial, et surtout en Europe, dont la constitution du marché unique en 1986 et son élargissement aux autres pays par la suite avaient créé plusieurs opportunités à saisir.

4-2-Le Japon : premier concurrent des Etats-Unis d'Amérique.

Entre 1980 et 1990, les investissements directs étrangers japonais se sont multipliés par 8,5²⁸.

Environ 50% de ces investissements étaient orientés vers les Etats-Unis d'Amérique dont 31% dans le secteur manufacturier. Les autres secteurs visés étaient l'immobilier, les banques et les assurances, le commerce et les services.

Après les Etats-Unis, c'est l'Europe qui occupe la 2^{ème} place dont 50% des investissements nippons étaient orientés vers le secteur des banques et des assurances.

L'Asie occupait la 3^{ème} place. Ce sont les activités productives et extractives qui ont été visées.

4-3-L'attractivité de l'Asie pacifique :

Cette zone a reçu des flux croissants d'investissements directs étrangers venants surtout de la triade entre 1989 et 1998. La Chine a attiré 230 milliards de dollars. En 1997,

²⁸ Christian Milelli et Michel Delapierre, « Op.cit », P49.

40 milliards de dollars se dirigeaient vers la Chine, 30 milliards de dollars vers les pays émergents dont 5 de l'Asie (Singapour, Malaisie, Indonésie, Philippines et Thaïlande)²⁹.

En 2000, cette zone a attiré 9% des flux mondiaux et 14% en 2001. Ces investissements directs étrangers étaient orientés vers les pays jugés les plus solides (les dragons et la Chine).

Quant aux pays européens, pris ensemble, ils sont devenus les premiers récepteurs et les premiers fournisseurs des investissements directs étrangers dans le monde dès les années 60. Par exemple, les investissements directs étrangers en 2000 sortants de l'Europe étaient de 772 milliards de dollars et ceux entrants étaient de 617 milliards de dollars³⁰.

5-Depuis 2000 : Une évolution cyclique.

5-1-Avant 2010 :

Les attentats du 11 septembre et le ralentissement de l'activité économique mondiaux se sont passés de 1400 milliards de dollars en 2000 à 632,6 milliards de dollars en 2003. Ils n'ont repris qu'en 2004 où ils étaient de l'ordre de 1400 milliards de dollars pour croître continûment pour atteindre un record de 1833,3 milliards de dollars en 2007. 68% de ces investissements se dirigeaient vers les pays industrialisés notamment les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume Uni, la France, le Canada et les Pays-Bas³¹.

Dès 2008, les effets de la crise financière apparue fin 2007, commencent à apparaître. Cette crise qui s'est déclenchée aux Etats-Unis d'Amérique suite à la crise des subprimes s'est propagée vers tous les pays du monde, même ceux les moins financiarisés et les moins intégrés dans l'économie mondiale. Cette crise a entraîné un véritable effondrement des investissements directs étrangers mondiaux.

Ainsi et selon la CNUCED, les flux entrants des investissements directs étrangers ont chuté de 38,7% entre 2008 et 2009 passant de 1697,4 milliards de dollars à 1040,3 milliards de dollars. Les pays les plus touchés sont : le Royaume Uni(-92,7%), les Etats-Unis d'Amérique(-57%), la France(-35,5%) et le Japon(-34,5%). Les pays développés, en général, ont enregistré une baisse de 41,2% mis à part l'Allemagne qui a renforcé son

²⁹ Régis Bénichi, « Op.cit », P176.

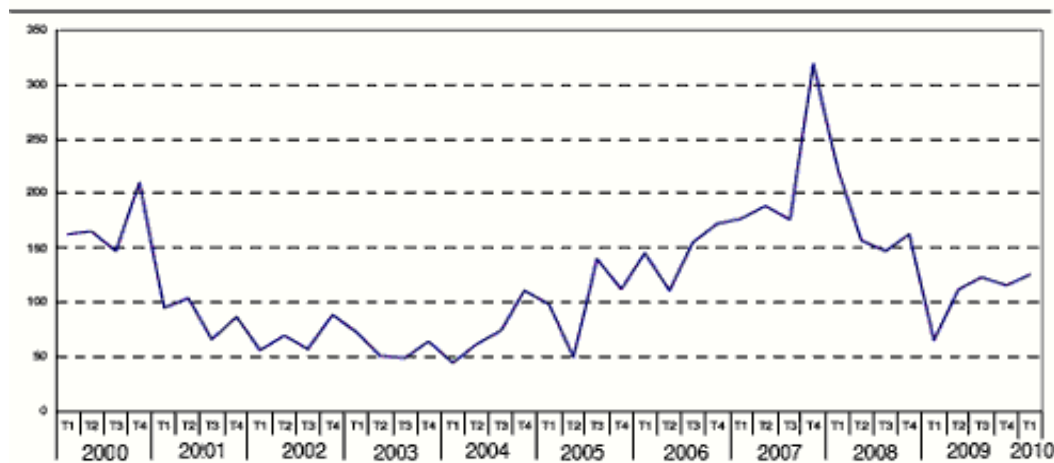
³⁰ Idem, P179.

³¹ Image économique du monde 2010, P38.

attractivité vers (+40,7%). La baisse au niveau des pays en voie de développement était de (-34,7%). La Chine a pu résister avec (-2,6%).

Figure N° 01 : Indice trimestriel de l'IDE mondial, T1 2000-T1 2010

(Base 100 : moyenne trimestrielle de 2005), (En milliards de dollars)



Source : CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2010

Toutes les composantes des flux d'IED - investissements en actions, prêts intragroupe et réinvestissement des bénéfices – se sont repliées en 2009.

La diminution des opérations de fusions-acquisitions internationales et le recul des bénéfices des filiales étrangères ont fortement pesé sur les investissements en actions et sur le réinvestissement des bénéfices. Mais grâce à l'amélioration des profits des entreprises, il y a eu un modeste redressement du réinvestissement des bénéfices dans la seconde moitié de

2009. Au premier trimestre de 2010, l'IED a été plus dynamique. Les fusions-acquisitions internationales – qui ne représentaient pas plus de 250 milliards de dollars en 2009 – ont bondi de 36 % au cours des cinq premiers mois de 2010 par rapport à la même période de l'année précédente.

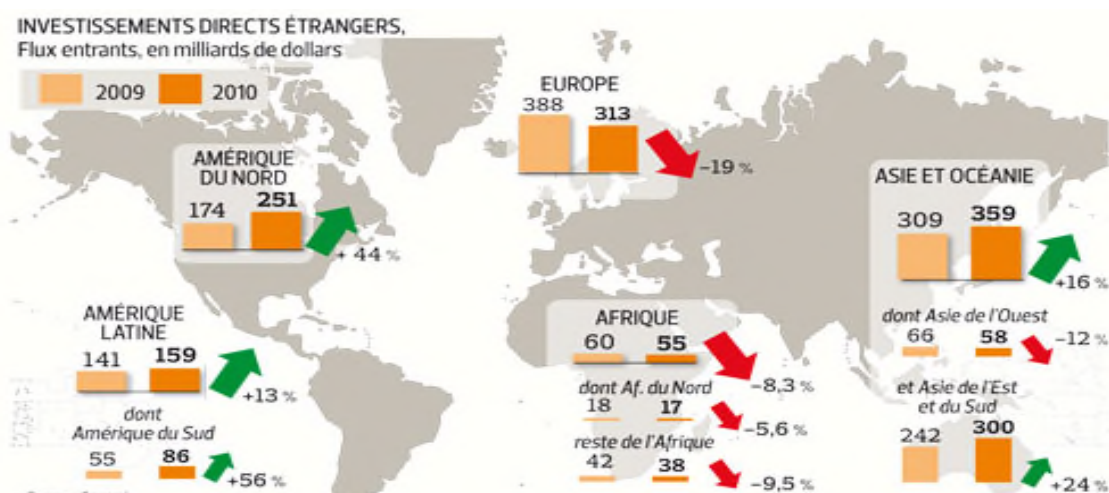
Le repli des fusions-acquisitions internationales a été la principale raison du recul de l'IED en 2009. Les acquisitions à l'étranger ont diminué de 34 % (65 % en valeur), alors que le nombre des projets d'IED pour la création de capacités n'a diminué que de 15 %. Les fusions-acquisitions sont généralement plus sensibles à la conjoncture financière que les projets de création de capacités, parce que les turbulences des marchés boursiers empêchent de voir les signaux donnés par les prix sur lesquels reposent ces opérations et parce que les cycles d'investissement pour les fusions- acquisitions internationales sont

généralement plus courts que ceux des investissements de création de capacités. La crise mondiale a asséché le financement disponible pour l'IED et réduit le nombre des acquisitions.

Mais si la baisse des cours des actions a pesé sur la valeur des transactions, elle a aussi créé, avec la restructuration mondiale, des opportunités pour les sociétés transnationales ayant encore accès à des moyens de financement. Si les flux d'IED par ces deux modes montrent des signes de redressement en 2010, les opérations de fusions-acquisitions rebondissent plus rapidement.

5-2-l'évolution des IDE de 2010 à nos jours :

Figure N°02 : sur le rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde : (En Milliards de dollars).



Source : Rapport mondial sur l'investissement CNUCED 2011.

Selon le rapport de la CNUCED de 2011, les investissements directs étrangers (IDE) ont atteint, en 2010 : 1240 milliards de dollars, soit +5% par rapport à 2009 (cette année-là, ils avaient plongé de plus de 30%). Toutefois, ils restent 15% inférieurs à leur niveau d'avant la crise³². L'industrie a retrouvé des couleurs. Secteur prioritaire il y a quelques années, les services ne représentent plus en 2010 que 30% des IDE, contre 48% pour le secteur manufacturier et 22% pour les matières premières et l'agriculture.

Les IDE américains ont augmenté de 153 milliards à 228 milliards de dollars. Mais, sans surprise, les économies émergentes, qui tirent la croissance mondiale, sont les plus

³² CNUCED, « rapport sur l'investissement dans le monde », 2011, P7.

attractives. Pour la première fois, les pays en développement et en transition ont absorbé en 2010 plus de la moitié des IDE. Les plus fortes dynamiques se situent en Asie du Sud-est (la Chine reste un centre d'attraction avec Hongkong) et en Amérique latine, tirée par la locomotive brésilienne. Les investissements, soutenus par la perspective de JO et de la Coupe du monde de football, ont rebondi de 26 à 48 milliards.

Selon le rapport, ces pays sont devenus des pôles très importants de consommation. Il est aujourd'hui primordial pour les multinationales d'y avoir des centres de production. Les entreprises, y compris dans les services, n'y vont plus seulement pour profiter de fiables coûts de production. Autre évolution importante, les émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, Corée, Singapour, Hongkong...) ne sont plus seulement des terres d'accueil des investisseurs, mais investissent eux-mêmes massivement hors de leurs frontières (30% des « flux sortants »).

Ils misent en priorité dans les pays du Sud. Ces États, Chine en tête, cherchent à sécuriser leur accès aux matières premières-minières, agricoles et énergétiques-notamment en Afrique³³.

Figure N°03 : entrée d'IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995/2013 et projection pour 2014/2016 :(En milliards de dollars) :



Source : Rapport mondial sur l'investissement CNUCED 2014

³³ CNUCED, « Op. cit », 2011, p10.

L'évolution mondiale de l'investissement direct étranger (IDE) suscite à nouveau un optimisme mesuré. Après une baisse en 2012, l'IDE mondial est reparti à la hausse en 2013, les entrées augmentant de 9% pour atteindre 1 450 milliards de dollars. Selon les prévisions de la CNUCED, les flux mondiaux d'IDE pourraient s'élever à 1600 milliards de dollars en 2014, 1700 milliards de dollars en 2015 et 1 800 milliards de dollars en 2016, avec des progressions relativement plus marquées dans les pays développés.

Toutefois, la fragilité de certains marchés émergents et les risques que font peser des politiques incertaines et des situations régionales instables pourraient encore remettre en cause cette remontée attendue des investissements³⁴. Les pays en développement conservent leur avance en 2013. Les entrées d'IDE dans les pays développés ont augmenté de 9% pour atteindre 566 milliards de dollars, soit 39% des flux mondiaux, tandis que les entrées d'IDE dans les pays en développement ont atteint un nouveau pic, à 778 milliards de dollars, soit 54% du total mondial. Les 108 milliards de dollars restants sont allés aux pays en transition. Dix des 20 premiers destinataires de l'IDE sont aujourd'hui des pays en développement ou des pays en transition³⁵.

Selon le rapport de la CNUCED, en 2013, avec 426 milliards de dollars, l'Asie en développement a capté près de 30% des entrées mondiales d'IDE et a conservé la première place parmi les régions bénéficiaires. Et les entrées d'IDE en Amérique latine et dans les caraïbes ont atteint 292 milliards de dollars. Hors centres financiers extraterritoriaux, elles ont augmenté de 5%, à 182 milliards de dollars. L'Amérique du Sud a été la locomotive de la croissance de l'IDE, mais en 2013, après trois années consécutives de forte progression, les flux d'investissement étrangers dans cette sous-région ont baissé de 6%, pour atteindre 133 milliards de dollars.

Le Brésil, qui compte parmi les premiers pays Sud-Américains destinataires de l'IDE, a enregistré une légère baisse globale de 2% en dépit d'une progression de 86% des investissements dans le secteur primaire. Au Chili et en Argentine, les entrées d'IDE ont respectivement reculé de 29%, à 20 milliards de dollars, et de 25%, à 9 milliards de dollars, en raison de la baisse des investissements dans le secteur minier. Au Pérou, elles ont diminué de 17%, pour atteindre 10 milliards de dollars. En Colombie, en revanche, les entrées d'IDE ont augmenté de 8%, à 17 milliards de dollars, en grande partie sous l'effet

³⁴ Ibid.

³⁵ Idem.

des fusions-acquisitions internationales réalisées dans les entrées d'IDE dans les pays en transition ont augmenté de 28%, pour s'élever à 108 milliards de dollars en 2013. En Europe du Sud-est, elles sont passées de 2,6 milliards de dollars en 2012 à 3,7 milliards de dollars des secteurs de l'électricité et de la banque. En 2013, sous l'effet de la privatisation des dernières entreprises publiques du secteur des services.

Dans la communauté d'Etats indépendants (CEI), la hausse des flux (+28%) s'explique par la croissance importante des investissements étrangers durant la dernière décennie, les pays en transition ont enregistré la plus forte croissance des entrées et des sorties d'IDE au niveau régional. Les pays de l'Union européenne (UE) ont été leurs principaux partenaires, à la fois en tant qu'investisseurs et en tant que bénéficiaires. L'UE détient plus des deux tiers du stock intérieur d'IDE dans la région en Fédération de Russie³⁶.

Dans les pays les moins avancés (PMA), les entrées d'IDE ont augmenté de 14%, à 28 milliards de dollars. Si les investissements dans certains des principaux pays destinataires ont reculé ou stagne, hausse ont été observées dans d'autre PMA. Cette situation s'explique principalement par une baisse de près de 3% des désinvestissements en Angola et par des investissements en hausse au Bangladesh, en Éthiopie, au Mozambique, au Myanmar, au Soudan et au Yémen. La part des PMA dans l'IDE mondial est restée faible, à 2%.

Dans les pays en développement sans littoral, les entrées d'IDE ont diminué de 11% en 2013, à 29,7 milliards de dollars. La baisse la plus marquée a été enregistrée dans le groupe des pays asiatique (-50% environ) et, plus particulièrement, en Mongolie. En Afrique, la situation est plus contrastée. Les entrées d'IDE ont augmenté dans 8 des 15 pays africains concernés, la Zambie étant le premier pays d'accueil avec 1,8 milliards de dollars. Dans les petits États insulaires en développement, les entrées d'IDE ont baissé de 16% en 2013, à 5,7 milliards de dollars après avoir augmenté pendant deux années d'affilée. Les industries extractives et les activités en aval qui s'y rapportent, le commerce, la finance et le tourisme sont les principaux secteurs visés par les investisseurs étrangers³⁷.

³⁶ CNUCED, « op-cit », 2014

³⁷ Idem.

Selon les statistiques de la CNUCED, en 2013, 59 pays où territoires ont adopté 87 mesures touchant l'investissement étranger. Les mesures nationales prises restaient axées sur la promotion et la libéralisation de l'investissement. Dans le même temps, la part des mesures réglementant ou restreignant l'investissement a encore augmenté, passent de 25 à 27% parmi les mesures de libéralisation de l'investissement figuraient des privatisations opérées dans les pays en transition.

Tableau N°3 : Taux de croissance du PI, de la formation brute de capitale fixe, des échanges commerciaux, de l'emploi et de l'IDE, à l'échelle mondiale, 2008-2016 (En pourcentage).

Variable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 ^a	2016 ^a
PIB	1,5	-2,0	4,1	2,9	2,4	2,5	2,6	2,8	3,1
Échanges commerciaux	3,0	-10,6	12,6	6,8	2,8	3,5	3,4	3,7	4,7
FBCF	3,0	-3,5	5,7	5,5	3,9	3,2	2,9	3,0	4,7
Emploi	1,2	1,1	1,2	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2
IDE	-20,4	-20,4	11,9	17,7	-10,3	4,6	-16,3	11,4	8,4
Valeur de l'IDE (en milliers de milliards de dollars)	1,49	1,19	1,33	1,56	1,40	1,47	1,23	1,37	1,48

Source : CNUCED, base de données sur l'IDE et les entreprises multinationales pour l'IDE 2008-2014 ; ONU(2015) pour le PIB ; FMI(2015) pour la formation brute de capitale fixe ; OIT pour l'emploi ; et estimations de la CNUCED pour l'IDE en 2015-2016.

^a Projections.

Note : l'IDE exclut les centres financiers extraterritoriaux des Caraïbes. FBCF=formation brut de capital fixe.

Même si les perspectives restent incertaines, une reprise des flux d'IDE est attendue en 2016. Plusieurs facteurs pourraient la favoriser : le renforcement de la croissance économique dans les pays développés, les effets positifs sur la demande de la baisse du prix du pétrole et des politiques monétaires accommodantes, et le maintien des mesures de promotion et de libéralisation de l'investissement. Le modèle prévisionnel de la CNUCED

sur l'IDE et une enquête de conjoncture qu'elle a menée sur de grandes entreprises multinationales annoncent une hausse des d'IDE pendant et après l'année 2015.

Les entrées mondiales d'IDE devraient augmenter de 11% à 1 400 milliards de dollars en 2015 ; elles pourraient s'élever encore pour atteindre 1 500 milliards de dollars en 2016 et 1 700 milliards de dollars en 2017. Le pourcentage d'entreprises multinationales qui prévoient d'accroître leurs dépenses d'IDE pendant la période 2015-2017 est passé de 24% à 32%, selon l'étude de conjoncture de la CNUCED.

Les données disponibles pour les premiers mois de l'année 2015 confirment les prévisions. Toutefois, un certain nombre de facteurs économiques et politiques, notamment les incertitudes qui continuent de planer sur la zone euro, les possibles répercussions des tensions géopolitiques et certaines fragilités des pays émergents, pourraient remettre en cause la reprise attendue.

Conclusion

Tous les États, comprenant que l'IDE peut contribuer au développement économique, cherchent à l'attirer. Le marché mondial de ce type d'investissement est de fait extrêmement concurrentiel, et les pays en développement, en particulier, les recherchent pour accélérer leurs efforts de développement. Les régimes économiques libéraux devenant courants et perdant un peu de leur attrait traditionnel pour l'IDE, les États accordent davantage d'attention aux mesures susceptibles de le faciliter activement. Les déterminants économiques n'en demeurent pas moins cruciaux.

A l'avenir, il importera sans doute davantage pour un pays ou une région de pouvoir offrir un ensemble unique d'avantages d'implantation aux investisseurs, et en particulier d'actifs créés.

En fin, en retraçant l'évolution de l'investissement direct étranger dans le monde et d'après les prévisions récentes de la CNUCED, on constate que de plus en plus une hausse des flux mondiaux d'investissement direct étranger dans plusieurs pays du monde. Les IDE comportent l'idée de contrôler et de gérer le capital investi à l'étranger. Les investissements directs étrangers ont connu généralement une évolution croissante.

Chapitre II :
Les IDE et la croissance économique

Chapitre II : les investissements directs étrangers et la croissance économique

Introduction

Les investissements directs étrangers sont avant tout comme des autres investissements, ils expriment par apport aux capitale dans lequel à été toujours perçu par la littérature et qui traitent aussi l'impact des IDE sur la croissance économique particulièrement celle des pays d'accueil. Ils ont une claire différence dans leurs vues, car ils sont parfois portés sur les inégalités, sur le développement humain et récemment, sur le transfert de la technologie.

L'objet de notre chapitre est de présenter l'évolution de la théorie de la croissance économique. Dans un premier temps, nous allons intéresser à notion et les origines des théories relatives de la croissance économique. Dans un second tems nous allons présenter les principaux travaux qui traitent la relation IDE et croissance économique.

Section 1 : Notion et théorie de la croissance

La croissance économique a fait l'objet de nombreuses études théorique et remplir aujourd'hui une place plus importante dans la littérature. Nous présentons dans cette section les différentes notions de la croissance et les instruments de mesures de la richesse nationale, ensuite les facteurs et les différentes théories de la croissance économique.

1-Définition de la croissance économique :

Nous allons atteindre la notion de la croissance par un certain nombre de définitions de quelques économistes.

Selon, **Jacques Muller** la définition comme suit : « la croissance économique est une notion purement quantitatives qui reflète l'augmentation de la production à long terme dans une économie, comme nous pouvons la mesurer »¹.

¹ MULLER.J : manuel et application économique, Edition DUNOD, paris, 1999, p34.

Chapitre II : les investissements directs étrangers et la croissance économique.

De sa part, **François Perroux** : « la croissance économique est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues, d'un indicateur d'une dimensions, pour une nation, le produit global en terme réels »² .

Pour **Bourdonne et Martos** : « la croissance économique est un processus complexe auto-entretenu d'évolution à long terme qui se traduit par une transformation des structures de la société »³ .

Donc, après l'analyse de ces définitions, on constate que la croissance indique l'augmentation du volume de la production des biens et services au cours d'une période donnée. Exprimée en pourcentage du PIB ou d'un autre indicateur, tel que le PNB.

Par ailleurs, si la croissance économique est une augmentation de la production sur le long terme, une croissance du PIB n'est pas nécessairement une élévation du niveau de vie. En effet, n'étant qu'une mesure quantitative d'un agrégat économique, la croissance économique n'est qu'un élément du développement qui est une notion plus abstraite et qualitative. De ce fait, un pays peut avoir un taux de croissance élevé, mais qui n'est pas nécessairement développée.

2-La mesure de la croissance économique :

On a vu que la croissance économique représente la variation du PIB d'une année à l'autre, donc mesurer la croissance économique veut dire, mesurer le PIB.

2.1-Définition du PIB :

« Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur des biens et services produits dans une économie au cours d'une période donnée (année), donc il offre une certaine mesure quantitative selon trois optiques différentes, mais complémentaires, celles de la production, du revenu et de la dépenses. Pour éviter le problème du a l'augmentation des prix, la croissance est calculé en monnaie constante (hors inflations)⁴ ».

² PERROUX.F : les théories de la croissance, Edition DUNOD, paris, 2004, p254

³ BELATAF.M : (rapporté par Bourdonne et Martos), économie du développement, l'office des publications universitaires, Alger, 2003, p04.

⁴ BERNAR BERNIER et YVES SIMON, « Initiation à la macroéconomie », 9^{ème} édition, Dunod, 2007, P 32

Chapitre II : les investissements directs étrangers et la croissance économique.

« Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur totale de tous les biens et services finaux produits dans une période donnée, habituellement une année »⁵.

Il ya trois méthodes de calcul du PIB :

-La valeur ajoutée : $PIB = \sum VA$.

-Emploi-ressource : $PIB + import = C + I + G + Export$ ou :

-(C) représente la consommation finale.

-(I) représente l'investissement.

-(G) représente la consommation gouvernementale.

-(Import et Export) représentent respectivement les importations et les exportations.

-Les revenus : $PIB = \text{les salaires} + \text{les intérêts} + \text{bénéfices} + \text{rentes}$.

Le taux de croissance est calculé comme suit :

$$\text{Le taux de croissance} = \frac{PIB(n) - PIB(n-1)}{PIB(n-1)} * 100$$

2.2-Les limites du calcul du PIB :

La question qui se pose ici est la suivante : Est-ce que le PIB est un indicateur qui mesure les richesses effectivement créés dans une économie ?

L'indicateur du PIB reste cependant imparfait comme mesure de la croissance économique. Il est pour cela l'objet de plusieurs critiques car il ne mesure pas l'économie informelle. D'autre part, s'il prend en compte la production des services publics gratuits, il ne mesure pas certains nombre de richesses qui les suivants :

-Les travaux ménagers effectués par les membres d'une famille ne sont pas pris en compte, mais si les mêmes travaux sont effectués par des employés salariés, ils seront pris en considération lors du calcul de la production nationale⁶.

-Les activités illégales, bien qu'elles emploient un nombre considérable et ou circulent des sommes d'argent faramineuses, elles ne sont pas prise en compte par les appareils

⁵ PAUL KRUGMAN et ROBIN WELLS « Macro-économie », De boeck, 2010, P 322

⁶ DWIGHT H-Perkins et autres, « Economie de développement », De Boeck, , 2008, P 54.

statistiques des Etats. Il s'agit notamment des activités en noire et du trafic de drogue et des armes.

-Les services et les activités non marchandes effectuées par les administrations publiques ne sont pas pris en compte, lors du calcul du PIB, à partir de leurs prix de vente, alors ils le sont à partir de leurs couts de production.

-Les externalités ne sont pas prises en compte lors du calcul du PIB. Les externalités positives vont augmenter artificiellement le PIB. D'autre part, alors que les activités polluantes (externalité négatives) comptent positivement dans le calcul du PIB, les dépenses médicales qu'elles induisent, par ses effets négatifs sur la santé, contribuent à la surestimation du PIB⁷.

3-Les types de la croissance économique:

3.1-La croissance extensive : Elle est obtenue principalement par l'augmentation des facteurs mis en œuvre. La production peut s'accroître à la suite de l'emploi de plus de travailleurs, plus de machines, plus de matières premières, plus d'espace.

3.2-La croissance intensive : Elle désigne la croissance obtenue principalement par l'usage plus efficace des forces productives : augmentation de la valeur ajoutée/travailleur, incorporation du progrès technique, efficacité des machines, réorganisation interne de la production.

3.3-La croissance potentielle : C'est le taux d'accroissement maximum des indicateurs économiques. Etant donné les moyens disponibles, elle correspond à l'utilisation maximale de tous les équipements et à la productivité optimale du fait de la qualification de la main d'œuvre et du savoir-faire.

3.4-La croissance équilibrée : Elle désigne la croissance obtenue dans les équilibres macro-économiques classiques : équilibre du budget de l'Etat, équilibre de la balance des paiements, plein emploi, absence de tensions inflationnistes.

3.5-La croissance « zéro » : Créée par le MIT et vulgarisée par le club de Rome, la « croissance zéro » désigne le taux de croissance nulle qui n'empêche par des mutations. Les secteurs polluants et les différentes dégradations induites connaissent une croissance négative, et les secteurs non polluant étant en expansion. Ceci permet pour les auteurs de faire répercuter l'équilibre écologique et les incidences environnementales, notamment de

⁷ Idem, P55.

ne pas détruire les ressources naturelles et les composantes de l'environnement, dans un monde soumis à une croissance exponentielle.

3.6-La croissance exponentielle : Elle désigne la croissance à taux constant où l'indicateur choisi, le PNB par exemple, croît de façon multiplicative, elle est appelée parfois croissance géométrique.

Disons pour terminer, que la croissance est un phénomène cumulatif de longue durée, par opposition aux fluctuations (expansion, récession, stagnation et reprise) qui sont des phénomènes conjoncturels de courte période⁸.

4- Les facteurs de la croissance économique

Nous allons éclairer et mettre en exergue les facteurs qui peuvent alimenter la croissance économique, en sus de ce qui a été dit par des autres des nouvelles théories de la croissance on peut distinguer quatre facteurs, à savoir le facteur travail, le facteur capitale, le progrès technique et les ressources naturelles.

4.1-le facteur travail:

Le facteur travail est représenté par la totalité des forces disponibles pour créer la richesse. L'impact du travail sur la croissance économique peut être sous deux angles complémentaires⁹, il s'agit des capacités physiques (aspect quantitatif) et des capacités intellectuelles (aspect qualitatif) que les agents économiques acceptent de mettre en œuvre pour la satisfaction de leurs besoins.

La quantité de travail disponible dans un pays est fonction de la population active qui est composée de l'ensemble des individus exerçant ou cherchant une activité rémunérée.

L'accroissement de la population active est dû essentiellement à l'évolution démographique, et à l'arrivée des travailleurs étrangers (immigration) et aussi à l'évolution du mode de vie (travail des femmes, durée des études, âge de départ de retraite).

Le niveau de formation et de qualité, l'intensité degré d'énergie (motivation, cadences), et l'organisation du travail actif sur la productivité du travail. Ainsi, le facteur essentiel formalisé par les économistes est la division de travail, qui en spécialisant des individus, augmente leur productivité. La productivité de travail peut être mesurée par le rapport entre le volume de production réalisé et le volume de travail nécessaire à cette production.

⁸ BELATTAF.M : « économie du développement », l'office des publications universitaires, Alger 02-2010, p15-16.

⁹ BERNIR.B et SIMOUN.Y, Op-cit, p504.

4.2-Le facteur capital :

Pour la création de la richesse qui ne s'arrête pas seulement au facteur travail, le capital mélange l'ensemble des actifs financiers et non financiers prévenus par les agents économiques à un instant donné les premiers saisissent les actifs fixes (le logement des ménages, les machines utilisés au cours du processus de production, etc.).

Ou circulants (les stocks, les actifs incorporels dont les logiciels informatiques, les fonds de commerce, etc.) D'un point de vue comptable, le capital se divise en deux catégories : les capitaux propres (capital social, réserve, bénéfice) et les capitaux étrangers (emprunts et dette à long terme) d'autre part. Les actifs non financiers composent le capital physique (on peut citer l'amélioration des équipements en place, l'augmentation de la compétence des travailleurs etc.).

L'augmentation du capital se fait par le biais de l'investissement qui est une dépense directe pour acheter des biens de production (capital fixe) en vue de réaliser un bénéfice. Il existe deux types d'investissements. La croissance économique d'un pays est d'autant plus forte que l'investissement est élevé¹⁰.

4.3-Le progrès technique :

Dans la plupart du temps, pour mesurer la croissance économique, seuls deux facteurs sont étudiés : le travail et le capital. La productivité apparente des deux facteurs est en effet facilement calculable : il se fait de faire le rapport entre la production effectuée et les facteurs mis en œuvre. L'apport de ces deux facteurs à la croissance n'attendrait néanmoins pas à expliquer la totalité de la croissance : il existe une perte de croissance non expliquée. C'est cette perte qui est assimilée aux effets du progrès technique. Celui-ci semble être un principe obligatoire à la croissance d'un pays. Le progrès technique a plusieurs dimensions¹¹ :

- Il peut permettre de produire de plus grandes quantités avec un même niveau de capital et de travail (exemple : un graisse qui permet de faire tourner une machine plus vite).
- Il peut permettre de produire des produits de meilleure qualité (exemple : l'amélioration constante de sécurité et au confort des voitures au cours du temps).
- Il peut créer de nouveaux produits (exemple : l'invention du téléphone portable aux écrans plats).

¹⁰ BERNIR.B et SIMON.Y, op-cit, p 504.

¹¹ BLANCHARD.O et COHEN.D : macroéconomie, 4^e édition Pearson, 2007.

Chapitre II : les investissements directs étrangers et la croissance économique.

➤ Il peut de produire une plus grande variété de biens (exemple : l'augmentation constante du nombre de marques de céréales différentes dans non supermarchés).

Ces dimensions sont en fait similaires qu'elles ne peuvent le sembler :

➤ Si on considère que les consommateurs ne se préoccupent pas d'abord des biens qu'ils consomment, mais du service que leur assure la consommation de ces biens, alors tous les exemples rappelés ont un point commun : dans chaque cas, le consommateur reçoit plus de services. Une meilleure voiture fournit plus de sécurité et de confort, un fax permet d'obtenir plus d'inflation, etc.

➤ Si l'on considère la production comme un ensemble de services fournis par les biens produits dans l'économie, alors on peut considérer que le progrès technique augmente la production de ces services, pour un niveau de capital et de travail donnée.

4.4-Les ressources naturelles :

Aux éléments précédents il convient d'ajouter les sources naturelles tel que l'énergie, le sol l'eau et l'évolution des institutions, concernant cette dernière¹² il revient à Douglass North d'avoir souligné que l'évolution des institutions jouait un rôle déterminant dans la croissance économique, au point d'expliquer le différentiel de performances entre les économies.

5-Les théories de la croissance économique:

Le phénomène de la croissance économique a toujours pris une importance considérable. Dès la révolution industrielle, les auteurs classiques ont essayé, à travers leurs essais, de comprendre ce phénomène en cherchant les modalités permettant à l'Etat de s'enrichir. Puis Schumpeter, à travers ses recherches sur l'innovation, a essayé de rechercher les éléments permettant le maintien de la machine capitaliste. On peut distinguer quatre grandes approches traditionnelles de la croissance :

5.1-L'école classique et la croissance :

Les premières interrogations autour de la croissance économique ont été formulées dès la fin de 18^{ème} siècle par Smith, reprise ensuite par Ricardo dans la première moitié du 19^{ème} siècle, par Marx dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

¹² BOSSERELLE.E : Les approches de la croissance et de cycle, Edition Dunod, 1999, p 14.

➤ **Smith et Say : les vertus de la division de travail et du machinisme**

Pour Adam Smith, « c'est la division du travail, dans le cadre des industries, qui est à l'origine de la croissance, grâce à la hausse de la productivité. De plus, la célèbre mais invisible – le marché- guide l'investissement vers les investissements les plus rentables, entraînant ainsi l'accroissement des emplois et des richesses »¹³.

Donc, Smith a une vision optimiste sur la croissance en le considérant illimité. Pour lui, c'est la division du travail qui est l'élément clé de la croissance, « c'est essentiellement, à partir de l'observation d'une manufacture d'épingles qu'il va bâtir sa théorie de la division du travail. De la division du travail découlent tant d'avantages qui permettent d'augmenter les performances de l'industrie et les rendements. Néanmoins, Smith indique que la division du travail est limitée par la taille du marché, elle même reposant sur la physiologie du transport »¹⁴.

Selon Smith donc, la croissance économique repose sur le degré de la division du travail. Celui-ci est fortement lié à la taille du marché, qui elle-même, est liée d'une part à la physiologie du transport, et d'autre part, au degré d'implication du pays dans le commerce international qui est une autre forme d'extension du marché.

Say s'interroge également sur les conséquences du machinisme et sur la croissance économique. Selon lui, le machinisme permet d'augmenter la production et de diminuer les prix et les coûts, il est à l'origine de progrès technique et de la croissance. Say rejoint Smith en expliquant que la division de travail permet de multiplier les produits relativement aux frais de production et les procure à meilleur marché.

➤ **L'analyse ricardienne :**

Contrairement à Adam Smith, Ricardo avait une analyse pessimiste de la croissance économique. Pour lui, l'économie tend vers l'état stationnaire où il n'y aura plus de croissance économique.

Le raisonnement de Ricardo peut être présenté à travers les points suivants :

- **Le réinvestissement des profits moteurs de la croissance :**

Dans ses études relatives à la distribution du revenu, Ricardo considère celui-ci réparti comme suit :

*Les salaires, qui représentent la rémunération des travailleurs.

*Les rentes, qui représentent la rémunération des propriétaires terriens.

¹³ Jacques Brasseur, « Initiation à l'économie de développement », Armand Colin, 1989, p 41.

¹⁴ Jean-Marc Huart, « croissance et développement », Bréal, 2003, p 43.

*Les profits, qui représentent la rémunération des capitalistes et des entrepreneurs.

Pour Ricardo, c'est seulement la dernière classe qui est à l'origine de la croissance économique et il faut toujours mettre en place des politiques de distribution permettant d'augmenter les profits au détriment des salaires et des rentes.

- **Le rendement décroissant et l'état stationnaire :**

David Ricardo « part de l'observation de deux faits importants : les couts de productions croissants dans l'agriculture et le protectionnisme agraire en Angleterre. Ces deux faits, explique t-il, au renchérissement du cout de la vie et exerce une pression puissante à la hausse des salaires. Cette pression se justifie par la part prépondérante du pain -40 à 60- dans la consommation ouvrière »¹⁵.

En faite, l'augmentation de la population nécessite une augmentation de la production agricole. Mais les nouvelles terres mises en culture sont soumises aux rendements décroissants parce que ces terres sont de moins en moins fertiles. Le cout de production, et donc le prix des denrées alimentaires augmentent. Par conséquent, les rentes augmentent, et les salaires vont augmenter aussi, parce qu'ils sont fixés au niveau de subsistance. « En conséquence, les profits diminuent ce qui nuit au processus d'accumulation du capitale et à la croissance »¹⁶.

- **La théorie des avantages comparatifs :**

Pour pouvoir éviter et pallier l'état stationnaire, Ricardo préconise l'ouverture des frontières qui induit une spécialisation des pays dans les productions pour lesquelles ils disposent d'un avantage relatif tout en présentant l'exemple célèbre de l'Angleterre et du Portugal pour la production du drap et du vin.

A partir de cette théorie, Ricardo a essayé de montrer que les échanges internationaux réalisés dans le cadre du libre échange, permettent de repousser les limites de la croissance.

- **Le pessimisme de Thomas Malthus**

Comme David Ricardo, Malthus a aussi un raisonnement pessimiste de la croissance économique puisqu'il considère que « l'écart croissant entre population et subsistances mènerait à la surpopulation et aux famines »¹⁷.

¹⁵ M.E.Benissad, « Théories et politiques de développement économique », S.N d'imprimerie et de distribution, 1974, p 18.

¹⁶ Jean-Marc Huart, « Op-cit », Bréal, 2003, p 44.

¹⁷ Jaques Brasseul, « Op.cit », p 41.

Pour Malthus, « l'accroissement de la population se heurte aux rendements décroissants et doit être découragés car les nouvelles terres sont moins fertiles. Sa théorie de la population envisage une croissance exponentielle de la population (1,2,3,4,8,16,32.....) mais seulement arithmétique des ressources (1,2,3,4,5,6,.....). En conséquence, il faut supprimer les aides qui incitent les femmes à la fécondité »¹⁸.

Cette différence entre les taux de croissance des subsistances et de la population, entraîne de graves crises de famine, qui rétablissent, à court terme, le rapport entre la population et les subsistances avant que l'état entre les deux taux de croissance ne provoquent de nouvelles crises.

➤ **Marx**

La conclusion de Marx rejoint celle des classiques. La croissance n'est pas un phénomène durable. Cependant l'analyse de Marx est sans doute plus riche que celle des classiques. D'une part le déclin inéluctable de la croissance trouve son origine dans les rendements d'échelle décroissants dans l'industrie (hausse de la composition organique du capital) et non dans l'agriculture. D'autre part, Marx identifie et analyse le progrès technique comme facteur de productivité. Mais celui-ci n'est pas suffisant contrecarrer l'épuisement de la croissance.

Enfin, Marx met en premier plan le rôle des institutions politique, sociales et économiques et donc le rôle de l'histoire. C'est un sujet sur lequel les théories récentes reviennent, même si avec une optique différente (il ne s'agit plus de montrer le caractère du monde de production capitaliste)¹⁹.

5.2-La conception keynésienne :

À la fin des années trente et aux cours des années quarante, plusieurs auteurs ont prolongé au long terme, les analyses de Keynes, en introduisant l'accumulation des facteurs : capital et travail. Selon Keynes, le fonctionnement spontané des économies du marché débouche presque inévitablement sur le chômage. Il existe deux raisons à cela : des rigidités nominales qui interdisent aux salaires et aux prix de s'ajuster ; des défauts de coordination qui conduisent les agents à avoir des anticipations de dépenses dont la somme (la demande effective) ne permettra pas le plein usage²⁰.

¹⁸ Jean Pierre Delas, « Economie contemporaine », Ellipses, 2001, p 179.

¹⁹ GUELLEC.D et RALLE.P : « les nouvelles théories de la croissance », édition la Découverte, Paris, 2001, P28.

²⁰ PHAN.D, économie de la croissance, Edition Economica, Paris, 1982, P19-30.

➤ **Harrod : le fil de rasoir**

Dans son modèle, Harrod(1939) établit une distinction entre trois taux de croissance : le taux de croissance naturel qui est le taux de croissance de production résultant de l'emploi de la population active disponible. Le taux de croissance garanti ou justifié qui est le taux de croissance qui autorise le plein emploi et la pleine utilisation du capital, il doit correspondre aux anticipations des entrepreneurs. Le taux effectif, ou effectivement constatable, dont rien ne garantit qu'il soit tel qu'il donne satisfaction aux différents groupes d'agents. Pour lui, la réalisation de la croissance équilibrée de plein emploi implique l'égalité des trois taux de croissance.

Chez Harrod, la croissance sera régulière et équilibrée à condition que le taux d'épargne et le coefficient capital demeurent constants. En courte période, le sentier de croissance défini par le taux / garantie ne présente pas de stabilité, car des processus cumulatifs vont s'enclencher pour toute dérive par rapport au sentier d'équilibre. Si le taux de croissance garanti est plus élevé que le taux effectifs, c'est-à-dire s'il y a surinvestissement, les capacités ont anticipé une demande qui ne s'est pas réalisée, ils vont par conséquent réduire les investissements (l'accélérateur jouant) et par le biais du multiplicateur, faire diminuer le revenu national. La dépression s'enclenche.

Finalement, on est en présence de configuration explosive pour tout écart par rapport au sentier d'équilibre. D'où une idée centrale exprimée par rapport au modèle de Harrod : la croissance au taux garanti est un équilibre « en fil du rasoir » et l'instabilité du processus de croissance est inhérente à une économie capitaliste.

En examinant la question d'existence d'un sentier de croissance équilibré de plein emploi en longue période, Harrod n'est pas plus optimiste : le taux de croissance naturel dépend du taux de croissance de la population, et le taux garanti dépendant à la fois du taux d'épargne et du coefficient du capital. Il est clair que ces trois paramètres sont indépendants, donc il n'y a aucune raison de considérer que le taux de croissance naturel coïncide avec le taux garanti.

➤ **Domar et les deux effets de l'investissement**

Malgré une identité formelle évidente entre le modèle de Harrod et celui de Domar, le principale problème qui préoccupe Domar est celui de chercher à quel taux doit progresser un investissement, il parte d'une distinction entre deux effets de l'investissement.

- L'effet revenu signifie qu'en vertu du jeu de multiplicateur l'investissement engendre un accroissement plus que proportionnel du revenu distribué.

- L'effet de capacité, quant à lui, mesure l'augmentation de la capacité productive induite par le montant de l'investissement considéré.

Domar insiste sur un point capital pour qu'il y ait croissance équilibrée : le supplément de revenu engendré par le multiplicateur d'investissement doit autoriser l'absorption du supplément d'output obtenu et inversement. Autrement dit, il faut qu'il ait égalité entre l'effet revenu et l'effet de capacité. Le rapprochement des deux effets permet à Domar de spécifier le taux de croissance d'équilibre de l'investissement. Domar souligne qu'il n'existe pas, dans une économie de marché, de forces endogènes permettant d'atteindre un équilibre spontané. Par conséquent la règle est que la croissance se réalise de façon déséquilibrée.

➤ **Kaldor : importance de la répartition sur la croissance**

Kaldor considère que le taux d'épargne est une fonction croissante de la part des profits dans le produit national et que le taux de croissance garanti est une fonction de taux de profit²¹.

Étant entendu que le taux de croissance naturel est celui qui permet d'équilibrer l'offre et la demande sur le marché de travail, Kaldor admet qu'il existe, d'un point de vue théorique, une certaine valeur de taux de profit qui, rendant compatibles le taux garanti et le taux naturel, autorise l'obtention d'un régime de croissance équilibrée de plein emploi.

Mais ce n'est pas la flexibilité de coefficient de capital comme l'affirment les néoclassiques qui peut le permettre, au contraire celle du taux d'épargne. Chez Kaldor, la proportion moyenne à épargne varie en fonction des conditions de la répartition du revenu national. Bref du partage salaire/profit. Il considère que l'augmentation des profits à travers la proportion à épargne produit un ralentissement de la croissance et seule l'augmentation de la part qui revient aux salariés, donc le recul de la part des profits, peut permettre de tendre vers le régime de croissance équilibrée.

La contribution de Kaldor à la compréhension de la dynamique économique ne s'arrête cependant pas là, il a établi ensuite une liaison fonctionnelle entre le taux de croissance de la productivité de travail et le taux de variation de ratio capital/emploi. Il a tout particulièrement insisté sur le caractère croissant des rendements d'échelle qui constitue selon lui l'une des caractéristiques essentielles des économies industrielles.

²¹ BOSSERELLE.B, Op-cit, P24-25.

5.3- La conception néoclassique²²

➤ Le modèle de solow

Solow a construit un modèle formel de la croissance qui apporte une réponse au modèle Keynésien de Harrod et Domar. Le modèle de Solow essaye de montrer d'une part qu'il existe un équilibre dynamique de l'économie et d'autre part que cet équilibre est stable et autorise le plein emploi. Les hypothèses retenues sont les suivantes : l'économie produit un bien unique en combinant deux inputs ; le taux de croissance (constant) de la force de travail est une variable exogène au modèle ; la fonction de production utilisée par Solow est une fonction à facteur substituable qui connaît des rendements décroissants par contre, les rendements d'échelle sont supposés constants. Ce modèle déduit trois prédictions :

- Augmenter la quantité de capital (investi) augmente de la croissance : avec un capital plus important, la main d'œuvre augmente sa productivité.
- Les pays pauvres auront un taux de croissance plus élevé que les pays riches. Ils ont en effet accumulé moins de capital, et connaissent donc des rendements plus faiblement décroissants, c'est-à-dire que toute augmentation de capital y engendre une augmentation de production proportionnellement plus forte que dans les pays riches.
- En raison des rendements décroissants des facteurs de production, les économies vont atteindre un point où toute augmentation des facteurs de production n'engendrera plus l'augmentation de production par tête. Ce point correspond à l'état stationnaire. Solow note toutefois que cette troisième prédiction est irréaliste : en fait, les économies n'atteignent jamais ce stade, en raison du progrès technique qui accroît la productivité des facteurs.

Il en résulte du modèle de Solow la notion de convergence conditionnelle qui signifie que plus le niveau de départ de produit réel par habitant est faible par rapport à sa position de long terme ou d'état régulier, plus le taux de croissance de l'économie est rapide, c'est l'hypothèse des rendements décroissants du capital qui permet de l'expliquer : les systèmes productifs qui, comparativement à leur stocks de capital par tête à long terme, ont moins de capital par tête, tendent à avoir des taux de capital et des croissances de produit plus élevés. Mais cette convergence est qualifiée à juste titre de conditionnelle, car dans le modèle de Solow, les niveaux d'état régulier du capital par tête et de la production par tête dépendent

²² GUELLEC.Det RALLE.P, Op-cit, P30 ?35

du taux de croissance de la population, du taux d'épargne et de la position de la fonction de la production, autant de paramètres qui peuvent varier selon les économistes.

➤ **La règle de Ramsey**

La règle de Ramsey relie la productivité marginale du capital aux taux de croissance de l'économie. Elle s'énonce comme suite : la productivité marginale du capital est égale aux taux de croissance augmentés du taux de préférences pour le présent.

➤ La conception de Ramsey basée sur la maximisation intertemporelle des consommateurs, le taux d'épargne peuvent très bien enregistrer une dynamique complexe, avec des phases de croissance et de décroissance à mesurer que l'économie se développe et approche de l'état régulier. Ainsi la grande différence, par rapport au modèle de Solow, réside dans le fait que, chez Ramsey, le niveau auquel s'établit le taux d'épargne n'est en rien choisi de manière arbitraire, mais déterminée par des paramètres sous-jacents et par optimisation.

5.4-Les théories de la croissance endogène :

Depuis les années 1980 se sont développées les théories de la croissance endogène qui ont tenté d'expliquer la croissance économique. Cette théorie remet en question l'idée d'un progrès technique exogène, et se développe sur la base d'une critique du modèle de Solow.

La théorie de la croissance endogène met ainsi en évidence quatre facteurs qui influent favorablement sur le taux de croissance de l'économie²³.

➤ Les rendements d'échelles croissants au niveau macroéconomique sont un des fondements de la croissance. Dans la lignée des travaux de P. Romer, les modèles de ce type attribuent la croissance à l'accumulation de capital physique. Ils ne rompent pas totalement avec l'hypothèse des rendements constants, car ils considèrent qu'il en va ainsi pour chaque entreprise. En revanche, au niveau macroéconomique, il existe des rendements d'échelles croissants liés aux externalités (effets externes) positives des investissements.

➤ L'intervention de l'état qui investit dans des infrastructures et conduit de ce fait à l'amélioration de la productivité des entreprises privées. Une analyse de R. Barro en 1990 a souligné ainsi que les infrastructures facilitent la circulation des informations, des personnes et des biens. L'impôt (destiné à financer ces investissements) joue ici un rôle positif sur la croissance et non seulement un effet d'incitation sur le secteur privé. Les

²³ BEITONE.A et CAZORLA.A : « dictionnaires des sciences économiques », 2 édition, 2007, P12.

infrastructures publiques constituent donc un facteur de croissance à long terme en raison des économies internes qu'elles permettent pour les producteurs privés.

➤ La recherche-développement, étudiée dans les travaux de P. Romer, est considérée comme une activité à rendement croissant du double fait que la croissance est un bien non rival et que le coût de son appropriation est, pour chaque chercheur, minimal. La croissance économique résulterait ainsi d'une activité d'innovation, engagée par des agents qui espèrent en tirer profit. Ces travaux rejoignent ceux de J.A.Schumpeter (1883-1950), puisque l'incitation fondamentale à l'innovation est liée au monopole temporaire qu'elle confère aux producteurs de biens nouveaux.

➤ L'accumulation de capitale humain, mise en évidence par R.Lucas(1995), peut être volontaire (une accumulation de connaissance) ou involontaire (Learning by doing). En outre, la productivité privée du capital humain a un effet externe positif, car, en améliorant son niveau d'éducation et de formation, chaque individu augmente le stock de capital humain de la nation et, par là même, contribue à améliorer la productivité de l'économie nationale.

Section 2 : La relation IDE et croissance économique.

Notre section présente, dans un premier temps, liens théoriques entre les Investissements Directs Etrangers et la croissance économique à travers les grands courants de la pensée économique et dans un second temps elle présente les travaux empiriques effectués dans ce sens.

1-Travaux théoriques.

L'impact des IDE sur la croissance économique a fait l'objet de nombreuses études théoriques et occupe aujourd'hui une place prépondérante dans la littérature économique.

Certain auteurs et institutions redécouvrent le rôle moteur que peuvent jouer les investissements directs étrangers dans le processus de la croissance économique.

1.1- Les IDE et les théories néoclassiques de la croissance :

D'après les études précédentes les modèles néoclassiques ont accordé une grande importance au changement technique et au rôle qui peuvent jouer les éléments tels que l'amélioration de l'organisation de la production dans la croissance. Solow avec l'hypothèse des rendements décroissants du capital démontre que les économies qui ont un niveau initial du stock de capital par tête plus faible tentent à avoir des rendements d'échelles et des taux de croissance élevé. L'IDE affectera la croissance uniquement à

court terme, tandis qu'à long terme, et en raison de la loi des rendements décroissants par apport au capital, l'économie convergera vers un état, comme, si l'IDE n'avait jamais pris place dans celle-ci, n'affectant en aucune manière le taux de croissance à long terme²⁴.

1.2-Les IDE et les théories de croissance endogène :

L'avènement de la théorie de la croissance endogène a encouragé la recherche sur les canaux, par le biais desquels, « l'IDE peut promouvoir la croissance à long terme. Puisque dans le cadre des modèles de croissance des néoclassiques de type Solow, l'effet des IDE sur la croissance est limité, vu l'hypothèse des rendements décroissants, par ailleurs, les théories de la croissance endogène considèrent que les IDE sont un moyen de transfert technologique.

Ce transfert peut s'opérer directement à travers la formation et l'amélioration de la main-d'œuvre locale. Il peut s'opérer indirectement par la transmission des meilleures pratiques aux entreprises locales. Ainsi, les IDE pourraient favoriser le progrès technologique, stimuler la croissance qui permette de financer l'éducation et les activités de recherche »²⁵.

2- Effets des IDE sur le développement économique :

Plusieurs travaux empiriques ont analysé l'effet des investissements directs étrangers sur la croissance économique des pays d'accueil avec des résultats différents. Parmi lesquels nous retenons :

2.1-Effet des IDE sur les investissements domestiques :

L'investissement domestique est quasiment consanguin de l'IDE. La formation brute de capital fixe(FBCF) du pays se compose de l'addition des deux.

Plusieurs études considèrent qu'il existe des effets possibles de complémentarité entre investissements étrangers et les entreprises domestiques²⁶.

La plupart des chercheurs conviennent de l'effet positif de l'IDE pour entraîner le développement d'investissements locaux. Une étude récente du FEMISE (Forum Euro-méditerranéen des sciences économiques) renverse la perspective en affirmant que c'est au contraire l'investissement domestique qui tire l'IDE. Pour ses auteurs, un accroissement

²⁴ AHISHAKIYE.H : « Impact des investissements directs étrangers sur la croissance économique », revue, 2011, p 03.

²⁵ MULUMBA.E : « stimuler une croissance économique forte et durable grâce aux IDE », thèse université de Congo, 2010.

²⁶ ANIMA : « l'impact des IDE sur le développement économique des pays. Etat de l'art et application à la région MED », rapport, 2001, P05.

moyen de 1% du taux d'investissements domestique au cours des 5 dernières années induit une augmentation de 0,12% des IDE de l'année suivante (hors fusions et acquisitions).

Des études nettement plus anciennes donnaient la mesure de l'impact de l'IDE sur la FBCF. L'étude de la Brookings Institution sur 58 pays en développement (1978-1995) témoigne de l'effet différentiel des divers types d'IDE : un dollar d'entrée de capitaux induit en moyenne 0,5 dollar d'investissement intérieur. Mais l'impact est variable selon la nature de flux : un dollar d'IDE augmente l'investissement intérieur de 0,8 dollar. Mais distingue entre investissement étranger (canal privilégié de transfert d'innovation technologique) et investissement domestique (consacré à des secteurs plus traditionnels, ne nécessitant pas forcément un haut niveau d'éducation). Cette étude confirme que les IDE s'exprimeraient dans les secteurs à fort contenu innovant, d'où le besoin, pour les accueillir, d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Cependant, malgré ces effets théoriques potentiels, l'effet d'éviction a été plus observé au niveau des pays en voie de développement. L'effet d'éviction peut résulter de l'établissement des barrières à l'entrée, ce qui va décourager l'entrée des nouvelles entreprises, et provoquer la sortie des entrepreneurs locaux. L'IDE peut donc éliminer l'investissement domestique et pourrait alors provoquer l'appauvrissement du pays d'accueil. Bouklia et Zatla (2001)²⁷, soutiennent l'absence de complémentarité entre l'IDE et l'investissement domestique dans les PSEM, et n'excluent pas l'hypothèse d'effet d'éviction de l'investissement domestique par les l'IDE ce qui réduit leur contribution à la croissance économique.

Pour expliquer ceci, les deux auteurs ont avancé l'hypothèse que, « à côté d'éventuels effets de seuil ou d'une insuffisance capacité d'absorption technologique des entreprises locales, c'est, tout autant, l'absence de complémentarité entre le capital étranger et local qui expliquerait le faible impact de l'IDE sur la croissance des économies de Sud et l'Est méditerranéennes ».

2.2-Effet des IDE sur le commerce extérieur :

Les effets des IDE sur le commerce extérieur du pays d'accueil diffèrent sensiblement selon les pays et les secteurs économiques. Le principal intérêt des IDE pour les PVD en matière d'échanges, tient à sa contribution, à long terme, pour l'intégration de l'économie d'accueil dans l'économie mondiale, ceci en entraînant une augmentation des importations ainsi que des exportations. En d'autre terme, les

²⁷ ALAYA.M : « l'investissement direct étranger et croissance économique : pour les pays de la rive sud de la méditerranée », thèse université Montesquieu-Bordeaux, 2006, P09.

échanges et l'investissement se renforcent mutuellement pour attirer des activités transfrontières. Selon une étude de l'Université de Lancaster datant de 1996²⁸ et portant sur 46 pays en développement, l'impact des IDE sur la croissance est logiquement plus fort dans les pays qui poursuivent une politique de promotion des exportations plutôt que de substitution des importations.

Ces pays tournés vers l'export adoptent en général une stratégie ouverte aux échanges, avec moins de barrières tarifaires et non tarifaires (quotas, contrôles etc.), une participation plus fréquente aux accords de libre échange (bilatéraux ou multilatéraux) et de moindres distorsions des prix domestique (moins de subventions, de prix administrés). En général, cette attitude libérale convient aux investisseurs, contribue à attirer les IDE et maximise les externalités positives (au contraire, le fait de protéger une production locale peu rentable ne permettrait ni des économies d'échelle, ni une allocation optimale des ressources).

Une étude italienne (ISPAT)²⁹ portant sur 42 pays en développement montre qu'en séparant l'échantillon en pays 'ouverts' et 'fermés' (sur la base d'un niveau de tarif des biens intermédiaires importés³⁰), les IDE des pays ouverts contribuent à la croissance économique, alors que ce n'est pas le cas dans les pays fermés. Dans le sens inverse, une étude plus récente d'universitaires américains³¹, portant sur 120 pays en développement suivis de 1970 à 2000, montre que les accords bilatéraux (libre échange, protection des IDE) et l'appartenance à des organisations comme l'OMC stimulent les IDE.

Ces engagements institutionnels rendraient plus crédible, vis-à-vis des entreprises, la stratégie d'ouverture économique des pays. Portant sur la même période et 66 pays en développement, une étude de la Banque Mondiale³² ne permet pas de conclure que les IDE et les échanges de commerce contribuent à la croissance ; elle montre par contre

²⁸ Balasubramanyan, Salisu et Sapsford : « Foreign Direct Investment and Growth in EP and IS Countries », (1996) "in" rapport ANIMA « l'impact des IDE sur le développement économique des pays MED. », 2010, P11.

²⁹ Marino (ISTAT, Institut national des statistiques, Italie), « The Impact of FDI on Developing Countries Growth : Trade Policy Matters (2000) » dans Claire Mainguy « l'impact des IDE sur les économies en développement ».

³⁰ Pour tester la robustesse de son hypothèse par rapport à la variable utilisée, Marino vérifie que la corrélation reste significative en utilisant deux autres indicateurs d'ouverture (la ration commerce sur PIB et le pourcentage de quotas sur les biens intermédiaires importés). Cela ne change pas le résultat.

³¹ Bùthe et Milner (Duke/Princeton Univ.), « The Politics of Foreign Direct Investment into Developing Countries : Increasing FDI through Policy Commitment via Trade Agreements and Investment Treaties ? »(2005).

³² Makki, Somwaru (WB/USDA). « Impact of FDI and Trade on Economic Growth(2008) » dans « rapport ANIMA investment Network « L'impact des IDE sur le développement économique des pays MED. », 2010.

que les IDE et le commerce sont fortement et positivement liés. Plus le pays est ouvert aux IDE, plus il génère d'échanges et réciproquement, ce qui n'est pas étonnant.

Ainsi les apports des IDE contribuent à intégrer les pays en développement à l'économie mondiale en générant et en développant les échanges avec l'étranger. Ceci dit, la capacité d'un pays en développement à attirer des IDE dépend dans une large mesure de facilités accordées à l'investisseur pour importer et exporter.

Ce qui implique que les pays d'accueil potentiels devraient considérer l'ouverture aux échanges internationaux comme un élément essentiel des stratégies qu'ils mettent en place pour attirer les IDE.

2.3-Effet des IDE sur le transfert de technologies :

Les IDE consistent un des principaux moyens pour accéder aux technologies et la question de transfert de technologie est très complexe. Selon les Nations Unis, le transfert de technologie « est le transfert des connaissances nécessaires à la fabrication d'un produit, à l'application d'un procédé ou à la prestation d'un service, et ne s'étend pas aux transactions comportant la simple vente ou simple louage de biens ». Les IDE permettent d'introduire dans les pays d'accueil un savoir technologique et des compétences managériales à condition que la population d'accueil soit en grande partie alphabétisée et que l'environnement économique soit favorable au développement. Donc les transferts de technologies dépendent de la capacité d'absorption locale, de l'éducation de cette technologie aux besoins de pays d'accueil³³

2.4-Effet des IDE sur le développement des ressources humaines :

L'incidence majeure des IDE sur le capital humain dans les pays d'accueil peut résulter d'un coté des efforts déployés par les entreprises multinationales et de l'autre coté des mesures prises par les gouvernements locaux pour attirer les IDE en améliorant le capital humain local.

Blomstrom et Kokko soutiennent que le « transfert de technologie entre les multinationales et leurs filiales ne s'opère pas seulement via les machines, le matériel, les brevets et l'expatriation des gestionnaires et des techniciens, également grâce à la formation des employés des filiales. Cette formation touche la plupart des niveaux d'emploi, depuis les simples manœuvres jusqu'aux techniciens et gestionnaire supérieurs

³³ BOUZAR.C et TAREB.F : « le transfert d'une technologie adaptée et métrisable appuyée sur les IDE comme canal de transmission : cas d'Algérie », université Mouloud Mammeri Tizi ouazou, article, 2012.

en passant par les contremaitres »³⁴. Donc la présence d'entreprise étrangères dans les PVD est considérée comme le meilleur moyen d'acquérir le savoir contenu dans le processus de production.

En résumé, on peut estimer avec Blomstrom et Kokko que les pays relativement bien dotés en capital humain ont la capacité d'attirer des investissements étrangers intensifs en technologie, lesquels peuvent contribuer à accroître la qualification du travail local. En revanche, dans les pays dont les conditions initiales sont moins favorables, les multinationales qui y investissent auront tendance à utiliser des technologies plus simples qui contribueront marginalement à l'apprentissage et au développement d'une qualification locale. Les recherches sur la relation entre IDE et formation du capital humain doivent encore être approfondies et poser la question des politiques publiques à mettre en œuvre pour améliorer la capacité d'absorption des pays hôtes.

Pour l'OCDE³⁵, la présence des FMN dans un pays d'accueil pourrait être un élément clé du développement des compétences acquises en travaillant pour une entreprise étrangère peuvent prendre une forme non quantifiable, il s'agit bien évidemment des savoirs tacites, c'est-à-dire difficile à codifier et à formuler, et la meilleure façon de les transmettre étant d'en faire la démonstration et l'expérience. De plus le savoir tacite s'échange difficilement sur de longues distances, et le meilleur moyen pour les PVD est d'acquérir le savoir contenu dans le processus de production, les économies les plus développées.

2.5-Effet des IDE sur l'emploi :

L'un des motifs majeurs pour lesquels les Etats souhaitent attirer des investisseurs étrangers est la création d'emplois qui constitue en objectif de développement. C'est vrai que l'IDE crée de l'emploi mais cela dépend d'un certain nombre de critères. Il est fonction :

- Du mode d'implantation ;
- De la structure du produit ;
- Du niveau technologique de la firme multinationale.

L'introduction des nouvelles technologies, les investisseurs dans la formation et la maîtrise des techniques de pointe, ainsi que l'accès aux marchés et à la production mondiale, augmente le rendement industriel. En générale à ce stade les firmes étrangères ont des salaires supérieurs à ceux des firmes locales ; mais au fur et à mesure que la part

³⁴ Blomstrom et Kokko(1996) : « Multinational Corporations and Spillovers », Working Paper Series in Economics and Finance, Stockholm School of Economics, 1999.

³⁵ OCDE, « L'investissement direct étranger au service du développement »op.cit, p 15-17.

des IDE dans l'emploi augmente, les entrepreneurs locaux commencent à mieux payer les employés et développement ainsi la situation de l'emploi. Et en plus de cela un transfert de technologie est assuré avec un impact direct sur les capacités de production et d'emploi³⁶.

2.6-Effet des IDE sur la réduction de la pauvreté :

Les travaux concernant les impacts des IDE sur les pays d'accueil s'intéressent également au rôle qu'ils peuvent jouer dans la réduction de la pauvreté. De nombreux auteurs posent explicitement la question de la relation entre IDE et réduction de la pauvreté. Ils ont montré que les IDE ont un impact positif sur la croissance, et la croissance à un effet positif sur la réduction de la pauvreté, Ce lien peut se faire notamment par l'intermédiaire du marché du travail. L'impact des IDE sur la réduction de la pauvreté passe notamment par la création d'emplois.

Selon Velde et Morrissey (2002)³⁷, les FMN paient mieux leurs salariés, qui sont en général plus qualifiés, mais elles créent peu d'emplois non qualifiés à part dans le textile et sont donc peu susceptibles de réduire la pauvreté.

2.7-Effet des IDE sur l'environnement

Les aspects les plus importants et les plus controversés des effets des IDE sur l'environnement sont relatif à l'effet technologique.

Deux théories s'affrontent en effet :

➤ **La première** considère que les IDE sont un vecteur de diffusion de technologies plus modernes et plus propres du point de vue environnementale, que celles qui sont localement disponible et permettent ainsi une meilleure protection de l'environnement. A cet effet, Treillet³⁸, insiste sur le fait que les IDE sont susceptibles d'avoir des effets positifs sur l'environnement du pays d'accueil pour deux raisons.

Ainsi ils permettent :

- Un transfert de technologies plus propres (moins polluantes ou plus économes en ressources) comparés a celles disponibles initialement dans le pays d'accueil.

³⁶ Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International, Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc. Université de Montpellier I Sciences Économiques, p 6.

³⁷ MAINGURY.C, op-cit, P73.

³⁸ Treillet. S, « Normes environnementales et déterminants des investissements directs étrangers en direction des économies en développement » dans « Développement durable : enjeux, regards, perspectives », Cahier du GEMDEV, n°28 Avril 2002, p 134-135.

- Une diffusion de ces technologies plus propre aux entreprises locales que ces dernières soient des fournisseurs des concurrents ou des clients des filiales créées par l'IDE.

➤ **La deuxième** théorie, où des auteurs tels que Méral et Petit³⁹, considèrent les IDE comme une délocalisation des industries polluantes que les entreprises multinationales ont déplacé de leurs pays en développement qui est leur pays d'origine vers leurs filiales implantées à l'étranger, et notamment dans des pays en développement qui de leur côté aussi ont accentué. Cette délocalisation en n'établissant aucune norme environnementale, ou qu'ils ne veillent pas au respect de normes plus rigoureuses, ceci dans le but d'attirer d'avantages d'IDE.

2.8- L'effet des IDE sur la distribution des revenus et les conditions du travail :

L'OCDE⁴⁰, a réalisé une étude dans laquelle elle a mis en évidence les effets des prises de contrôle étranger sur les salaires moyens pour deux économies émergentes (Brésil et Indonésie) et trois pays de l'OCDE (Allemagne, Portugal et Royaume-Uni). Cette étude montre que les prises de contrôle étranger augmentent les salaires moyens dans les entreprises concernées à court terme, en particulier dans les économies émergentes. L'augmentation est comprise entre 10% et 20% au Brésil et en Indonésie, et entre 0% et 10% dans les trois pays de l'OCDE. Étant donné que dans les pays en développement les multinationales ont généralement une avance technologique sur leurs concurrents locaux, il est logique que la hausse des salaires due aux IDE y soit plus forte que dans les économies développées.

Toutefois, comme ces chiffres se rapportent aux salaires moyens il est impossible de dire comment ils se répartissent sur l'ensemble des effectifs et en particulier si les augmentations correspondent à des gains salariaux pour les travailleurs qui restent dans l'entreprise après son rachat ou, au contraire, à des changements de composition de la main d'œuvre.

L'examen des salaires individuels plutôt que des salaires moyens offre une vision plus précise. Lorsque l'on compare les salaires des travailleurs qui restent dans les

³⁹ Ph. Méral et O. Petit, « Mondialisation et technologies propres. L'importance des partenaires public : privés dans le secteur automobile » dans « Développement durable : enjeux, regards, perspective », op cit, 2002, p145-146.

⁴⁰ OCDE, « L'impact des investissements directs étrangers », L'observateur de, l'OCDE, Paris, Juillet 2008, P 3-7.

Chapitre II : les investissements directs étrangers et la croissance économique.

entreprises rachetées à leurs homologues des entreprises locales, on constate que les prises de contrôle étranger n'ont qu'un effet faiblement positif à court terme de l'ordre de 1% à 4% sur les salaires des travailleurs des entreprises rachetées en Allemagne, au Brésil, au Portugal et au Royaume-Uni. Cette étude indique ainsi que la hausse des salaires moyens tient en parti au changement de la structure des effectifs par qualification qui accompagne généralement les nouvelles prises de contrôle.

Cependant, si les retombées à court terme des prises de contrôle étrangères sont modestes pour les travailleurs en place, elles sont en revanche beaucoup plus importantes pour les nouveaux recrutés, comme en témoignent les gains salariaux relativement importants dont bénéficient les travailleurs qui passent d'une entreprise locale à une entreprise étrangère.

Ces gains ont été estimés à 6% au Royaume-Uni à 8% en Allemagne, 14% au Portugal et 21% au Brésil.

En revanche, chez les travailleurs ayant quitté une entreprise étrangère pour une entreprise locale, les salaires sont légèrement diminués ou sont restés inchangés.

Il est donc certain qu'au cours des premières années qui suivent une prise de contrôle par une entreprise étrangère, ce sont les travailleurs qui arrivent dans cette entreprise, et non ceux qui s'y trouvaient déjà avant le rachat, qui y gagnent en salaire. C'est donc par ce biais, selon les auteurs de l'étude, que les IDE entraînent dans un premier temps une augmentation des salaires dans les pays d'accueil. Avec le temps, une proportion croissante des travailleurs est susceptible d'en bénéficier.

En plus de ces effets directs sur les salaires, les IDE et les multinationales peuvent également avoir des effets indirects et favoriser aussi l'amélioration d'autres aspects des conditions d'emploi des travailleurs, comme la formation, le travail et la stabilité de l'emploi.

2.9-L'effet des IDE sur la balance des paiements :

Les IDE constituent une énorme source de finance publique. Leur encouragement se fait dans le but de faire face à l'insuffisance de l'épargne nationale, au déficit de la balance des opérations courantes et aux inconvénients du recours aux autres sources de

financement génératrices de dettes. Mais l'impact des IDE sur la balance des paiements repose sur des effets positifs et négatifs⁴¹.

Les effets positifs repérables, tiennent comptes des entrées potentielles de capitaux, le développement des exportations, et la réduction des importations, et la réduction des importations remplacées par la production de la filiale.

Quant aux effets négatif, ils peuvent résulter d'une éventuelle ponction sur les ressources de crédits intérieurs dans le cas où la firme se finance sur le marché local, ou encore du rapatriement des profits, des paiements des royalties, des redevances et des dividendes, et d'une croissance des importations si l'offre ne couvre pas tous les besoins de la filiale.

Ainsi, les effets des IDE dépendent de la taille et du niveau de développement du pays d'accueil, qui détermine les perspectives futures de la firme.

Conclusion

Globalement, ce chapitre a traité du lien entre la croissance économique et les IDE. Il nous a permis en gros de visualiser les grands concepts et les grandes théories qui ont donné une idée sur ce phénomène, ainsi sa relation avec les IDE. Au regard des différents résultats présentés, théoriquement et empiriquement, l'IDE semble être un acteur majeur de la croissance économique, mais ne peut être considéré comme le principal remède aux problèmes de développement des pays d'accueil.

De ce fait, il est important de donner de l'importance à la structure des IDE dans le PIB. Un grand flux d'investissements directs étrangers apporte des avantages considérables à l'économie mondiale et surtout aux économies des pays en voie de développement. Cette relation stimule l'amélioration de l'efficacité à long terme du pays d'accueil grâce au transfert du capital, au transfert de technologie, à la gestion et à la promotion de l'accès aux marchés ainsi qu'à l'expansion des échanges internationaux.

⁴¹ M.R, Agrosinet T.Mayer « Foreign investment in developing countries. Does it crowd in Domestic Investment », UNCTAD Discussion paper, n° 146, february, 2000, 2-3.

Chapitre III :
L'investissement direct étranger en Algérie

Chapitre III : L'investissement direct étranger en Algérie

Introduction

On a vu auparavant que les IDE, bien que certains pensent qu'ils ont des effets négatifs, ont des retombés positifs considérables, puis, il y a une conviction totale que les IDE peuvent stimuler la croissance économique et participent à la création de l'emploi. Pour ces différentes raisons, la quasi-totalité des pays en voie de développement ont entrepris des réformes importantes pour assurer une meilleure captivité des investissements directs étrangers.

Dans ce chapitre, on va essayer de faire un diagnostic général de la situation des IDE en Algérie. Il est composé de deux sections : la première sera consacrée à l'encadrement des IDE en Algérie et dans la deuxième section, nous aborderons l'évolution des IDE dans le pays.

Section01 : L'encadrement des IDE en Algérie

Les investissements directs étrangers en Algérie, réalisés dans des activités de production de biens et de services, sont régis par les dispositions de l'ordonnance n°01- 3 du 20 aout 2001, modifiée et complétée relative au développement de l'investissement. Cette ordonnance a fait l'objet de modification par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006, et les ordonnances portant lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2010 respectivement 09-01 du 22juillet 2009 et n°10-10 du 26 juillet 2010.

1-Définition de l'investissement selon le code de l'investissement

Selon cette ordonnance, la définition de l'investisseur est donnée comme suit :

« Toute personne physique ou morale, publique ou privée, nationale ou étrangère peut investir dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que dans les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence. Il est possible de bénéficier d'avantages en fonction des projets et de leur localisation¹ ».

¹ Article N°1 de l'ordonnance 01-03, journal officiel n°47, p3.

Les investissements y sont également définis dans l'article 2² :

- les acquisitions d'actifs qui entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;
- la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature ;
- les reprises d'activité dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

L'ordonnance couvre aussi bien les investissements nationaux qu'étrangers. Les activités qui relèvent de son champ d'application sont celles relatives à la production de biens et de services, l'activité de revente en l'état en est exclue.

2-Liberté d'investissement et partenariat algérien

2.1-La liberté d'investir :

Selon les dispositions de l'ordonnance 01-03, les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement³.

➤ **Profession réglementée :**

Est considérée comme activité ou profession réglementée, toute activité ou profession soumise à inscription au registre de commerce et requérant par sa nature, son contenu, son objet et les moyens mis en œuvre, la réunion de conditions particulières pour autoriser son exercice.

Le classement dans la catégorie d'activités ou professions réglementées, d'une activité quelconque, est subordonné à l'existence de préoccupations ou d'intérêts primordiaux nécessitant un encadrement juridique et technique approprié. Ces préoccupations de la santé publique, la protection de la morale et les bonnes mœurs ...⁴.

➤ **Respect de l'environnement :**

Par respect de l'environnement, il faut entendre l'ensemble des activités qui ne portent pas atteinte aux principes énoncés par la loi-cadre sur l'environnement, modifiée et complétée, du 05 février 1983.

² Article N°2 de l'ordonnance 01-03, journal officiel n°47, p3.

³ Voir l'article 04 l'ordonnance 01-03.

⁴ Voir décret exécutif N°97-4 du 18 janvier 1997, relatif aux critères de détermination et d'encadrement des activités et des professions réglementées.

2.2- Le partenariat

La loi de finances complémentaires de 2009 et de 2010, ont mis en place de nouvelles règles d'encadrement du principe de liberté d'investir énoncé par l'article 04 de l'ordonnance 01-03. En effet, ces règles exigent le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des investissements en générale et des investissements étrangers en particulier. Dans ce cadre l'article 04 de l'ordonnance 01-03 a été complété par 04 articles dont 03 sont dédiés aux investissements étrangers⁵.

Selon l'article 04 bis, les investissements étrangers, ont de produit des biens ou des services, ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.

D'autres parts, « les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social⁶ ».

La notion de partenariat s'applique à tous les secteurs d'activité, y compris les activités bancaires et d'assurances. Ainsi, l'activité d'auxiliaire aux transports maritime ne peut pas être exercé par des personnes physiques de nationalités étrangères et par des personnes morales appartenant à des personnes physiques de nationalité étrangère que si ces dernières présentent la preuve statutaire de la détention de 40% au minimum de leur capital social par des personnes physique de nationalité algérienne⁷.

Pour l'activité bancaire, les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au minimum du capital social. L'actionnariat national, peut être constitué de l'addition de plusieurs partenaires. En outre, dans ce secteur particulier, l'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés, ce qui lui confère d'être représenté, sans droit de vote, au sien des organes sociaux⁸.

Les règles de partenariats ci-dessus cités, peuvent être appliquées même pour les investissements étrangers établis avant leurs promulgations. En effet, et selon les

⁵ KMPG Algérie, « Guide d'investissement en Algérie », édition 2011, p49.

⁶ Voir l'article 58 de la LFC 2009.

⁷ Voir décret exécutif N°09-183 du 12/05/2009, fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime.

⁸ Voir l'ordonnance 10-04 du 26/08/2010, complétant l'ordonnance 03-11 du 26/08/2003, relative à la monnaie et au crédit.

dispositions de la loi de FC pour 2010, « toute modification de l'immatriculation au registre de commerce entraîne au préalable, la mise en conformité de la société aux règles de répartition du capital -de partenariat- à l'exception des modifications suivantes :

- La modification du capital social qui n'entraîne pas un changement de la répartition entre les actionnaires.
- La modification de l'activité suite à la modification de la nomenclature des activités ;
- La désignation du gérant ou de dirigeant de la société ;
- Le changement de l'adresse du siège social.

2.3-Le droit de préemption de l'Etat :

L'Etat et les entreprises publiques économiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers. Ce droit est étendu aux cessions initiées hors territoire algérien par des sociétés détenant des actions ou parts sociales dans des sociétés de droit algérien, ayant bénéficié d'avantages ou de facilités lors de leur implantation lesquelles sont subordonnées à la consultation préalable du gouvernement algérien.

➤ Les cessions initiées sur le territoire national :

Concernant ces cessions, l'Etat peut renoncer de son droit de préemption. Dans ce cadre, toute cession est subordonnée, à peine de nullité, à la présentation d'une attestation de renonciation à l'exercice du droit de préemption délivrée par les services compétents du ministère chargé de l'industrie. C'est au notaire chargé de rédiger l'acte de cession que revient la charge de présenter, aux services compétents, la demande d'attestation de renonciation. L'acte de cession doit préciser le prix et les conditions de cession. En cas d'exercice du droit de préemption, le prix est arrêté sur la base d'une expertise. L'attestation de renonciation est délivrée au notaire dans un délai maximum de trois (3)⁹ mois à compter de date du dépôt de la demande. L'Etat conserve pendant une période d'un (01) an le droit d'exercice du droit de préemption s'il estime notamment, qu'il y a une insuffisance de prix.

➤ Les cessions initiées hors du territoire national :

Il faut préciser là qu'il s'agit de cession à l'étranger, totales ou partielles, des activités ou parts sociales dans des sociétés détenant des actions ou parts sociales dans des sociétés de droit Algérien.

⁹ Le délai est modifié par l'art. 57 de la LF 2014.

Ces cessions, lorsque les sociétés concernées ont bénéficié lors de leur implantation, d'avantages ou de facilités, sont subordonnées à la consultation préalable du gouvernement algérien. De fait, celles qui n'ont bénéficié d'aucun avantage ne sont pas soumises à cette consultation préalable. Pour des raisons de souveraineté, l'État ou les entreprises publiques algériennes ont le droit de racheter les actions ou parts sociales de la société filiale concernée par la cession directe ou indirecte. Le prix de rachat est fixé sur la base d'une expertise.

Enfin, désormais tout projet d'investissement direct étranger ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers ne doit faire l'objet que d'une déclaration d'investissement adressée à l'ANDI, et ce, en vertu de l'article 56 de la loi de finances pour 2014. De ce fait, la soumission des projets d'investissements étrangers à l'examen préalable du CNI sera requise uniquement dans des cas expressément cités par l'ordonnance 01-03. La durée de validité de l'extrait du registre du commerce peut faire l'objet d'une limitation pour certaines activités.

3-Les garanties accordées aux investisseurs étrangers :

3.1-L'égalité de traitement :

C'est-à-dire, le non-discrimination entre les investissements nationaux et étrangers. Dans ce cadre, « les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement¹⁰ ».

Cette égalité de traitement s'applique sous réserve des dispositions des conventions conclues entre l'Algérie et les autres pays. Dans ce cadre, l'Algérie a conclu 45 conventions bilatérales de protection des investissements, et ce en plus des conventions multilatérales portant sur le même objet¹¹.

3.2-clauses de stabilisation légale :

La loi de l'investissement donne une autre garantie importante aux investisseurs étrangers. Il s'agit de la clause de stabilisation légale, qui signifie que les modifications légales et réglementaires relatives au droit de l'investissement qui peut avoir lieu ultérieurement à l'octroi d'avantages accordés en contrepartie des investissements réalisés,

¹⁰ Voir l'article 14 de l'ordonnance 01-03

¹¹ KMPG Algérie, « guide d'investissement en Algérie », édition 2011, p 52.

Ne sont pas applicables à l'investisseur sauf s'il le demande. Cette disposition protège l'investisseur contre l'aléa lié à l'évolution de la loi¹²

3.3-L'arbitrage :

Le principe général consiste à attribuer compétence aux juridictions locales pour tout litige se produisant sur le territoire algérien. Mais depuis le décret 93-09 du 25/04/1993, l'Etat est autorisé à souscrire des clauses d'arbitrage dans ses contrats internationaux, et ce, en organisant, soit un arbitrage ad-hoc, soit un arbitrage institutionnel.

4- Le transfert des capitaux :

4.1-Le principe :

Selon l'article 31 de l'ordonnance 01-03 : « les investissements réalisés à partir d'apport en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la banque d'Algérie et dont l'importation est dument constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi ».

Et c'est le règlement de la banque d'Algérie N°05-03 du 06 juin 2005, relatif aux investissements étrangers, qui a défini les modalités de transfert des dividendes, bénéfices et produits réel nets de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers dans le cadre de l'ordonnance 03-01.

Ce règlement a modifié le règlement 2000-03. Contrairement à ce dernier, qui exigeait une autorisation préalable du transfert délivrée par la banque d'Algérie, le règlement N°05-03 du 06/06/2005 a donné cette prérogative aux banque et établissements agréés qui sont obligés d'exécuter sans délai les transferts au titre de dividendes, bénéfices, produit de la cession des investissements étrangers ainsi que celui des jetons de présence et tantièmes pour les administrations étrangères¹³.

4.2-La procédure de transfert :

Concernant le transfert des bénéfices, des dividendes, tantièmes, jetons de présence et des produits réel nets de la cession ou de liquidation des investissements étrangers, c'est l'instruction de la banque d'Algérie N°01-09 du 15/02/2009, relative au dossier à présenter

¹² Lahcène Sériak, « Les conditions juridiques et réglementaires de l'investissement national et étranger en Algérie », AGS corpus et bibliographie édition, 2005, p 46.

¹³ KMPG Algérie, « Guide d'investissement en Algérie », édition 2011, p 55.

à l'appui de la demande de transfert qui dans ce cadre de cette instruction a précisé une liste de documents justificatifs pour chaque type de transfert.

Cette instruction prohibe le transfert des avances et acomptes sur bénéfiques, ou dividendes pour tout actionnaire, et confirme que les activités de revente en l'état ne sont pas éligibles au transfert sauf effort significatif d'investissement¹⁴.

Par ailleurs, et selon la loi de finance complémentaire de 2009, les investissements étrangers directs, ou en partenariat, sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet¹⁵.

Dans ce cadre, le règlement de la banque d'Algérie du 18/10/2009, a précisé les éléments qui doivent figurer au débit et au crédit de la balance en devises pour chaque projet et ce comme suivant :

Tableau N°4 : Débit et Crédit de la balance en devises

Débit : les sorties devises	Crédit : les entrées en devises
<ul style="list-style-type: none"> • Importation de bien et de services • Bénéfices, dividendes, tantièmes, jetons de présence. • Salaire et prime du personnel expatriés. • Cession partielle des investissements • Services de dette exceptionnelle ou tout autre paiement extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le capital social (apports numéraires/nature). • Les exportations de biens et services • La part de la production vendue sur le marché national en substitution à des importations. • Les emprunts extérieurs.

Source : selon les données de la banque mondiale.

4.3-Le financement des investissements :

Exception faite du capital, le financement des investissements ne peut se faire par des emprunts extérieurs. Seul le financement local est autorisé. Cependant, une exception est prévue par le décret exécutif n °13-320, lequel autorise le recours aux

¹⁴ Idem, p56.

¹⁵ Voir Article 58 de la LFC 2009.

financements extérieurs via un apport en compte courant associé sous certaines conditions.

5- Les avantages fiscaux susceptibles d'être accordés aux investisseurs :

Pour bénéficier des avantages, les investisseurs doivent faire une demande d'avantages expresse auprès de l'ANDI. De même, il est subordonné à l'obligation de réinvestir dans le cadre du projet d'investissement l'équivalent des avantages accordés au titre du projet.

Le non-respect de cette disposition entraîne le reversement des avantages fiscaux accordés et l'application d'une amende de 30%. Le non-respect des nouvelles conditions en termes d'actionnariat empêcherait d'obtenir le bénéfice des régimes d'avantages. Pour les investissements dont le montant est égal ou supérieur à 2 000 millions de dinars, l'octroi des avantages du régime général est désormais subordonné à une décision du conseil national de l'investissement.

Le CNI est habilité à consentir, pour une période qui ne peut excéder cinq années, des exemptions ou réduction des droits, impôts ou taxes, y compris la taxe sur la valeur ajoutée grevant les prix des biens produits par l'investissement entrent dans le cadre des activités industrielles naissantes. Le texte réglementaire fixant les conditions de mise en œuvre n'est pas encore publié.

Les contribuables qui bénéficient d'exonérations ou de réductions en matière d'impôts, taxes, droits de douane, taxes parafiscales et autre avantages, sont tenus de réinvestir la part des bénéfices correspondant à toutes exonérations et/ou réduction d'impôt sur les bénéfices des sociétés et de la taxe sur l'activité professionnelle, accordées durant la phase d'exploitation. Les avantages liés aux exemptions de droits de douane et de TVA ne font plus l'objet d'obligation de réinvestissement¹⁶.

5.1-Avantages du régime général

Pour bénéficier de ces avantages, l'avis favorable du CNI est obligatoire pour les investissements dont le montant est supérieur ou égal à 1500 millions de dinars (article 9 ter de l'ordonnance sur l'investissement).

Ils sont accordés au titre de la réalisation de l'investissement et de son exploitation. Les avantages accordés au titre de la réalisation de l'investissement ; les avantages sont de quatre ordre :

¹⁶ Modification apportée par l'art. 5 de la LF 2014.

-
- Exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
 - Franchise de la TVA pour les biens et services non exclus importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
 - Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre l'investissement concerné ;
 - Exemption des droits d'enregistrement des actes des concessions des terrains attribués dans le cadre de l'ordonnance.

Les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement, aux termes des lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2010 ainsi que la loi de finances pour 2014, les avantages au titre l'exploitation de l'investissement sont des mesures incitatives et particulièrement destinées à favoriser la création d'emplois :

- Une exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) est accordée pour une durée maximale de trois (03) ans pour les investissements créant jusqu'à cent (100) emplois ;
- Cette durée peut être portée de trois (03) ans à cinq (05) ans pour les investissements qui créent plus de 100 emplois au moment du démarrage de l'activité. Ces dispositions s'appliquent aux investissements déclarés auprès de l'ANDI à compter du 26 juillet 2009.

Concernant les investissements dans les filières stratégiques dont la liste est fixée par le CNI, l'exonération de l'IBS et de la TAP pour une durée de cinq (5) ans sans condition de création d'emplois est accordée.

La condition de création d'emplois ne s'applique pas aux investissements implantés dans les localités éligibles au fonds spécial du sud et des Hauts-Plateaux. Le non-respect des conditions liées à l'octroi de ces avantages entraîne toujours leur retrait.

5.2- Avantages du régime dérogatoire

Peuvent bénéficier de ce régime les investissements

- Réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat ;
- Ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver

l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

➤ **Au titre de la réalisation de l'investissement :**

Les investissements bénéficient des avantages suivants :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs et augmentations de capital de la société bénéficiaire des avantages ;
- Prise en charge partielle ou totale des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, importé ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA.
- Exonération en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

➤ **Au titre de l'exploitation**

Les avantages sont les suivants :

- Exonération, pendant une période de dix ans d'activité effective, d'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de taxe sur l'activité professionnelle ;
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement tels que le report des déficits et les délais d'amortissements.

➤ **Les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale**

Pour les investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, l'investisseur est invité à solliciter une convention avec l'ANDI afin de pouvoir bénéficier de certains avantages dans le cadre du régime dérogatoire. La convention précitée fait généralement suite à une négociation entre l'ANDI et l'investisseur qui doit démontrer l'intérêt particulier de son projet par une étude technico-économique. Pour la phase de réalisation, les textes prévoient une liste non exhaustive d'avantages comprenant notamment des exonérations de droits de douane,

de TVA et de droit d'enregistrement, et ce, pour une durée non plafonnée¹⁷. Pour la phase d'exploitation, des exonérations d'IBS et de TAP, exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière ainsi que de la rémunération domaniale pour les concessions portant sur des actifs immobiliers, sont, entre autres avantages, envisageables pour une durée maximale (non délimitée)¹⁸.

6-Les institutions chargées de la promotion des investissements

6.1- Le Conseil national de l'investissement (CNI)

Le CNI¹⁹ est un organe créé auprès du ministre chargé de la Promotion de l'investissement et placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il a une fonction de proposition et l'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision. Ses principales missions sont les suivantes :

Au titre des fonctions de proposition et l'étude, on peut relever que le CNI :

- Propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- Propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement ;
- Propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur ;
- Etudie certaines propositions d'institution de nouveaux avantages.

Au titre des décisions que le CNI prend, au-delà de ses nouvelles attributions résultant de la loi de finances complémentaire²⁰, il y a :

- L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
- L'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;
- L'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement ;
- Il détermine les zones et qui sont susceptibles de bénéficier du régime

¹⁷ 30 la suppression du plafonnement de 5 ans est introduit par l'art 60 de la loi de finances de 2014 qui modifié l'art 12 de l'ordonnance.

¹⁸ La modification est apportée par l'art, 60 de la loi de finances 2014.

¹⁹ Décret exécutif n°01-281 du 25 septembre 2001.

²⁰ Au titre des nouvelles dispositions contenues dans la loi de finances complémentaire pour 2009 et des mesures en découlant, tout projet d'investissement étranger devra être soumis au national de l'investissement (CNI), pour examen et avis ; de même pour tout projet d'investissement supérieur à 500 millions de DZD.

déroatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006 ;

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés (...) et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement.

Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI, soit neuf(9) au total. Assistent, en qualité d'observateurs seulement, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'ANDI. Il faut savoir que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions et/ou recommandations ne s'adressent pas directement à l'investisseur, mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI.

6.2-L'ANDI

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la Promotion des investissements.

L'ANDI exerce sept (7) missions :

Une mission d'information, une mission de facilitation, une mission de promotion de l'investissement, une mission d'assistance, une participation à la gestion du foncier économique, la gestion des avantages et une mission générale de suivi :

- S'agissant de l'information, on retiendra surtout que l'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.

- Pour ce qui est de la facilitation, l'ANDI met en place le guichet unique décentralisé (GUD), identifier les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et les réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.

- Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non résidents avec des opérateurs algériens, entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie.

- A cet effet, l'ANDI a créé une bourse de partenariat²¹ à l'intention de tout opérateur désirant investir en Algérie ou proposant un partenariat.
- Sa mission d'assistance consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non résidents et à les assister pour accomplir les formalités requises.
- La participation à la gestion du foncier se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier.
- Concernant la gestion des avantages, l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision.
- relative aux avantages, d'établir les annulations de décisions et/ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels).
- Enfin, à travers sa mission générale de suivi, l'ANDI, en charge du développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs, enfin s'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements.
- Elle s'assure du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

6.3-Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissement.

Le guichet unique est une institution décentralisée (GUD), puisqu'il est créé au niveau de la wilaya ou ensemble de wilayas. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, celui du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté. Le décret n°06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées ci-dessus une mission spécifique

²¹ Voir le site de l'ANDI : www.andi.dz

en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminée vers les services concernés. L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer.

Il existe actuellement dix-neuf guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire national (Adrar, Alger, Annaba, Batna, Bejaïa, Biskra, Blida, Chlef, Constantine, Jijel, Khenchela, Laghouat, Oran, Ouargla, Saïda, Sétif, Tiaret, Tizi-Ouzou, Tlemcen).

Section 2 : l'évolution des IDE en Algérie

Dans cette section, nous présenterons l'évolution des IDE en l'Algérie, tout en distinguant leurs natures et les principaux pays émetteurs, et enfin nous aborderons les facteurs d'attractivités des IDE et leurs limites.

1-Tendances et flux d'IDE en Algérie :

Les IDE étaient présents en Algérie depuis les années 70, mais ce n'est qu'au début des années 90 que le gouvernement algérien a engagé des réformes visant à rétablir et stabiliser les équilibres macroéconomiques et financiers et organiser la libéralisation de l'économie, en commençant par la levée du monopole sur le commerce extérieur. Ces changements ont permis l'émergence et le développement d'un secteur privé, longtemps comprimé ou marginalisé (notamment dans l'agroalimentaire et les services). En revanche, les secteurs manufacturiers et sidérurgiques ont continué à recevoir des subventions importantes dans le cadre d'une politique de restructuration industrielle²².

²² CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement : Algérie ». Nation Unies, New York et Genève, 2004.

1.1-La première période 1970-1980 :

Cette période reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploitation, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel.

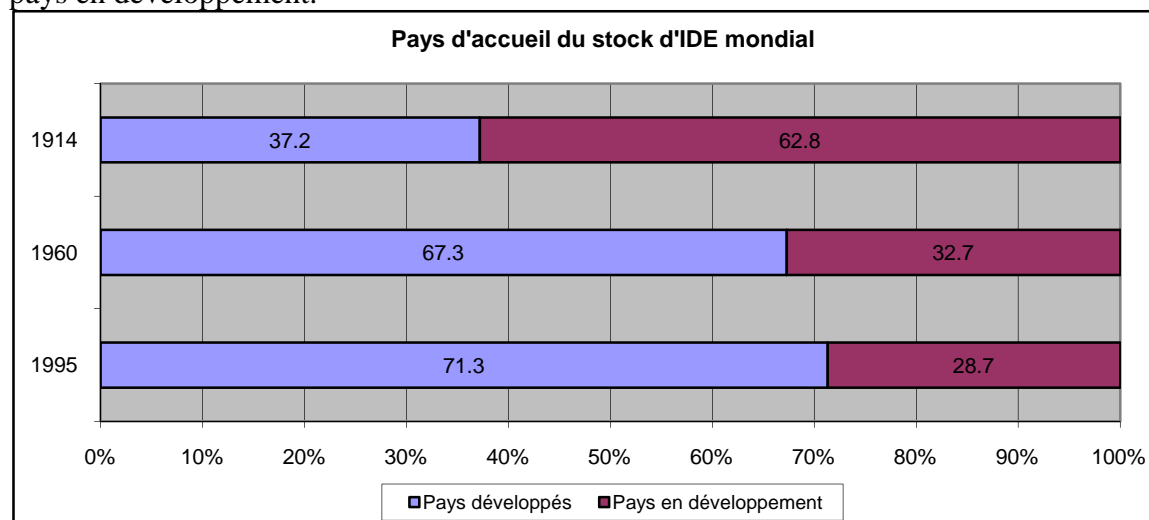
1.2-La deuxième période 1980-1995 :

Cette phase se caractérise par une quasi-absence de l'IDE durant cette période, l'Algérie ne représentait nullement le centre d'intérêt des investisseurs étrangers. Le choc pétrolier s'est accompagné d'une crise économique : augmentation du chômage, réduction de l'activité...²³ Autant de facteurs qui ont fait de l'Algérie un site peu propice à l'investissement.

1.3-La troisième période 1995-2002 :

Cette période est caractérisée par une reprise des flux d'IDE. Avec la chute des prix de pétrole, l'État ne pouvant plus assumer seul, le financement de l'économie. C'est grâce au plan d'ajustement structurel imposé par le FMI qui a impulsé une modernisation et une ouverture de l'économie aux investisseurs étrangers qui se sont de nouveau intéressés au marché algérien. Le stock d'IDE a nettement progressé depuis 1995.

Figure N°04 : Répartition des IDE selon leur destination entre pays développés et pays en développement.



Source : http://www.unctad.org/fr/docs/wir2006overview_fr.pdf

²³ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement –Algérie », 2004, p07.

Cependant, malgré ce regain d'intérêt avéré des opérateurs étrangers pour le marché algérien, les IDE vers l'Algérie restent modestes. Cette évolution favorable au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités. En effet, dans le programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante. Par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs ; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissement ont été ratifiées avec d'autres pays²⁴.

1.4-La période 2002 jusqu'à 2014 :

Les flux nets d'IDE ont connu durant la période 2002-2011 des fluctuations remarquables : faible durant la période 2002-2007 ; mais importantes durant la période 2008-2011. Comme le tableau suivant :

Tableau n°05 : flux d'IDE entrants en Algérie (en Milliards de Dollars).

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Flux	1,065	0,663	0,881	1,081	1,795	1,662	2,646	2,761	2,261	2,571	1,484	2,661	1,488

Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Alrie-les-investissements-directs-etrangers-cle0f6431.pdf>.

Bien que l'Algérie soit classée à la 8^{ème} position en Afrique par le world investment report de la CNUCE, les IDE y sont en net recul ; elle n'a pu capter que 2,26 milliards de dollars en 2010 contre 2,76 Mds de dollars en 2009²⁵.

Certes, les flux entrants ont progressé de 12% entre 2010 et 2011, passant de 2,26 Mds USD à 2,57 Mds USD, mais l'année 2011 a été marquée par les bouleversements politiques en cours dans plusieurs pays MED²⁶ et la crise de la dette des pays de la zone euro, donnant logiquement lieu à une baisse des annonces d'investissements directs étrangers et de partenariat au sud de la méditerranée. L'Algérie n'a pas été épargnée et cela se reflète dans ses résultats en 2012 en encaissant une baisse de 34%

²⁴ Idem, p07.

²⁵ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2011.

²⁶ On entend par pays MED dans ce cas : Tunisie, Egypte, Lybie.

de ses investissements direct étrangers, qui s'est remarquée en passant de 2,57 milliards de dollars en 2011 à 1,48 milliards de dollars en 2012²⁷.

Selon le Forum économique mondial 2012-2013 dans son rapport annuel relatif au climat d'affaires et d'investissement, tous les indicateurs de la compétitivité économique montrent un recul important enregistré dans l'environnement des affaires et de l'investissement en Algérie qui demeure une destination difficile et non préférée par les investissements étrangers. Selon le même rapport, l'Algérie vient au 87^{ème} rang sur 142 pays en 2011-2012, et 110^{ème} sur 144 pays en 2012-2013. Ce recul important s'explique par l'existence de plusieurs déséquilibres structurels dans la gestion de l'économie. Le tableau ci-dessous résume le classement de l'Algérie par type d'indicateur de compétitivité économique.

Tableau n°06 : classement de l'Algérie par type d'indicateur de compétitivité économique.

Indicateurs	rang	Indicateurs	rang
Efficacité des entreprises	141	Efficacité du marché de bien	143
Infrastructures de base	100	Efficacité du marché de travail	144
Santé et enseignement primaire	93	Développement du marché financier	142
Enseignement supérieur	108	Domaines technologique	133

Source : synthèse du rapport annuel du Forum économique mondial relatif au climat d'affaires et d'investissement 2012-2013.

Selon le rapport sur les IDE internationaux de la CNUCED publié en janvier 2016, l'Afrique a connu une baisse des flux d'IDE en 2015, essentiellement à cause de la baisse des cours des matières premières. En Algérie, une nette baisse des investissements européens et un regain d'intérêt des investissements du Golfe apparaissent ces dernières années. On peut également noter une réorientation des IDE sur le marché domestique à travers la multiplication des projets de développement des transports et des infrastructures. Riche en ressources naturelles et stable

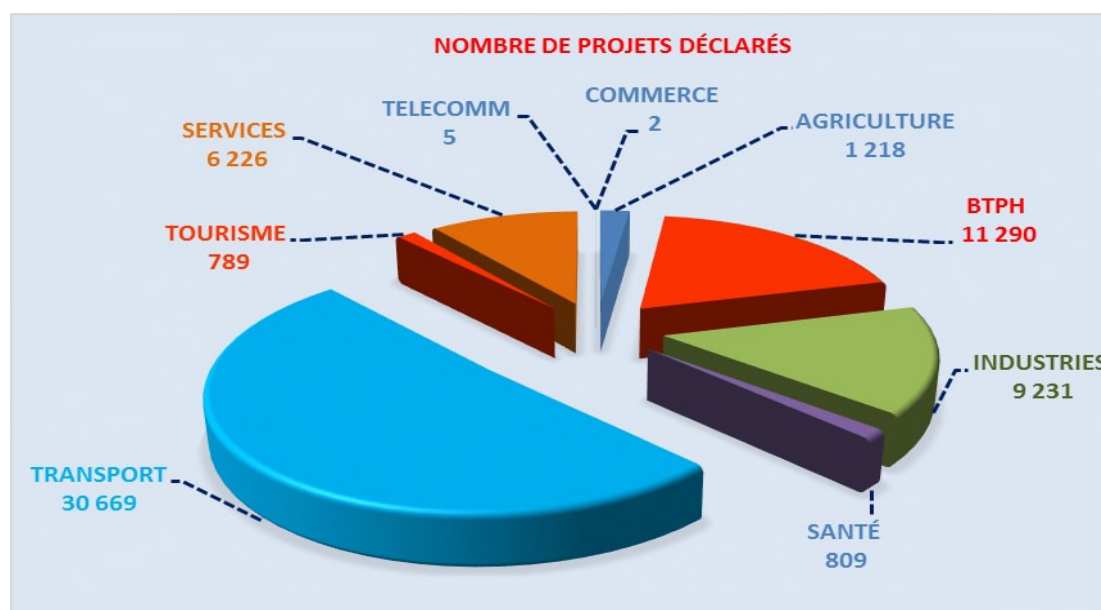
²⁷ Données de la banque d'Algérie.

économiquement, l'Algérie attirait ces dernières années des flux croissants d'IDE, leur stick restant faible. En Algérie, la participation d'un investisseur étranger est limitée à 49% et les soumissionnaires étrangers doivent trouver des partenaires locaux pour les contrats. Toutefois, selon ANDI, la loi de finance 2016 pourrait assouplir le recours aux financements extérieurs publics.

Les autorités tentent d'améliorer le climat des affaires, qui reste perfectible. Ainsi, l'Algérie a été classée 163^{ème} sur 189 pays dans le classement Doing Business 2016 de la banque mondiale, perdant deux places par rapport à 2014. Les investisseurs sont plus prudents depuis la sanglante prise d'otage d'In Amenas en 2013.

Le développement des gisements d'hydrocarbures restants nécessitera des afflux d'IDE conséquents dans les années prochaines²⁸.

Figure n°5 : nombre de projets d'IDE vers l'Algérie par pays d'origine.



Source : www.andi.dz.

En Algérie le nombre de projet d'IDE par pays d'origine on trouve que le transport détient la plus grande parties de nombre de projets avec 30 669, en deuxième position on trouve BTPH avec 11 290 et la part la plus petite c'est le projet de domaine commercial avec nombre de 2.

²⁸ ANDI : « les IDE en chiffres ».

Figure N°06 : Montants d'IDE vers l'Algérie par pays d'origine (en millions de DA)

Source : www.andi.dz.

Les investissements locaux détiennent la plus grande partie du montant des projets déclarés avec 9 100 521 MDZ, par rapport aux investissements en partenariat qui détiennent 2 471 691 MDZ.

2- Les secteurs d'activités des IDE en Algérie :

Plusieurs grands projets furent menés en Algérie dans divers domaines. Parmi les plus importants, peuvent être cités²⁹ :

- L'autoroute Est-ouest : projet gigantesque qui consiste en la réalisation d'une autoroute Est à l'ouest du pays d'une longueur plus de 1200 km ;
- Contribution d'un million de logements entre 2009 et 2014. Il s'agit là aussi d'un important projet pour un montant de plus de 18 milliards de dollars. La Chine a pris une bonne partie de ce projet ;
 - Téléphone mobile, avec le Koweït...
 - Projets industriels (hydrocarbures), (Etats-Unis, Espagne,...)
 - Projets de dessalement d'eau de mer (43 usines sont programmées jusqu'en 2019).

Certaines d'entre elles sont déjà opérationnelles ;

- Production d'engrais et d'ammoniaque ;
- Cimenteries ;

²⁹ CHEBIRA B. : « IDE et développement en Algérie », REVUE, université d'Annaba, 2007.

➤ Quelques projets au tourisme...

Durant la période 2002-2008, les secteurs de l'industrie et des services ont représenté à eux seuls, plus de 75% des investissements directs étrangers. Il est vrai que le secteur des hydrocarbures a toujours eu la plus importante, même que ces dernières années, les autres secteurs commencent à se développer.

Tableau n °07 : Répartition des projets d'investissement déclarés investis étrangers par secteur d'activité en 2015

Les pays investisseurs	2015, En %
Ile Maurice	29.0
Singapour	21.0
Pays-Bas	11.0
Japon	6.7
Etats-Unis	5.9
Royaume-Uni	4.6
Allemagne	3.6
Franc	2.0
Chypre	1.9
Emirats Arabes UNIS	1.1

Source : [Department of Industrial Policy and Promotion, Ministry of Commerce and Industry](#) - 2016

3-Les principaux pays émetteurs :

L'Algérie a permis d'attirer de nombreux investisseurs soit européens ou arabes grâce au politique géostratégique. Le tableau suivant représente les pays d'origines des IDE qui affluent en Algérie.

Tableaux n°08 : Répartition des projets d'investissement étranger par pays en 2015

Les secteurs investis	2015, En %
services	18.4
télécommunications	16.0
Commerce	15.6
Industrie automobile	14.5
Logiciels et matériel informatiques	12.6

Médicaments et produits pharmaceutiques	8.5
Construction	4.2
Produits chimiques (hors engrais)	3.7
Energie	3.7
Métallurgie	2.7

Source : [Department of Industrial Policy and Promotion, Ministry of Commerce and Industry](#) – 2016

.4-Les facteurs d'attractivités des IDE en Algérie :

Le gouvernement algérien s'est doté d'un cadre institutionnel favorable à la promotion des investissements depuis l'indépendance. Il s'est manifesté d'une volonté politique d'inciter les investisseurs d'investir davantage au pays. Parmi les facteurs qui militent en faveur de l'attrait des capitaux étrangers³⁰ :

➤ La volonté affirmée de l'Algérie d'accorder une place à l'investissement étranger ; le dispositif législatif et réglementaire est particulièrement incitatif et rassurant. La loi 90-10 du 14 avril 1990 :

- Dépolitise la question en utilisant un langage de type administratif, éliminant ainsi toute la distinction sur la propriété du capital et sa nationalité. Ainsi, l'investissement est, au regard de la loi, non pas national ou étranger, mais résident ou non résident ;
- Apporte la principale garantie : le rapatriement dans tous les cas de tous les capitaux, fruits, revenus, intérêts, rentes et autres, ceci pour les non-résidents.

➤ Sur le plan économique, l'Algérie présente beaucoup d'atouts :

- Des ressources énergétiques bon marché ;
- Des ressources naturelles (minières, etc.) à exploiter ;
- Une main-d'œuvre abondante et relativement qualifiée ;
- Une localisation stratégique proche des grands marchés 'à la fois au centre du Maghreb, au Nord de l'Afrique et au Sud de l'Europe ;
- Un réseau d'infrastructure assez dense.

➤ L'Algérie est l'un des rares pays de tiers monde à payer ponctuellement les échéances de sa dette.

³⁰ ANDI, in <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>.

5-Les limites à l'attractivité des IDE en Algérie :

Cependant, plusieurs facteurs peuvent militer en faveur d'une attitude prudente de la part des industriels et financiers internationaux à investir leurs capitaux en Algérie :

- Le niveau d'inflation qui fragilise la stabilité sociale du pays ;
- Les lenteurs dans la mise en place d'une économie de marché, objectif considéré comme lointain ou démenti de la volonté exprimée par les dirigeants de mener à terme les réformes économiques ;
- Une main-d'œuvre indisciplinée et revendicative dont la manifestation est l'apparition de conflits de travail et de grèves, qui ne cessent de se multiplier dans le secteur public ;
- La forte concurrence qui existe actuellement dans le monde entre les états pour encourager l'appel à l'investissement étranger, qui choisit son implantation sur la base de certains avantages accordés en plus de garanties octroyées et l'ouverture des pays de l'Europe de l'Etat aux capitaux étrangers laissent penser que ces derniers iront investir là où les taux de profit sont les plus élevés et/ou les conditions économiques d'infrastructure, de condition de vie, de stabilité politique sont les plus attractives ;
- Enfin, les mutations technologiques que connaît l'industrie dans le nord (électronique, informatique).

Tableau n° 09 : Synthèse des atouts, et des faiblesses des IDE en Algérie

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Abondance des ressources naturelles • Position géostratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement • Accord de partenariat avec l'Union européenne pour la création d'une zone de libre-échange pour cette année • Volonté politique réformatrice clairement affichée • Marché potentiel de plus de 35 millions de consommateurs • Main-d'œuvre abondante, jeune et formée 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un secteur informel important • Faiblesse dans la mise en œuvre des réformes engagée durant les années 80 • Difficultés d'accès au foncier, lourdeur bureaucratique dans l'administration publique • Lenteur dans la réforme du secteur bancaire et financier • Retards dans la réforme de la justice • Marché caractérisé par une contre façon importante • Mutations difficiles dans le secteur des

<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion autour d'une promulgation d'un nouveau code des investissements beaucoup plus incitatif • Solvabilité renforcée du pays grâce au paiement anticipé d'une partie de la dette extérieure • La téléphonie mobile est très développée • Les grands chantiers en matière d'infrastructure connaissent une avancée indéniable surtout en matière de transport : autoroute Est-ouest, aérogare d'Alger, métro d'Algérie... 	<p>douanes malgré les nouvelles exigences internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lenteur dans les dérèglementations • Difficultés d'accès au financement des PME-PMI • Difficultés structurelles de l'économie.
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures et énergie • Mines • Agro-alimentaire • Privatisation d'Algérie télécom en 2003 • Tourisme • Electronique • Parc technologique de Sidi-Abdallah • Pêche • Zone de libre-échange avec IUE. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lenteur des dérèglementations • Lenteur bureaucratique de l'administration publique • Retard dans la mise à niveau des fonctionnaires de l'administration publique • Fuite des cerveaux • Mise à niveau des politiques nationales et vis-à-vis des obligations internationales de l'Algérie • Manque de coordination entre les politiques nationales • Fonctionnement non concurrentiel de certaines marches.

Source : Kamel Bouadem, le climat des IDE en Algérie, tendances et perspectives, université Mohamed Khider Biskra, 2007, P 36.

Conclusion

Au terme de notre analyse des flux d'IDE et le cadre d'investissement en Algérie, nous constatons que le pays mène une politique ouverte vis-à-vis des IDE ces dernières années, ceci, à travers son dispositif réglementaire à même d'attirer les IDE. Dans sa recherche à attirer les IDE, l'Algérie mène des politiques d'incitation générales qui se rapportent à la promotion, à la facilitation et au soutien développé et des politiques d'incitations spécifiques qui concernent les avantages qu'offre le code des investissements algérien.

Néanmoins, l'afflux d'IDE vers l'Algérie reste en deçà des attentes comparativement aux pays voisins et aux pays du pourtour méditerranéen. La règle 51/49 est vue comme un obstacle par nombre d'investisseurs étrangers tandis qu'elle est considérée comme une règle prudentielle par l'Algérie.

Chapitre IV :
Société Générale Algérie :un exemple d'IDE
en Algérie

Chapitre IV : Société Générale Algérie : Un exemple d'IDE en Algérie

Introduction

Plusieurs investisseurs ont été attirés par les opportunités qu'offre l'économie algérienne aux investisseurs étrangers, tandis que d'autres n'ont pas trouvé le climat des affaires attrayant et se sont abstenus d'investir en Algérie.

La banque Société Générale, banque de détail, d'affaires et d'investissement, spécialisée dans le prêt, la gestion d'actifs, le financement...est l'un des plus grands groupes bancaires européens de services financiers par ses résultats et sa capitalisation boursière. Ce groupe est implanté, en Algérie, depuis 2000 sous le nom de Société Générale Algérie et s'impose comme une banque de référence pour le développement de l'économie nationale.

Le groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque de référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.¹ C'est pour cela que nous avons choisi d'y effectuer notre stage pratique et le présent chapitre résume les informations recueillies lors de ce stage et certains éléments de réponse à des questions telles que : Pourquoi l'Algérie ? Comment s'implanter en Algérie ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Et quel est le résultat de cette implantation ?

Section 01 : Présentation du groupe SGA

Société Générale est l'un des tous premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Plus de 154000 collaborateurs, présent dans 76 pays, accompagnent au quotidien 32 millions de clients dans le monde entier. Les équipes Société Générale proposent

¹ Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2012.

conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :

- Les Réseaux France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;
- Les Réseaux Internationaux présents en Europe centrale et orientale et en Russie, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique subsaharienne, en Asie et en Outre-mer ;
- La Banque de Financement et d'Investissement avec son expertise globale en banque d'investissement, financements et activités de marché.

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de Services Financiers, d'Assurances, de Banque Privée, de Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs.

1-Historique de la Société Générale Algérie :

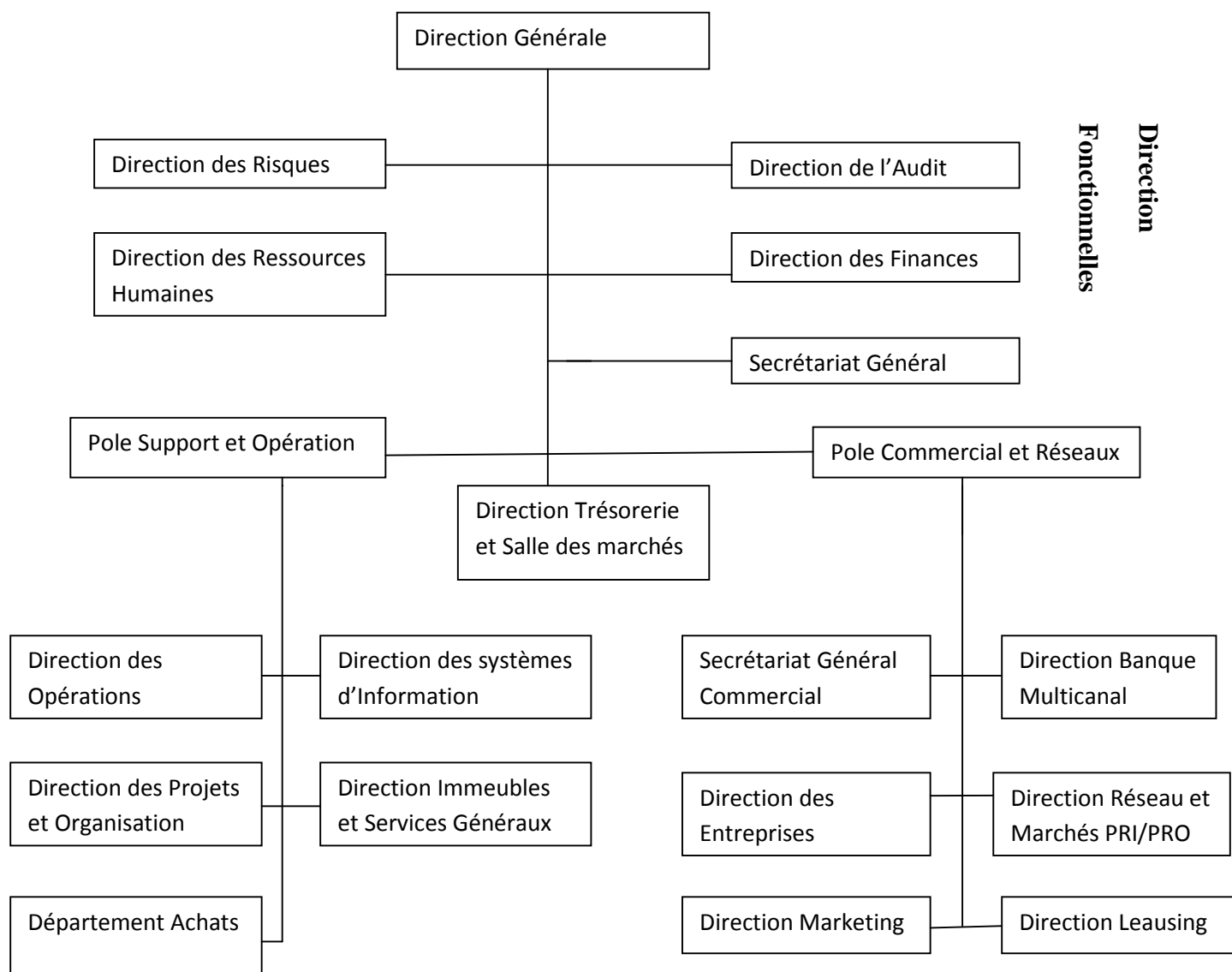
La Société Générale a été créée le 04 mai 1864 et privatisée le 29 juillet 1987 (ouverture d'un bureau de représentation) par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures.

Installée à Londres dès 1871. Société Générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du réseau de la Sogenal à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg) à son implantation en Afrique du Nord (1909-1911) et plus tard, aux Etats-Unis d'Amérique(1940).

Nationalisée en 1945 la Société Générale a joué un rôle actif dans la reconstruction ; en effet, elle a diffusé de nouvelles techniques de financement (Crédit à moyen terme mobilisable, Engagement par signature, Crédit bail). Après avoir installé un bureau de liaison à Alger en 1987, Obtention d'une licence bancaire en 1998, Création de la filiale SGA en 1999, la Société Générale a décidé d'accroître son engagement en Algérie par la création en mars 2000 d'une banque plein d'exercices qui est la première agence d'El Biar à la clientèle, en 2004 elle détenue 100% par Groupe Société Générale(France), aussi il y'avait la création de la Direction Grandes Entreprises Internationales(DGEI), en 2007 création de la première Agence dédiée aux Grandes Entreprises(Centre d'affaires), en 2008 la création de la Direction Grandes Entreprises Nationales(DEEN), en 2009 création de la Banque de Financement et d'Investissement(BFI) et Agence Gestion Privée(ACP) son capital a été en juin à 1.757.624.000 DA et a 2.750.000.000 DA en 2010.

En 2001, Société Générale a absorbé la Sogenal et elle n'a pas cessé de croître jusqu'à devenir la troisième banque de financement de la zone euro. A l'international elle est présentée dans 76 pays sur tous les continents.

Schéma n°1 : L'organigramme de la Société Générale Algérie :



Source : Société Générale Algérie

1.1- Présentation de l'Agence Bejaia SEGHIR (00503) :

L'Agence Bejaia Seghir a ouvert ses portes à la clientèle le 06 Septembre 2007, l'agrément a été obtenu le 09/08/2007 et le 05/09/2007 est la date d'obtention de l'immatriculation commex. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia. Aussi, elle est bien implantée dans un axe commercial très fréquenté de la ville de Bejaia.

Elle est la deuxième agence SGA ouverte dans la ville de Bejaia après celle de Sidi Ahmed. Elle présente l'avantage de la proximité des zones d'activités de Bejaia et El-Kesour abritant divers complexes dont ceux de ; CEVITAL, L'EPB, CANDIA, TOUDJA, CO.G.B LABELLE, ALCOST.

La localité favorise le développement des deux portefeuilles PRI/PRO, et offre des opportunités avantageuses s'agissant des services destinés aux clients de passage (Utilisation DAB, WU, retraits et versements déplacés...). Son effectif est de 08 collaborateurs, dont 04 Femmes et 04 Hommes.

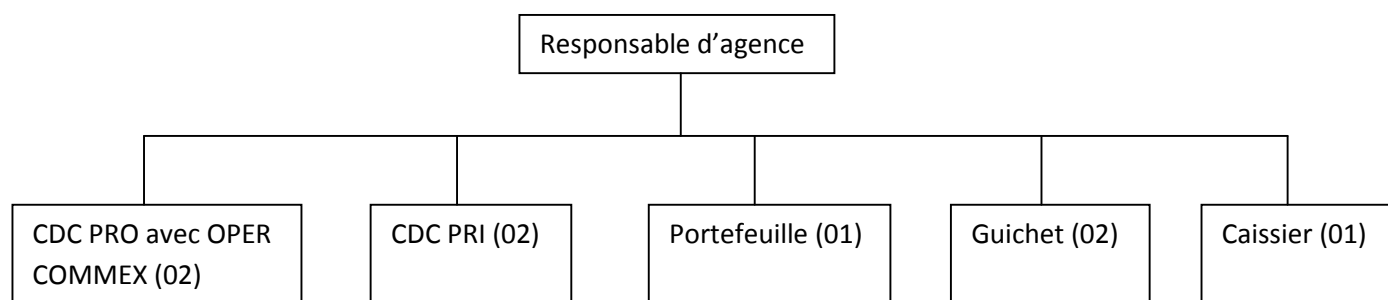
Les Prêts Conso-bien-être représentent 87.42% du total des engagements. Cette tendance a dû sûrement s'inverser par la promulgation de la L.F.C 2009, qui a vu la suppression des crédits CONSO et véhicule, mais nous ne disposons pas du nouveau pourcentage que représente cette catégorie de crédit ces dernières années. Les responsables de société générale estiment que cette situation ne devrait pas être un obstacle quant à réalisation de son objectif.

Dans un contexte marqué par une concurrence accrue, l'agence se doit de se démarquer par un éventail de choix et de solutions appropriées et une qualité de service irréprochable à la hauteur d'une clientèle de plus en plus exigeante sur les prestations offertes par les services de la banque. Cette concurrence se traduit par la présence de l'ensemble des banques publiques BDL, BNA, BEA et CPA sans omettre la CNEP/Banque qui est domine fortement le financement de la promotion immobilière et le crédit logement au particulier, Cinq banques privées déjà installées (NATEXIS, TRUST-Banque, BNP'-PARIBAS-Algérie, AGB, ABC) .

Au cours de cette présentation nous n'allons pas omettre de souligner l'importance des moyens humains, en effet, l'entreprise est constituée de huit (08) employeurs qui sont plutôt jeunes et dotés d'une expérience et savoir-faire, ils sont repartis comme suit :

- Le Responsable de l'agence.
- (02) Conseillers de la clientèle professionnelle « CLIPRO ».
- (02) Conseillers de la clientèle particulier « CLIPRI ».
- (02) Guichetiers.
- (01) Employé au portefeuille.
- (01) Caissier principal.

Schéma n°2 : L'organigramme de l'agence SEGHIR(00503)



Source : Organigramme Agences Bejaia 05- Octobre 2011.

Le portefeuille de l'agence Sghir, au 31/12/2015 se présente comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau n°10: Répartition du portefeuille au 31/12/2015 de l'agence seghir

CDC	Portefeuille 31/12/2015	COM	PRO	PRI
R.A	102	3	99	-
CDC PRO avec COMMEX n°01	238	-	238	-
CDC PRO avec COMMEX n°02	182	-	182	-
CDC PRI n°01	4886	-	-	4886
CDC PRI n°02	3113	-	-	3013
Total marché	8521	3	519	7999

Source : Société Générale Algérie

Le tableau ci-dessus regroupe la totalité des clients de l'agence SGA BEJAIA SEGHIR au 31/12/2015 ainsi que leurs répartition sur le nombre des CDC de l'agence qui est a l'ordre de 04 (02 CDC PRI et 02 CDC PRO).

A savoir aussi qu'au niveau de la SGA, même le responsable d'agence détient un portefeuille a fin de les suivre personnellement.

L'analyse de ce tableau nous montre que l'agence détient un nombre important de clientèles privées que professionnelles à savoir 93% de la clientèle de l'agence sont des particuliers, 6% sont des professionnelles et 01% représente la clientèle commerciale.

2- Pourquoi le groupe a décidé de s'internationaliser :

Selon la typologie proposée par le manuel Strategor², les raisons majeures qui conduisent les entreprises à s'internationaliser sont :

- « La conquête de nouveaux marchés » : la motivation est d'autant plus grande que le marché domestique est lui-même étroit ou à maturité.
- « La réduction des coûts et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise ; c'est une recherche d'économie d'échelle et d'effet d'expérience.
- « L'opportunité d'exploiter plus avant à l'étranger les compétences à l'origine d'un avantage concurrentiel développé sur le marché domestique ; il s'agit de transférer internationalement cet avantage concurrentiel.
- « La répartition du risque dans des pays qui ont des cycles économiques différents ; ceci réduit la dépendance par rapport à l'évolution du marché domestique et permet d'avoir un portefeuille d'activités géographiquement mieux réparti en termes de cycle économique, taux de croissance et risque.
- « La nécessité d'être présent sur les grands marchés internationaux parce que les concurrents y sont pour ne pas courir le risque d'être relégué dans un rôle de joueur local faute d'avoir la taille et le rayonnement international suffisant. »

3-La stratégie de la banque :

Une stratégie de développement : l'année 2014 a été marquée par la promulgation de nouvelles règles prudentielles obligeant les banques à consacrer plus de fonds propres pour couvrir leurs engagements. Société Générale Algérie a conservé à chaque exercice une part significative de son résultat depuis son installation en Algérie en 1999 a décidé de ne pas distribuer de dividendes pour l'exercice 2014, afin de garder tout son potentiel de développement avec des fonds propres appréciables.

Avec la finalisation durant l'exercice 2014 de l'acquisition en concession, d'un terrain en vue de la réalisation de son futur siège social, Société Générale Algérie est en

² Equipe des professeurs du département Stratégie et Politique d'Entreprise du groupe HEC Paris ; Politique générale de l'entreprise « Strategor » (2005) 4^{ième} édition ; DUNOD, p 237.

ordre de marche face aux transformations économiques suite à la baisse du prix du pétrole. Désormais, les banques privées seront de plus en plus sollicitées pour accompagner le développement de l'économie et SGA est désormais prête à devenir un acteur incontournable et la Banque de référence sur les trois segments de marché que sont les entreprises, les professionnels et les particuliers.

Pour ce faire, elle va reposer son développement sur toutes les transformations de son organisation réalisées avec succès ces dernières années ainsi que sur la volonté manifestée du Groupe d'augmenter son influence en Afrique et particulièrement en Algérie.

Société Générale Algérie s'est en effet dotée de structures et de ressources à même d'accompagner l'évolution rapide de l'économie nationale et de participer à des opérations de financement plus nombreux et plus importants. Les Centres d'affaires (Business Centers), la Banque de Financement et d'investissement, la Salle des Marchés sont des structures qui sont désormais prêtes et aguerries pour répondre qualitativement aux besoins des entreprises.

Les deux autres segments cœurs de métiers de la Banque, à savoir les professionnels et les particuliers, ne sont pas en reste, puisqu'un plan de redéploiement du réseau de la Banque est aussi engagé. Une attention particulière est en effet accordée à la clientèle de particuliers et de professionnels, pourvoyeurs de ressources indispensables nécessaires à une intermédiation plus soutenue. Afin de préserver et d'améliorer le niveau des ressources bancaires, un plan d'ouverture de nouveaux guichets est lancé.

Le résultat de la banque pour l'exercice 2014 est revenu au niveau de l'exercice 2012, puisque celui-ci était en baisse en 2013. Cette évolution positive du résultat est due en partie à un accroissement de la production notamment en matière de volume de crédits accordés aux entreprises.

L'exercice 2015 clôture les 15 ans de Société Générale en Algérie. Fidèle à ses principes sociétaux, Société Générale Algérie a fêté ces 15 ans avec toutes les associations caritatives avec lesquelles elle a tissé des relations d'aide, sans oublier nos clients sans lesquels la Banque n'a pas de raison d'être.

Section02 : L'implantation du groupe sur le marché Algérien

La Société Générale Algérie est organisée en centres d'affaires et Agences pour répondre au mieux à sa clientèle. Ainsi, 10 centres d'affaires sont répartis à travers le territoire national pour mieux prendre en charge le segment de clientèle « Entreprises » et répondre à leurs attentes. Pour la clientèle professionnelle et particulière, 75 Agences sont mises à leur disposition en plus d'une structure dédiée à une clientèle patrimoniale spécifique.

1-Les activités de la Société Générale Algérie :

Au 31/12/2014, le portefeuille clientèle de SGA comportait **340 000** clients répartis sur **3** marchés (Particuliers, Professionnels et entreprises). L'année 2014 a été marquée par l'entrée en vigueur de nouvelles mesures réglementaires impactant les activités courantes des banques.

L'impact de ces nouvelles mesures **et services** n'a pas été d'une grande incidence sur les résultats de SGA grâce à son modèle économique axé sur la diversification des activités, des produits et de son fond de commerce. Les performances de SGA ont été tirées plus par l'activité crédit ayant enregistré une croissance (+4% par rapport à 2013) notamment sur les crédits d'investissement à moyen terme. L'année 2014 s'inscrit dans la continuité des effets d'enrichissement de l'offre produit, des interactions des réseaux Retail/Corporate ainsi que les services et structures d'expertises avec réseaux.

➤ En synthèse, l'année 2014 a été l'occasion pour la SGA de prouver :

- L'enrichissement de ses gammes de produits et services pour répondre à des besoins nouveaux et plus spécifiques,
- Le renforcement de notre position de banque privée leader en taille de réseau et en taille de bilan,
- Le développement de l'activité de banque à distance par des produits innovants et adaptés qui permettent d'entretenir la relation avec les clients via des canaux autres que l'agence qui demeure le pivot de la relation client.

1.1-Banque Multicanale :

- Mise en place du Libre Service Bancaire (Edition RIB, Edition mini-relevé, demande de chéquier, virement de compte à compte) ;

- Augmentation nette du nombre de souscription des produits via internet(Sogec@shnet,Sogeline);
- Augmentation du nombre de souscriptions de cartes de manière significative soit(Plus de **25 000** cartes en 2014) ;
- Mise en place de **87 TPE** (Terminal de Paiement Electronique) ;
- Déploiement des services associés (assistance routière, en cas de panne ou accident ou domiciliaire, en cas de travaux d'urgences dans un domicile) ;
- Contribution à la vente des packs Payrols(services aux salariés dans le cadre de conventions d'entreprises), en collaboration avec le marché des particuliers, soit **20.000** packs vendus en 2014 ;
- Plus de **1.200.000** transactions ont été réalisées sur les DAB de la SGA répartis à travers tout le territoire Algérien ;
- **1.400** opérations sur les TPE mis à la disposition de nos clients.

1.2-Leasing :

Sur l'activité leasing, l'année 2014 a été marquée par la signature d'un partenariat avec AXA Assurance, qui nous permet d'une part, d'offrir une solution complète et avantageuse à notre clientèle, une assurance à un tarif préférentiel sur une large couverture, et d'autres part, de sécuriser les matériels, propriété de Générale Algérie.

L'activité leasing de Société Générale Algérie est pour la 4^{ème} année consécutive, leader sur le marché Algérien. Pour préserver ce positionnement, les équipes ont travaillé sur plusieurs actions commerciales. Pour 2015, le leasing est un des axes prioritaires au niveau de la SGA. Ainsi, d'autres actions ont déjà été lancées, non seulement pour fidéliser notre clientèle actuelle, mais aussi pour offre des produits répondant à la demande d'autres clients sur ce marché.

1.3- Activité auprès des particuliers :

Société Générale Algérie est un acteur majeur sur le marché des particuliers depuis 2005 et continue à développer une approche dédiée et diversifiée envers ce segment de clientèle dans un souci permanent d'amélioration de la qualité d'accueil et de service.

En s'appuyant sur un réseau de 75 agences, un call center, des conseillers dédiés et une offre complète et innovante, elle compte près de **300000** clients à fin 2014.

➤ **Offre comprend un ensemble de formules couvrant :**

- Des opérations de banque au quotidien (comptes courant en monnaie locales et étrangère, gamme complète de carte CIB et visa en 2015, services associés),
- Des produits et services de banque à distance (consultation de compte, édition de relevé de compte sur DAB et par sms, TPE, etc...),
- Des produits d'épargne (à vue et à terme),
- Des crédits aux particuliers (travaux, acquisition et construction).

La Société Générale Algérie s'est aussi attachée à développer des offres spécifiques pour les salariés de ses clients professionnels et entreprises comme les « Packs So Essentiel » (offre simplifiée et globale de produits et services à des tarifs très compétitifs). Plus de **20000** clients y ont souscrit en 3 mois de lancement!

➤ **2014 a aussi été marquée par :**

La création de la banque privée,

- La mise en œuvre de synergie d'action avec ses centres d'affaires pour l'accompagnement des besoins des chefs d'entreprises,
- La signature d'une convention Bancassurance avec AXA,
- L'amélioration du cadre procédural pour permettre un meilleur traitement des dossiers de crédits tout en minimisant le risque opérationnel,
- La mise en œuvre d'un vaste plan de formation à destination de l'ensemble de la force de vente.

2015, une année placée sous l'angle de l'accompagnement des besoins de financement immobilier. Sachant qu'un projet immobilier est considéré comme l'investissement le plus important dans la vie particulier, Société Générale Algérie a revu son offre et propose une gamme complète et compétitive de crédits à l'immobilier avec le :

- Prêt Personnel Immobilier acquisition et construction,
- LPA (logement promotionnel aidé),
- Prêt Personnel Immobilier Travaux (prêt amélioration de l'habita).

1.4 Marché des professionnels :

Société Générale Algérie s'affirme comme un acteur majeur du marché des professionnels avec plus de 35000 clients qui lui font confiance à fin 2014. Notre objectif : être la banque de référence sur ce marché et notamment sur le segment des professions libérales et des pharmaciens.

➤ **Une offre complète est proposée couvrant aussi bien :**

- L'ensemble des besoins de financement de cycle d'exploitation (ASF, découvert, etc....) d'investissement (financement moyen et long terme, leasing, etc....),
- Des services de banque au quotidien,
- Des services de banque à distance.

Une organisation commerciale et des conseillers dédiés accompagnent au quotidien cette catégorie de clients pour répondre avec qualité et efficacité au besoin de leurs activités.

1.5- Activité auprès des entreprises :

Déterminée à contribuer de manière significative au financement de l'économie et au développement industriel de l'Algérie, SGA a déployé une stratégie de développement commercial sur l'augmentation de sa part de marché dans le cadre des crédits d'investissement et des financements cycliques courants.

➤ **Pour mener à bien ce plan d'action, SGA a renforcé son dispositif de lignes métiers support à savoir:**

- BFI : banque de financement et d'investissement ;
- SDM : accompagnement et conseil sur la parité des monnaies ;
- GTB : accompagnement et conseil transactionnel et cash management.

L'Année 2014 a été marquée par une prise de position d'acteur majeur pour la SGA dans le cadre des crédits syndiqués en tant qu'arrangeur chef de fil pour les gros projets industriels sur différents types d'investisseurs : locaux, étrangers ou JV Algéro-étrangère, en soulignant également des participations à des financements syndiqués autour d'entités 100% étatique. C'est également l'année de reconquête et d'acquisition par SGA d'un large panel de clients PME grâce notamment au dispositif des centres d'affaires dont le réseau a

été élargi à 3 nouveaux périmètres durant l'exercice écoulé : Blida, Tizi Ouzou et Dar el Baida, pour compléter un maillage géographique étendu et améliorer les différentes synergies et interactions avec le reste du réseau Retail mais aussi la direction des grandes entreprises.

2-Société Générale Algérie en quelques chiffres :

Dans ce qui suit, on essaiera de présenter quelques données chiffrées concernant l'évolution de SGA en termes de nombre d'agences, de nombre de clients, d'effectif...

2.1-Principaux indicateurs de l'activité :

Tableau n°11 : le groupe en quelques chiffres

	2004	2006	2008	Aout 2009
Nombre d'agences	08	24	53	54
Clients	10 000	73 000	207693	237557
Nombre de Collaborateurs	416	720	1199	1321
Fonds Propres	2,3 Mds	05 Mds	13.3 Mds	15.7Mds
Total Bilan	22 Mds	41 Mds	109 Mds	120 Mds
Total H.Bilan	06 Mds	23 Mds	48Mds	69Mds
Total Engagement	08Mds	33 Mds	131Mds	158Mds
Produit Net Bancaire	02Mds	3.5 Mds	8.4Mds	07 Mds
Résultat Net	500M DZD	633 M DZD	1429MDZD	1785MDZD

Source : Société Générale Algérie

Le tableau ci-dessus reflète l'évolution de la Société Générale Algérie à travers le temps et cela depuis son commencement effectif en 2004 au mois d'aout 2009.

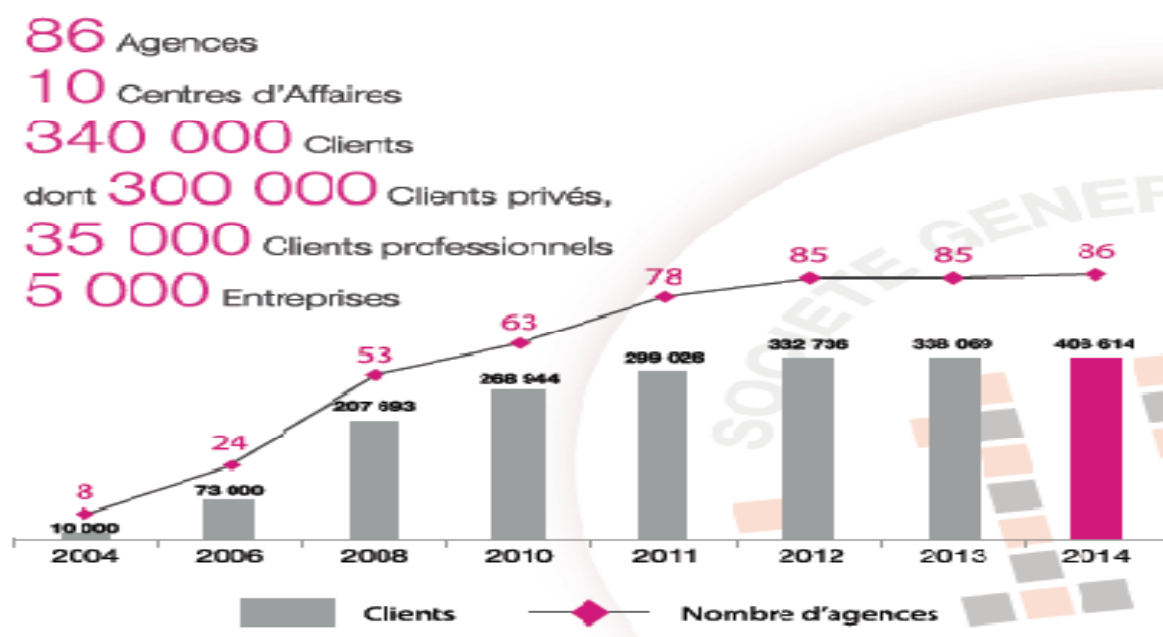
Nous constatons que le nombre d'agence ouverts par SGA s'est développé rapidement pour arrivé à ouvrir 54 agences fin aout 2009, se nombre a été réalisé suite au recrutement d'un nombre important de clientèles soit privées ou commercial voir une évolution de plus de 2275% en 2009 par rapport a 2004.

Aussi il faudra savoir que de plus que la SGA ouvre des agence il est nécessaire de renforcer le recrutement (voir les donner sur tableau ci-dessus)

S'il ya plus de clients, y aura automatiquement plus de rentes des fonds afin d'équipés ses derniers par des engagements pour un but bien précise est de rentabiliser la banque par des résultats en dégagé des PNB (produits net bancaires) plus importants pour garder la pérennité de l'affaire pour une plus langue durée possible

2.2- Un développement soutenu :

Figure n°07 :L'évolution de groupe SGA



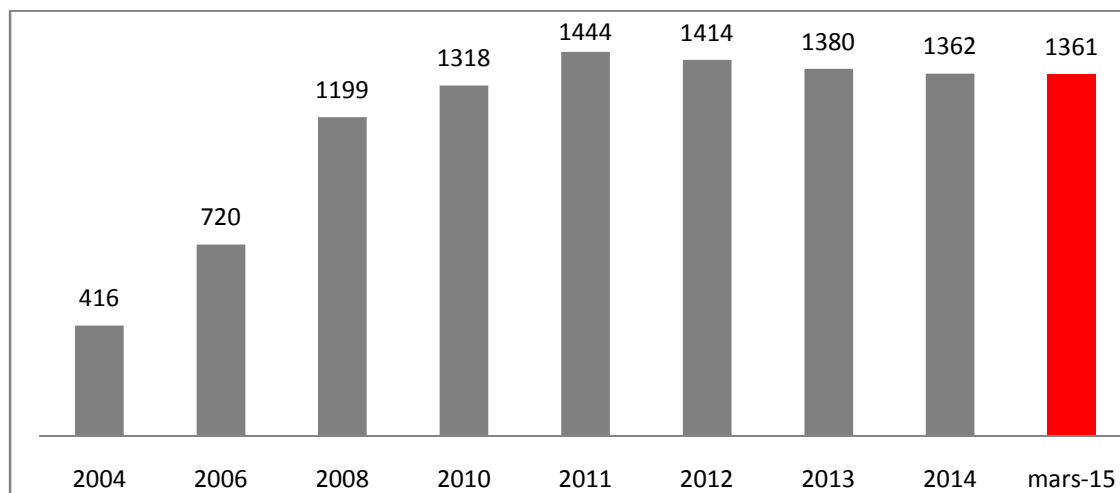
Source : Société Générale Algérie

Ce graphe informe sur l'extension du réseau SGA de 2004 à 2014. Le graphe nous donne l'évolution du groupe a compter de 2004 suite au début effectif de la SGA en Algérie voir un lancement avec 08 agences en 2004 et 10 000 clients pour atteindre en fin

2014 l'ouverture de 86 agence en recrutant 408 614 clients (privés et professionnels), des chiffres appelés à augmenter pour les années à venir.

Figure n°08 : Effectifs de SGA de 2004 à 2014

1361 collaborateurs

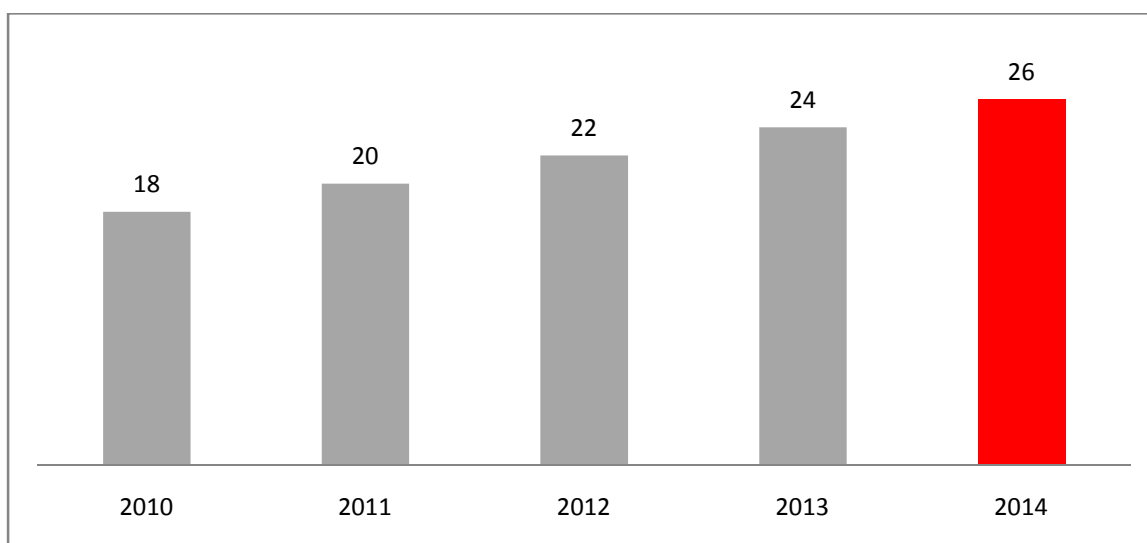


Source : Société Générale Algérie

Ce graphe montre l'évolution du nombre de personnes employées au sein de la SGA de 2004 à 2014, un chiffre passé de 416 collaborateurs en 2004 à 1362 à la fin 2014.

2.3-Des fondamentaux solides

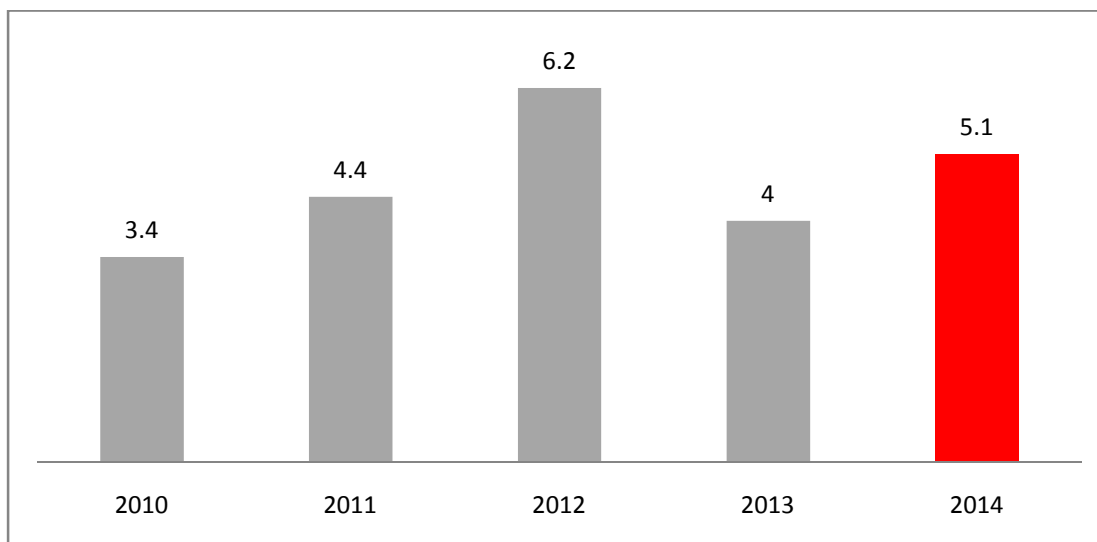
Figure n°09 : Fonds propre (Milliards DZD)



Source : Société Générale Algérie

Ce graphe renseigne sur l'évolution des fonds propres du groupe de 2010 à 2014. Ces des derniers sont passés de 18 milliards DZD en 2010 à 26 milliards DZD en fin 2014 soit une évolution de 44,44%. Un chiffre appelé a augmenter pour les années suivre.

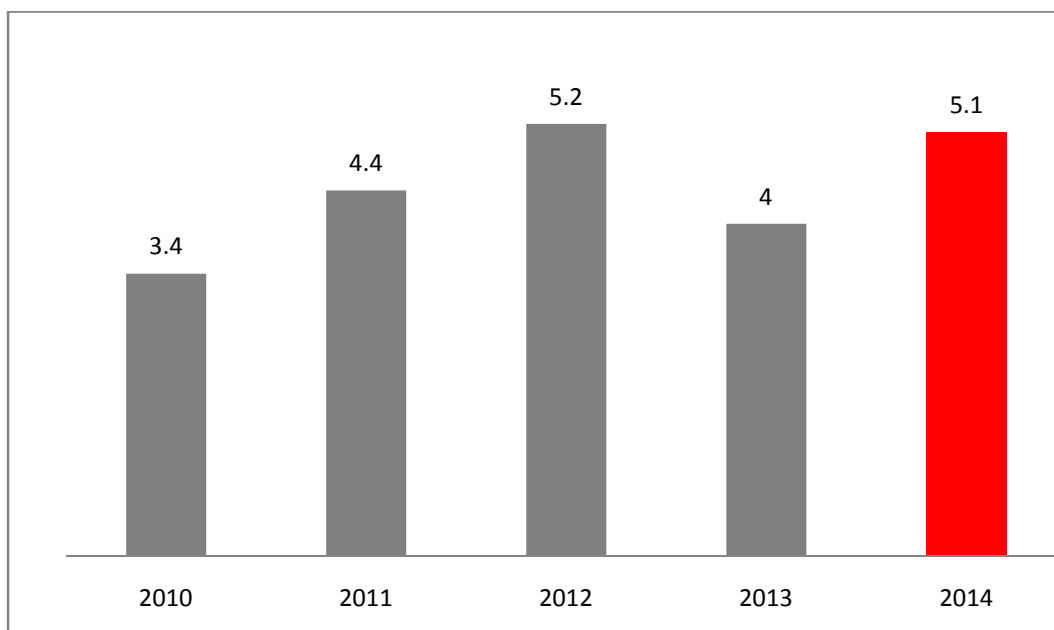
Figure n°10: Totale bilan (milliards DZD)



Source : Société Générale Algérie

Le total du bilan a connu lui aussi des évolutions de 2010 à 2014, il est passé de 3,4 milliards DZD à 5,1 Milliards DZD en fin 2014 soit une évolution de 50%.

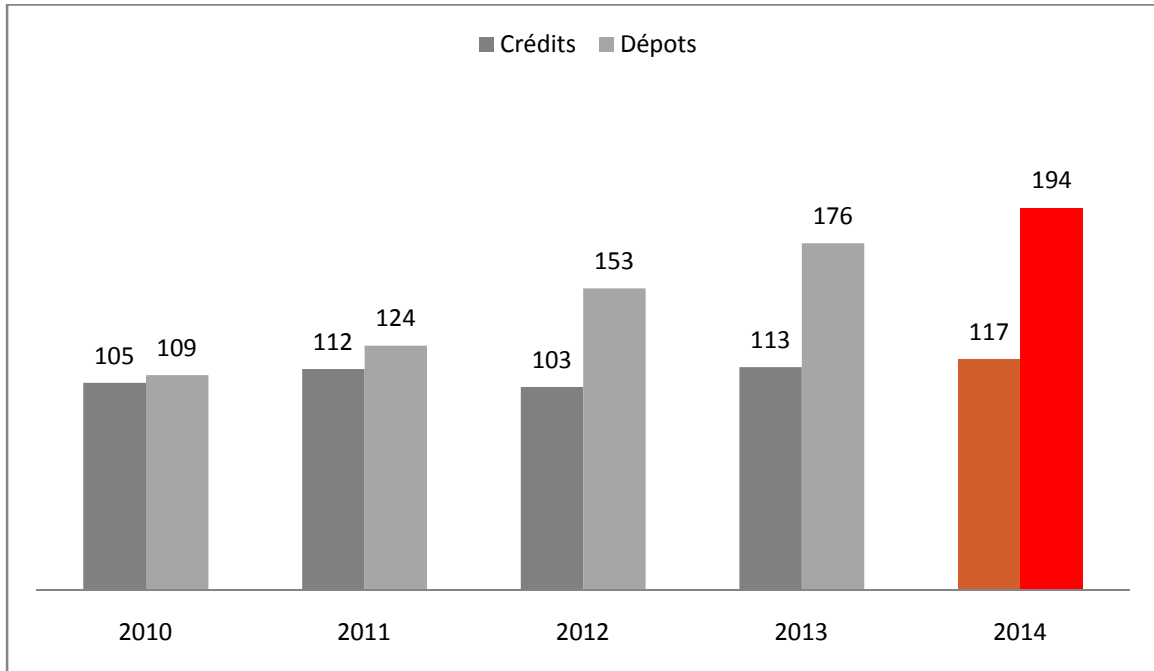
Figure n°11: Résultat Net (Milliards DZD)



Source : Société Générale Algérie

Même chose et même évolution pour le résultat net du groupe, dont l'évolution est toujours de 50% pour l'année 2014 par rapport à 2010.

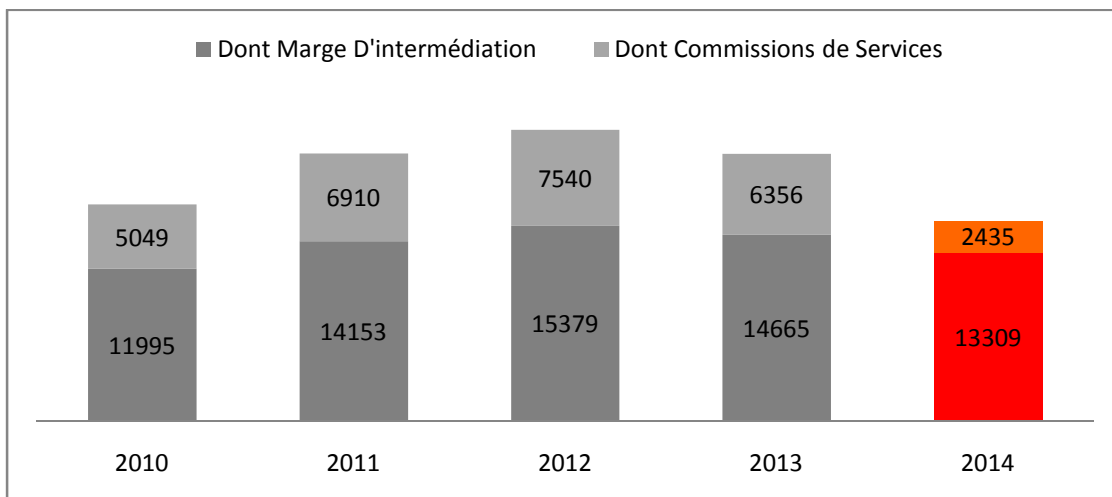
Figure n°12 : Crédits et Dépôts (Milliards DZD)



Source : Société Générale Algérie

Dans ce diagramme nous constatons qu'il est un peu flexible suite aux changements des conditions de banque au sein du groupe et suite à la concurrence qui entoure le groupe qui a poussé la SGA à diminuer ses commissions ainsi que d'autres frais divers.

Figure n°13 : PNB (Milliards DZD)



Source : Société Générale Algérie

Pour le PNB du groupe nous constatons qu'il est un peu flexible suite aux changements des conditions de la banque au sein du groupe et suite à la concurrence qui entoure notre groupe qui a poussé la SGA à diminuer ses commissions ainsi que d'autres frais divers.

Conclusion

Selon cette étude de cas qui traite un exemple d'IDE, à savoir le groupe SGA, on peut conclure que les déterminants majeurs de l'IDE de ce pays sont la qualité des institutions et les garanties accordées aux investisseurs.

Le marché algérien est jugé comme étant un marché prometteur, et porteur de richesse. Sa population, de plus en plus instruite et consciente trouve dans les banques étrangères un certain confort qu'elle n'a pas réussi à avoir par le passé dans les banques locales.

Le gouvernement algérien s'est montré accueillant aux IDE, et ça se reflète dans les différents processus qu'il a mis en place. Mais cela reste toujours insuffisant. Car l'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apportent le savoir-faire technologique et non de ceux qui lorgnent seulement sur les réserves de changes de notre pays.

Conclusion générale

Conclusion Générale

Les investissements directs étrangers jouent un rôle important dans la croissance économique des pays en développement et émergent et même dans la croissance des pays développés. Un consensus semble être dégagé tant parmi les universitaires que parmi les décideurs, sur le rôle des IDE dans l'accélération de la croissance et l'intégration dans l'économie mondiale.

En effet, ces dernières décennies les pays en voie de développement sont entrés dans une concurrence en vue d'attirer les flux d'IDE sur leurs territoires dans un but d'accumulation du capital, la diffusion technologique...etc. L'Algérie fait partie de ces pays, notamment avec ces politiques d'ajustements des finances publiques et de la libéralisation de l'économie ce que lui permet d'attirer environ 2,571 milliards de dollars des flux d'IDE en 2011.

Pour le cas algérien, le cadre de l'investissement a évolué dans le respect des orientations générales de l'économie où l'on distingue deux principales phases. Au cours de la première période qui s'étend de l'indépendance à la fin des années 1980, l'économie est administrée par l'Etat et l'investissement privé, qu'il soit national ou étranger, était faible.

L'IDE, à peine toléré, devrait s'associer avec des entreprises publiques et devrait également s'engager à assurer un transfert de savoir-faire et de technologies. Ces conditions étaient tellement sévères aux yeux des opérateurs étrangers que les flux d'IDE entrants étaient négligeables y compris dans le secteur des hydrocarbures. La deuxième étape est consacrée, au plan politique, par la mise en place pour la première fois d'une constitution-loi en 1989 ; et, au plan économique, par la loi sur la monnaie et le crédit en 1990, ainsi que le code de l'investissement de 1993.

Cette loi a reconnu formellement aux privés, la possibilité d'investir dans tous les secteurs délimités aux non-résidents. En termes de flux d'IDE entrants, la situation a connu un changement radical en 1995, soit deux années après l'entrée en vigueur du code de 1993. Les flux ont connu un niveau jamais atteint depuis la fin des années soixante-dix. Depuis cette date les flux entrants s'améliorent de plus en plus avec quelques pics jusqu'à l'obtention d'une hausse appréciable enregistrée en 2011. Néanmoins avec la chute des

cours du baril de pétrole qui a marqué ces deux dernières années, les flux d'IDE ont également connu une baisse.

D'après notre étude, les flux d'IDE en Algérie sont presque concentrés sur le secteur des hydrocarbures et que la grande partie des IDE du secteur de l'énergie sont implantés au Sud. Le reste des secteurs reçoivent des flux faibles.

Pour ce qui est de l'investissement étranger dans le domaine bancaire, il a connu l'implantation de plusieurs banques étrangères telles que : Société Générale, NATEXIS, TRUST-Banque, BNP-PARIBAS-Algérie, AGB, ... Nous avons choisi d'étayer notre étude théorique par un stage pratique au niveau de Société Générale Algérie où il nous a été donné de constater l'évolution du nombre d'agences ouvertes, le nombre de client, les niveaux de capitaux investis... et dont la hausse dénote de l'effet positif que peut exercer un tel investissement sur l'économie nationale.

La politique d'ajustement des finances publiques et de libéralisation de l'économie entreprise par les autorités politiques à la fin des années 80 a influencé positivement le flux d'IDE en Algérie. La position géostratégique du pays, la disponibilité en ressources naturelles, la taille du marché potentiel et l'intégration progressive dans l'économie mondiale représentent des atouts majeurs pour les investissements étrangers.

Toutefois, la perception que les opérateurs privés ont du climat d'investissement en Algérie demeure critique en raison du ralentissement du processus de libéralisation et de décentralisation du système économique, des problèmes d'accès au foncier économique, de la dépendance excessive au secteur énergétique, du poids de l'économie informelle, des difficultés de rapatriement des capitaux, de la bureaucratie, de l'inefficacité du système judiciaire et du retard dans les infrastructures.

Ainsi, les bonnes performances en termes d'IDE obtenues lors des dernières années seraient imputables à des causes conjoncturelles, plutôt qu'à une véritable politique de promotion de l'investissement mise en place par les autorités algériennes. Les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement.

En effet, la croissance économique demeure modeste par rapport aux dynamiques démographiques et au taux de chômage. À la lumière de ces considérations, le Gouvernement algérien devrait accélérer les réformes et s'investir beaucoup plus dans

l'amélioration du climat des affaires, en mettant en place une véritable politique de promotion des IDE, afin de bénéficier de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologie.

L'accélération des réformes ne peut se faire sans le renforcement de la coordination entre les politiques économiques sectorielles du Gouvernement ainsi qu'entre les différents acteurs de l'investissement (administrations publiques entre elles et dialogue public-privé).

Nous avons constaté au terme de notre étude que malgré les nombreux avantages qu'offre l'Algérie, les flux d'IDE en Algérie restent insuffisants. Les causes ou les obstacles qui empêchent l'IDE de progresser sont :

- Manque de la clarté et de vision globale dans la politique de l'investissement mis en place par les autorités Algériennes ;
- Réformes du secteur bancaire, comme la loi de 1990 « la loi sur la monnaie et le crédit » a constitué la base sur laquelle reposent les tendances réformatrices du secteur bancaire ; les dominances des banques étatiques.
- Un coût élevé (loi 49/51 par exemple) pour la pratique des affaires avec les multinationales.

Pour inciter les pouvoirs publics de basculer la tendance de l'économie rentière vers une économie de production, il est évident de faire appel aux IDE pour renforcer le développement économique du pays. Pour en tirer pleinement les profits des effets positifs d'IDE en Algérie, nous recommandons les mesures suivantes :

- Améliorer le climat des affaires en facilitant les procédures administratives.
- Augmenter la qualité des infrastructures de base.
- Modifier la loi 49/51 en offrant plus d'avantages aux investisseurs étrangers.
- Créer un environnement favorable au commerce extérieur.
- Renforcer la capacité des ressources humaines (développement des compétences, formation professionnelle...).
- Réduire les risques (stabilité économique, assurer la protection des étrangers...) pour attirer l'IDE.

Références bibliographiques

➤ **Ouvrages**

- 1)- Beitone A, et Cazorla A, « Dictionnaire des sciences économiques », 2 édition, 2007.
- 2)-BELATTEF. M : « économie du développement », l'office des publications universitaire, Alger, 2003.
- 3)-BERNIR.B et SIMON.Y : « Initiation à la macroéconomie », 9^{ème} édition, DUNOD, 2007.
- 4)-BLANCHARD.O et COHEN.D : « macroéconomie », 4^{ème} édition Pearson, 2007.
- 5)-BOSSERELLE.E : « les approches de la croissance et de cycle », édition Dunod, 1999.
- 6)-BOURGUINAT.H : « théorie de l'investissement direct étranger », Ed economica, 1985.
- 7)-Equipe des professeurs du département Stratégie et Politique d'Entreprise du groupe HEC Paris ; Politique générale de l'entreprise « Strategor » (2005) 4^{ième} édition ; DUNOD.
- 8)-GUELLEC.D et RALLE.P : « les nouvelles théories de la croissance », édition la découverte, Paris, 2001.
- 9)-JACQUEMOT.P : « firme Multinationale : une introduction économique », Dunod, paris, 1998.
- 10)-KRUGMAN.P et OBSTFLD.M : « Economie internationale », 2^{ème} édition Pearson, 1998.
- 11)-MELER.O et SCHIER.G : « Entreprise Multinationale : stratégie, restriction, gouvernance », Dunod, 2005.
- 12)-MILELLI.C et DELAPIERRE.M : « les firmes multinationales », Veuibert, Paris, 1995.

➤ **Rapports, revues et articles**

- 1)-AHISHAKIYE. H : « Impact des investissements directs étrangers sur la croissance économique », revue, 2011.
- 2)-ANIMA : « l'impact des IDE sur le développement économique des pays. Etat de l'art et application à la région MED », rapport, 2001.

3)-BLOMSTROM et KAKKO: « human capital and inward FDI », stockholm school of economics, revue, 2003.

4)-BOUZAR.C et TAREB.F:”le transfert d’une technologie adaptée et métrisable appuyée sur les IDE comme canal de transmission: cas d’Algérie “, université Mouloud Mammeri tizi ouazou, article, 2012.

4)-CHEBIRA .B : « IDE et développement en Algérie », REVUE, université d’Annaba, 2007.

5)- CNUCED : définition of FDI. Disponible sur le site.

6)-CNUCED : « Examen de la politique de l’investissement : Algérie ». Nations Unies, New York et Genève, 2004.

7)-CNUCED, « rapport sur l’investissement dans le monde », 2011.

8)-Définition de référence de l’OCDE des investissements directs étrangers, 4^e édition, 2008.

9)-Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2012.

10)-KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », édition 2015.

11)- Lahcène Sériak, « Les conditions juridiques et réglementaires de l’investissement national et étranger en Algérie », AGS corpus et bibliographie édition, 2005.

12)-MAINGURY.C : « impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement », Université de paris, revus, 2004.

13)-TRIELLET.S, « Normes environnementales et déterminants des investissements directs étrangers en direction des économies en développement » dans « Développement durable : enjeux, regards, perspectives », Cahier du GEMDEV, n°28 Avril 2002.

13)-PH.MERAL et O. PETIT, «Mondialisation et technologies propres. L’importance des partenaires public : privés dans le secteur automobile » dans « développement durable : enjeux, regards, perspective », 2002.

15)-OCDE, définition de référence des investissements directs étrangers, 4^e édition, 2010.

➤ **Lois et réglementation :**

1)-LF2009- loi de finances complémentaire pour 2011-LF2012-LF2013-LF2014

2)-Décret exécutif n°01-281 du 24 septembre 2001.

3)-Décret exécutif N°97-04 du 18 janvier 1997, relatif aux critères de détermination et d’encadrement des activités et des professions réglementées.

4)-Décret exécutif N°09-183 du 12/05/2009, fixant les conditions d'exercices des activités auxiliaires au transport maritime.

5)-Ordonnance N°09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finance complémentaire 2009.

6)-Ordonnance N°10-01 du 26 août 2010 portant loi de finance complémentaire 2010.

7)-Ordonnance 10-04 du 26/08/2010, complétant l'ordonnance 03-11 du 26/08/2003, relative à la monnaie et au crédit

8)-Règlement de la banque d'Algérie 2000-03 relatif aux investissements étrangers.

9)-Rencontres Algérie 2011. Les Nouvelles Règles Du Jeu Du Marché Algérien. Séminaire et forum D'affaires. Les 8 et 9 février 2011. Ubifrance 677 Boulevard St-Jacques – Paris 14^{ème}. Marc Bouteiller. Chef du service Economique Régional. Ambassade de France en Algérie. ALAIN BOUTEBEL DIRECTEUR DE LA Mission Economique – UBIFRANCE Algérie.

➤ **Mémoires et thèses :**

1)-ALAYA.M : « l'investissements directs étrangers et croissance économique : pour les pays de la rive sud de la méditerranée », thèse, Université Montesquieu-Bordeaux, 2006.

2)-FATIMA BOUALAM, « les institutions et attractivité des IDE », colloque international « Ouverture et émergence en méditerranée », Université de Montpellier I sciences économiques LASER, Rabat- Macro-17 et 18 octobre 2008.

➤ **Site web**

Www. Andi.dz

<http://www.uncted.org>

<http://www.bank-of-algeria.dz/legist9.htm>

<http://www.banquemonial.org>

Department of Industrial Policy and Promotion, Ministry of Commerce and Industry

La liste des figures

Figure n°01 : Indice trimestriel de l'IDE mondial, T1 2000-T22010 (Base 100 : moyenne trimestrielle de 2005), (En milliards de dollars).....	21
Figure n°02 : Sur le rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde (En milliards de dollars)	22.
Figure n°03 : Entrée d'IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995/2013 et projection pour 2014/2016 :(En milliards de dollars).....	23
Figure n°04 : Répartition des IDE selon leur destination entre pays développés et pays en développement	67
Figure n°05 : Nombre de projets d'IDE vers l'Algérie par pays d'origine.....	69
Figure n°06 : Montants d'IDE vers l'Algérie par pays d'origine (En milliards de €).....	70
Figure n°07 : Evolution de groupe SGA.....	88
Figure n°08 : Effectif de SGA de 2004 a 2014.....	89
Figure n°09 Fond propres (milliards DZD).....	89
Figure n°10 : Total bilan (milliards DZD).....	90
Figure n°11 : Résultat net	90
Figure n°12 : crédits et dépôts.....	91
Figure n°12 : PNB (million DZD).....	9
Schéma n°1 :L'organisation de la Société Générale Algérie.....	78
Schéma n°2 :L'organigramme de l'Agence SEGHIR(00503).....	80

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Distribution sectorielle de stock des IDE britanniques en 1914(En million de £).....	16
Tableau n°2 : Stocks des IDE américains en 1960 par zone et par secteur d'activité....	18
Tableau n°3 : Taux de croissance su PI, de la formation brut de capitale fixe, des échanges commerciaux, de l'emploi et de l'IDE, à l'échelle mondiale, 2008/2016(En pourcentage).....	26
Tableau n°4 : Flux d'IDE entrants en Algérie(En milliards de dollars.....	59
Tableau n°5 : Classement de l'Algérie par type d'indicateur de compétitivité économique.....	67
Tableau n°6 : Répartition des projets d'investissement déclarés investis étrangers par secteur d'activité.....	68
Tableau n°7 : Répartition des projets d'investissement étrangers par pays en 2012.....	72
Tableau n°8 : Synthèse des atouts, faiblesses des IDE en Algérie.....	72
Tableau n°9 : Répartition du portefeuille l'agence seghir (00503) Bejaïa.....	74-75
Tableau n°10 : Effectif.....	80
Tableau n° 11 : Fonds propre (milliards DZD).....	87

/

Annexe n°1

Actif

Unité : 000DZD

LIBELLÉ	NOTE	2014	2013	VARIATION
Caisse, banque centrale, trésor public, centre de chèques postaux	2.1	80 916 328	70 247 631	10 668 697
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	5 504 964	74 703	5 430 261
Prêts et créances sur les institutions financières	2.3	33 444 177	32 979 224	464 953
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	117 035 242	112 917 823	4 117 419
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0	0	0
Impôts courants - Actif		1 785 578	2 138 059	-352 482
Impôts différés - Actif		710 605	1 272 419	-561 814
Autres actifs	2.5	218 937	261 628	-42 691
Comptes de régularisation - Actif	2.5	1 936 084	909 028	1 027 056
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées	2.8	15 675	15 675	0
Immubles de placement		0	0	0
Immobilisations corporelles	2.7	1 529 001	1 617 253	-88 252
Immobilisations incorporelles	2.7	241 725	172 009	69 656
Ecart d'acquisition		0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		243 338 316	222 605 512	20 732 804

Annexe n°2

Passif

Unité : 000DZD

LIBELLÉ	NOTE	2014	2013	VARIATION
Banque centrale		0	0	0
Dettes envers les institutions financières	2.8	41 283	40 803	479
Dettes envers la clientèle	2.9	194 380 387	175 898 919	18 481 448
Dettes représentées par un titre	2.10	3 638 413	6 237 234	-2 600 821
Impôts courants - Passif		1 818 438	1 124 983	691 454
Impôts différés - Passif		0	57 287	-57 287
Autres passifs	2.11	1 390 367	3 878 173	-2 487 808
Comptes de régularisation - Passif	2.11	10 631 832	8 993 370	3 638 461
Provisions pour risques et charges		800 999	647 375	153 625
Subventions d'équipement autres subventions d'investissement		0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	2.12	3 303 122	4 332 778	-1 029 656
Dettes subordonnées		0	0	0
Capital		10 000 000	10 000 000	0
Primes liées au capital		0	0	0
Réserves	2.13	12 220 488	9 374 508	2 845 957
Ecart d'évaluation		0	0	0
Ecart de réévaluation		0	0	0
Report à nouveau (+/-)		0	0	0
Résultat de l'exercice (+/-)		6 137 029	4 020 080	1 116 949
TOTAL DE L'ACTIF		249 638 016	228 605 512	20 732 604

Annexe n°3

Tableau des comptes de résultat

Unité : 0000ZD

LIBELLÉ	NOTE	2014	MONTANT 2013	VARIATION
Intérêts et produits assimilés	4.1	12 016 779	9 034 090	2 982 719
Intérêts et charges assimilées	4.2	-1 142 054	-724 724	-417 331
Commissions (produits)	4.3	2 366 889	6 320 463	-3 953 564
Commissions (charges)	4.4	-57 778	-60 806	3 118
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction		0	0	0
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente		0	0	0
Produits des autres activités		174 091	180 891	-6 800
Charges des autres activités		-48 484	-84 387	35 913
Produit net bancaire		13 309 454	14 665 399	-1 355 946
Charges générales d'exploitation	4.5	-4 244 047	-6 293 475	2 049 429
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles		-441 831	-431 140	-10 691
Résultat brut d'exploitation		8 623 576	7 940 784	682 792
Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	4.6	-4 614 206	-5 278 802	664 597
Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	4.6	2 906 649	2 688 302	218 347
Résultat d'exploitation		6 915 018	5 350 284	1 565 735
Gains ou pertes nets sur autres actifs		12 366	-	12 366
Éléments extraordinaires (Produits)		0	0	0
Éléments extraordinaires (Charges)		0	0	0
Résultat avant impôt		6 928 385	5 350 284	1 578 101
Impôts sur les résultats et assimilés	4.7	-1 791 356	-1 330 203	-461 152
TOTAL DE L'ACTIF		5 137 029	4 020 080	1 116 949

Annexe n°4

Hors bilan

Unité : 000DZD

LIBELLÉ	NOTE	2014	MONTANT 2013	
ENGAGEMENTS DONNES		205 369 183	147 294 585	58 074 598
Engag. financement fav. institut. financières		0	0	0
Engag. financement fav. de la clientèle		57 113 638	54 343 042	2 770 594
Engag. garanti d'ordre institut. financ.		111 760 605	0	111 760 605
Engag. garanti d'ordre clientèle		28 198 148	88 965 888	-60 767 740
Autres engagements		8 298 793	3 985 654	4 311 139
ENGAGEMENTS RECUS		28 418 451	19 665 458	8 752 993
Engag. financement reçus institut. financières		0	0	0
Engag. garantie reç us institut. financières		26 720 239	19 043 021	7 677 217
Autres engagements reçus		1 698 213	622 437	1 075 776

Tableau de variation des capitaux

Unité : 000DZD

	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2012	10 000 000	-	-	-	12 674 509	22 674 509
Variation de juste valeur des actifs financiers disponible à la vente						
Variation des écarts de conversion						
Dividendes payés					-3 300 000	3 300 000
Opérations en capital						
Résultat net de l'exercice					4 020 080	4 020 080
Solde au 31/12/2013	10 000 000	-	-	-	13 394 589	23 394 589
Variation de juste valeur des actifs financiers disponible à la vente						
Variation des écarts de conversion						
Dividendes payés					-2 617 000	2 617 000
Opérations en capital						
Résultat net de l'exercice					5 137 029	5 137 029
Solde au 31/12/2014	10 000 000	-	-	-	15 914 619	25 914 619

Annexe n°5

1. Rapport spécial dirigeants

Messieurs les actionnaires ;

En application de l'article 101 de l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit, nous vous présentons notre rapport sur toutes facilités accordées par l'entreprise à une personne physique ou morale visées à l'article 104 de ladite ordonnance.

Au sens de l'article 104, les personnes visées sont les dirigeants, les fondateurs, les administrateurs et personnes disposant de pouvoirs de signature.

Au cours de l'exercice 2014, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions ci-dessus n'a été relevée.

Alger le 19 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Belkacem BACHOUCHI

Rafik GUERZA

Belkacem BACHOUCHI
Expert Comptable
Certifié par le Ministère
1, Boulevard M. Machrouf
ALGER



Annexe n°6

2. Rapport Spécial

Messieurs les actionnaires ;

En application des dispositions du code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions visées aux articles 670 et 672.

Votre conseil de surveillance nous a signalé l'existence des conventions reprise ci-après :

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'assistance à la mise en œuvre d'outils permettant de calculer la rentabilité d'une opération à priori et à posteriori.

Cette convention a généré une charge de 572KDZD au cours de l'exercice écoulé. Il est à noter que cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance sur l'exercice 2013 et que le contrat a été signé sur l'exercice 2014.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'assistance technique sur la Surveillance Permanente. Cette convention a généré une charge de 2 008KDZD au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur l'outil NARVAL : contrat de licence, de services, de maintenance et d'assistance. Cette convention a généré une charge de 220KDZD au cours l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur Contrat d'application « Monétique ». Cette convention a généré une charge de 3 711KDZD.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'assistance à la remontée de version de l'outil NARVAL de la 4.2 à la 4.4. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une Mission d'assistance de BDDF/

DCM/SED pour la mise en œuvre des outils d'analyse des travaux de Géomarketing. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une Mission d'assistance à l'élaboration d'un Plan Directeur des infrastructures IT. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'assistance à l'optimisation de l'organisation de la Direction Juridique. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'implémentation support for MSSCM (SYSTEM CENTER CONFIGURATION MANAGER). Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission de diagnostic de la gestion des garanties reçues par la SIGA et présentation d'un plan d'action. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission de formation à l'outil SOGECASHWEB. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'assistance au déploiement SOGECASHWEB. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'étude aux écarts fonctionnels sur le projet crédit à la consommation. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'assistance au déploiement RBO. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'assistance à la mise en place et au déploiement de la surveillance permanente. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'analyse et d'optimisation du dispositif leasing actuel (Présentation activité SGEF). Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur une mission d'assistance à la mise en la cellule risque. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur la restitution de l'enquête et présentation

Annexe n°07

3. Bilan des cinq dernières années

Résultat des cinq derniers exercices

En application des dispositions légales, nous vous communiquons ci-après les résultats financiers des cinq derniers exercices :
Les résultats nets des cinq derniers exercices clos s'élève à :

Exercice	KDZD
2009	2 591 701
2010	3 422 827
2011	4 355 723
2012	5 169 254
2013	4 020 080

Alger le 19 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Belkacem BACHOUCH

Rafik GUERZA

Belkacem BACHOUCH
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
1, Impasse M. Makhrouf
ALGER



Annexe n°8

du plan d'action de la mission « garanties reçues ». Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur la Mission Talent. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur la formation SGW. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur les Crédits à la consommation. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur la livraison à DPO des éléments nécessaires pour le commencement du projet Bale 2 – Cohérence comptable. Cette

convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur le projet PROMETHEUS : Préparation du déploiement du calculateur RBO. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur l'enrichissement du service IBE. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur la mission « VISA émettrices » (Lancement de la carte VISA par Société Générale Algérie). Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur l'implémentation du MASTER GENESYS (plateforme call center). Cette convention n'a

généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur le LOT 2 du projet Internet Banking Entreprise. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur la partie Centrale Financière du projet MELODY. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Société Générale SA : Convention portant sur un projet fiabilisation Cohérence Comptable et collecte : Clôture du projet. Cette convention n'a généré aucune charge au cours de l'exercice écoulé.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions visées aux articles ci-dessus, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé.

Il vous appartient selon les dispositions légales d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Alger le 19 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Belkacem BACHOUCH

Rafik GUERZA

Belkacem BACHOUCH
Expert Comptable
Collaborateur des comptes
1, Impasse M. Mechou
ALGER



Annexe n°9

1. Emploi

■ Effectif total

A fin 2014, Société Générale Algérie comptait **1362** salariés répartis entre structures centrales et réseau d'agences (**86** agences).

Fin 2014, l'effectif total était en évolution négative de **-1,3%** par rapport à décembre 2013.

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Effectif SGA	1362	1380	1414	1444	1 323	1 276	1 148	1 015	720

■ Répartition des effectifs par type de contrat

En 2014, **1337** salariés de la Banque bénéficiaient de contrats à durée indéterminée, soit **98,16%**

■ Répartition des effectifs par sexe :

Les femmes représentent **51,4%** de l'effectif total, contre **51,67%** en 2013.

■ Répartition des effectifs par tranche d'âge :

Age	Femmes	Hommes	TOTAL
≤ 31 ans	324	216	540
≥ 32 ans	376	446	822
TOTAL	700	662	1362

■ Les cadres supérieurs représentent **3,45%** des salariés

■ Les cadres moyens et maîtrises représentent **70,41%** des salariés.

■ Les agents d'exécution représentent **26,14%** des salariés.

Annexe n°10

1. Implantation dans les plus grandes wilayas



AGENCE GRANDES ENTREPRISES

■ **AFAK**
Résidence El Karma,
Qué de Constantine, B.P.
55, Birkhadem, Alger.
Tél. : 021 45 14 82 -
Fax : 021 45 14 76

CENTRES D'AFFAIRES

■ **BÉJAÏA**
Lot Bouail, Sidi
Ahmed, Béjaïa
Tél. : 034 20 44 80 à 86
- Fax : 034 20 47 21/ 18

■ **BLIDA**
3-8 A, Zone
Industrielle, Blida.
Tél. : 025 38 02 53 -
Fax : 025 38 02 35

■ **CHÉRAGA**
Cité Amara 10, n° 87,
Chéraga, Alger.
Tél. : 021 37 89 17 -
Fax : 021 37 89 87

■ **DAR EL BEIDA**
Lotissement Abdourî, Lot
N°24, Dar El Beida, Alger.
Tél. : 021 75 40 30 -
Fax : 021 75 40 32

■ **ROUIBA**
ZI Rouiba, Haouch Sbaat,
Côte Nord, Alger.
Tél. : 021 81 63 56/ 57
- Fax : 021 81 63 59

■ **SIDI YAHIA**
Lotissement petite
Provence, N° 45,
Hydra, Alger.
Tél. : 021 43 53 45/37/38
- Fax : 021 43 53 41

■ **TIZI OUZOU**
08, Bd. Sijil Al,
Tizi Ouzou.
Tél. : 026 20 04 20 -
Fax : 026 20 03 72

■ **CONSTANTINE**
Zone Industrielle
Palma N°58, Zone
C, Constantine.
Tél. : 031 86 64 05/ 34
Fax : 031 86 67 23

■ **ORAN**
Rond point El Marched,
Cité El Abdelkader, Oran.
Tél. : 041 53 78 53 à 57
Fax : 041 53 78 60/ 61

■ **SÉTIF**
01, Av. Saïd Boukhrissa,
Hôtel Sétifs, Sétif.
Tél. : 041 53 78 53 à
58 - Fax : 036 72 40 57

AIN TEMOUCHENT

Boulevard Med Boudiaf
N°402, route d'Oran,
Ain Temouchent.
Tél. : 043 60 78 40
Fax : 043 60 74 87

ALGER

■ **1ER MAI**
04, rue Belhadj
Ghazal, Alger.
Tél. : 021 86 39 20
Fax : 021 86 39 91

■ **AIN BÉNIAN**
18, rue El Djemla,
Ain Bénián, Alger.
Tél. : 021 31 10 39/ 43
Fax : 021 31 10 20

■ **AIN NAADJA**
Cité Djenane El Kares,
Lot N°35, Qué de
Constantine, Alger.
Tél. : 021 29 72 82
Fax : 021 29 73 30

■ **AMIROUCHE**
03, Boulevard
Amirouche, Alger.
Tél. : 021 74 75 30
Fax : 021 74 75 21

■ **BABA HASEN**
Lot du 1er Novembre
1954, N°127, Baba
Hassen, Alger.
Tél. : 021 35 20 75
Fax : 021 35 24 21

■ **BAB EL OUED**
01, rue Meriem Abdelaziz,
Bab El Oued, Alger.
Tél. : 021 62 01 54
Fax : 021 62 00 82

■ **BAB EZZOUAR**
01, rue Rezig Kadida,
Bab Ezzouar, Alger.
Tél. : 023 83 98
25/ 83 90 42
Fax : 023 83 95 24

■ **BÉNI MESSOUS**
17, rue de l'Hôpital,
Béni Messous, Alger.
Tél. : 021 83 38 40
Fax : 021 82 21 30

■ **BIRKHADEM**
108, rue des trois frères
Djilal, Birkhadem, Alger.
Tél. : 021 40 67 72
Fax : 021 56 59 94

■ **BIR MOURAD RAIS**
05, rue des frères
Boudou, Bir
Mourad Rais, Alger.
Tél. : 021 56 67 61
Fax : 021 56 57 83

■ **BORDJ EL KIFFAN**
27, rue Colonel
Amirouche, Bordj-
El Kiffan, Alger.
Tél. : 021 20 31 16
Fax : 021 20 27 84

■ **BOUZARÉAH**
rue Al Remi, Deux Piliers,
Bouzaréah, Alger.
Tél. : 021 79 39 30
Fax : 021 79 39 40

■ **CHÉRAGA KAUCHE**
Lotissement Kaouche,
Chéraga, Alger.
Tél. : 021 36 18 18/ 26
Fax : 021 36 16 00

■ **DÉLY IBRAHIM**
12, rue Ahmed Ouaked,
Dély Ibrahim, Alger.
Tél. : 021 33 65 30
Fax : 021 33 63 74

■ **DIDOUCHE MOURAD**
01bis, rue Didouche
Mourad, Alger.
Tél. : 021 63 10 47
Fax : 021 63 08 68

■ **DRARIA**
N°42 Bousjamaa Temim,
Draria, Alger.
Tél. : 021 35 32 80
Fax : 021 35 32 49

■ **EL BIAR**
148, avenue Ali khoudja,
El Biar, Alger.
Tél. : 021 92 21 40/ 64/ 56

■ **EL HARRACH**
15 rue des frères Bouzid
El Harrach - Alger.
Tél. : 021 51 45 50/ 51
Fax : 021 51 44 07

■ **HUSSEIN DEY**
06, rue Amar Bensmans,
Hussein Dey, Alger.
Tél. : 021 77 47 62
Fax : 021 77 47 67

■ **KOUBA - LES LAURIERS**
08, rue Mohamed Garidi,
Kouba, Alger.
Tél. : 021 28 36 47/ 74
Fax : 021 28 35 77

■ **KOUBA - RABIA**
28, avenue Mohamed
Rabia, Kouba, Alger.
Tél. : 021 47 06 68
Fax : 021 47 06 63

■ **LES SOURCES**
06, extension les
sources, Alger.
Tél. : 021 44 86 99
Fax : 021 44 86 29

■ **OULED FAYET**
CW 124 Lot N°4,
Ouled Fayet, Alger.
Tél. : 021 38 75 40
Fax : 021 38 62 69

■ **ROUIBA - HASSIBA**
10, rue Hassiba
Bentbouail, Rouiba, Alger.
Tél. : 023 85 40 13
Fax : 023 85 42 83

■ **RUISSEAU**
216, rue Mohamed
Belouizdad, Alger.
Tél. : 021 67 76 21
Fax : 021 67 69 60

■ **SIDI YAHIA - LA FONTAINE**
01, rue Hamdani Lahcen,
Sidi Yahia, Hydra, Alger.
Tél. : 021 60 06
82/ 87/ 88/ 89

■ **VAL D'HYDRA**
01, rue 11 Décembre
1960,
El Biar, Alger.
Tél. : 021 91 47 82
Fax : 021 91 67 84

■ **ANNABA**

■ **ANNABA - ALN**
Centre des affaires
«El Djaouhara», 09 Ave
de l'ALN-Annaba.
Tél. : 038 84 08 50
Fax : 038 44 08 80

ANNABA

■ **ANNABA - 1ER NOV.**
38, rue du 1er Novembre
1954, Annaba.
Tél. : 038 88 55 45
Fax : 038 88 55 50

■ **ANNABA - PEUPLIERS**
Cité 240 logements
«SAFSAF», n°01,
entrée Annaba.
Tél. : 038 51 84 84/
83 81/ 87 87
Fax : 038 51 83 83

■ **BATNA**
10 rue Ali Nemer, Batna.
Tél. : 033 80 47 56
Fax : 033 80 48 82

BATNA

■ **BÉJAÏA**

■ **BÉJAÏA - AKBOU NOUVELLE VILLE**
RN N°26, Faubourg de
la Gare, Akbou, Béjaïa.
Tél. : 034 35 47 80/ 81
Fax : 034 35 47 88

■ **BÉJAÏA - LIBERTÉ**
11, rue Ahmed
Boumeda, Béjaïa.
Tél. : 034 22 11 80/ 55
Fax : 034 22 11 50

■ **BÉJAÏA - Seghir**
Quartier Seghir, B1
D1, Béjaïa. Tél. :
034 12 86 10/ 11
Fax : 034 12 66 18

Annexe n°11



■ **BÉJAÏA - Sidi Ahmed**
18, lot Boual, Sidi
Ahmed, Béjaïa.
Tél. : 024 17 53 13/09
Fax : 034 17 53 12

BISKRA

■ **08, Boulevard du 1er**
Novembre 1954, Biskra.
Tél. : 033 73 44 47
Fax : 033 73 44 81

BLIDA

■ **BLIDA - Ben Boulaid**
59, Av. Mustapha
Ben Boulaid, Blida.
Tél. : 025 31 18 55
Fax : 025 31 18 64

■ **BOUFARIK**
60, Bd Ali Mekhrani,
Boufarik.
Tél. : 025 38 83 54
Fax : 025 38 83 53

BORDJ BOU ARRÉRIDJ

■ **BORDJ BOU ARRÉRIDJ**
Av. Houari Boumedienne,
Ferme Khelifalaoui,
Bordj Bou Arréridj.
Tél. : 035 74 55 99
Fax : 035 74 55 55

■ **BORDJ BOU ARRÉRIDJ**
- **El Mekrani**
18, Boulevard Houari
Boumedienne, Bordj
Bou Arréridj.
Tél. : 035 67 56 78
Fax : 035 68 10 80

BOUIRA

■ Cité 1100 logements

LSP, Bouira,
(Promotion Banouh).
Tél. : 026 93 08 41
Fax : 026 93 09 50

BOUMERDÈS

■ **Résidence Badj, Bâtiment**
02, Local N°1 et 3,
RN 24, Boumerdès.
Tél. : 024 79 42 38
Fax : 024 79 42 37

CHLEF

■ 20, rue des Martyrs, Chlef.
Tél. : 027 77 83 12
Fax : 027 79 20 54

CONSTANTINE

■ **CONSTANTINE**
- **Belle vue**
02 Bis, rue du Docteur
Gaimet, Constantine.
Tél. : 031 93 70 00
Fax : 031 93 70 80

■ **CONSTANTINE -**
SIDI MABROUK
Cité Ali Besbès, 2,
rue «G» Sidi Mabrouk,
Constantine.
Tél. : 031 63 11 11
Fax : 031 63 68 88

GHARDAÏA

■ 02, rue Amir Abolokader,
Ghardaïa.
Tél. : 029 89 09 05
Fax : 029 89 08 66

JIJEL

■ 75, rue des
Moujahidines,
Oasis, Jijel.

Tél. : 034 47 11 99
Fax : 034 47 11 33

KHENCHELA

■ 18, rue de la Palestine,
Khenchela.
Tél. : 032 72 75 61
Fax : 032 72 75 77

MASCARA

■ **Boulevard de L'ALN,**
cité Bel Air, Mascara.
Tél. : 045 81 89 23
Fax : 045 81 84 18

MÉDÉA

■ **Bd 5 Juillet 1962,** Thieriet
El Hadjer, Médéa.
Tél. : 025 59 35 41
Fax : 025 59 37 31

MOSTAGANEM

■ 11, Cour de la
culture, route d'Oran,
Mostaganem.
Tél. : 045 30 71 89/88/87
Fax : 045 30 71 93

ORAN

■ **ORAN - AIN EL TURK**
01, rue Le-De-France,
Clair Fontaine, Ain
El Turk, Oran.
Tél. : 041 44 82 25
Fax : 041 44 82 27

■ **ORAN - ARZEW**
172, Av. Tourville, Arzew,
Oran. Tél. : 041 79 30 39
Fax : 041 79 30 39

■ **ORAN - BEN M'HIDI**
15, rue Larbi Ben M'hidi,

Oran. Tél. : 041 29 29 44
Fax : 041 29 29 53

■ **ORAN - BIR EL DJIR**
Boulevard des Falaises lot
n°3, n°4, Bir El Djir, Oran,
Tél. : 041 28 64 29/31
Fax : 041 28 64 32

ORAN - GAMBETTA

03, rue Benbakour
Abdelkader, Angle Max
Merchand, Oran.
Tél. : 041 53 46 16
Fax : 041 53 14 30

ORAN - LOUBET

13 et 13 bis Av chikh Larbi
Tebessi; ex Loubet, Oran.
Tél. : 041 33 50 67
Fax : 041 33 52 95

ORAN - MARAVAL

56, rue mohamed
Bouzeboudja,
Maraival, Oran.
Tél. : 041 34 03 33
Fax : 041 34 03 38

ORAN - SOUMMAM

14, Bd de la Soummam,
Oran. Tél. : 041 29 14 57
Fax : 041 29 52 22

ORAN - UNIVERSITÉ

16, rue des Palmiers,
cité Immobile, El
Sadaka, Oran.
Tél. : 041 23 30 72
Fax : 041 23 30 62

OUARGLA

■ **OUARGLA**
Immeuble Marley, Av.
Rouabah Abderrahmane,
Ouargla.

Tél. : 029 70 87 53
Fax : 029 70 87 51

■ **HASSI MESSAOUD**
Coopérative El Wifak,
cité des 442 logements,
Hassi Messaoud.
Tél. : 029 73 17 72
Fax : 029 75 06 22

RELIZANE

■ **Cité el Inissar, Lot 170**
N° 33, Relizane.
Tél. : 046 82 94 13
Fax : 046 82 43 05

SÉTIF

■ **SÉTIF - EL EULMA**
Avenue 1er
Novembre 1954,
El Eulma, Sétif.
Tél. : 036 65 62 62
Fax : 036 65 62 89

SÉTIF - EL FOUARA

Bd 1er Novembre 1954,
rue FERHAÏTA ALI, Sétif.
Tél. : 036 93 05 80
Fax : 036 93 26 69

SÉTIF - EL HIDHAB

Coopérative 1er
Novembre 1954, rue
Bendekha Mouloud, Sétif.
Tél. : 036 52 51 87
Fax : 036 52 52 53

SIDI BEL ABBÈS

27, rue Larbi Tebessi,
Sidi Bel Abbès.
Tél. : 048 54 34 28
Fax : 048 54 68 52

SKIKDA

Cité Béni Malek, La

Rocade, Skikda.
Tél. : 038 75 48 49
Fax : 038 75 48 32

SOUK AHRAS

■ **Av. du 1er**
Novembre 1954,
villa N° 1, Souk Ahras
Tél. : 037 32 56 59/58 29
Fax : 037 32 55 61

TIPASA

■ **KOLÉA**
01, rue des Frères
Mekrani, Koléa, Tipasa.
Tél. : 024 48 59 01
Fax : 024 48 59 10

TIZI OUZOU

■ **06, Boulevard STITI AL,**
Tizi-Ouzou.
Tél. : 026 20 03 80
Fax : 026 20 03 72

AZZAZGA

Bd Ahmed Zaidat RN 12
AZAZGA, Tizi-Ouzou.
Tél. : 026 14 16 30
Fax : 026 14 16 28

TLEMCCEN

■ **TLEMCCEN - KIFFAN**
06, rue DERRAR
Abderrahmane El
Kiffane, Tlemcen.
Tél. : 043 20 88 88
Fax : 043 20 88 89

TLEMCCEN - LES Dahlias

La Résidence El Khliss,
Les Dahlias, Tlemcen.
Tél. : 043 38 30 61
Fax : 043 38 30 70

AIN TEMOUCHENT	01	BORDJ BOU ARRÉRIDJ	02	KHENCHELA	01	SÉTIF	04
ALGER	32	BOUIRA	01	MASCARA	01	SIDI BEL ABBÈS	01
ANNABA	03	BOUMERDÈS	01	MÉDÉA	01	SKIKDA	01
BATNA	01	CHLEF	01	MOSTAGANEM	01	SOUK AHRAS	01
BÉJAÏA	05	CONSTANTINE	03	ORAN	10	TIPASA	01
BISKRA	01	GHARDAÏA	01	OUARGLA	02	TIZI OUZOU	03
BLIDA	03	JIJEL	01	RELIZANE	01	TLEMCCEN	02

Annexe n°12



Société Générale Algérie fête ses quinze ans

15 ans de présence en Algérie,
15 ans d'engagement à vos côtés,
15 années de collaboration qui nous permettent chaque jour
de vous apporter des solutions adaptées à vos besoins,
15 années que nous nous rapprochons de vous;

Particuliers, professionnels, entreprises, ces 15 années
renforcent l'objectif du chemin que nous avons parcouru :
celui de **développer ensemble l'esprit d'équipe.**

Merci.

Siège social : Résidence El Kerma 16105
Gué de Constantine B.P. 55 Birkhadem
Standard : 021 45 14 00
Fax : 021 45 13 99 / 021 45 14 99

www.societegenerale.dz



Tableau des matières

Remerciement.....	I
Dédicaces.....	II
Liste des abréviations.....	III
Sommaire.....	V
Introduction générale.....	01
Chapitre I : Cadre conceptuel sur l’investissement direct étrange	
Introduction.....	04
Section 01 : Définitions et concept théoriques.....	04
1-Définition des concepts essentiels.....	04
1.1-Définition des IDE.....	04
1.1.1-Définition selon le FMI.....	04
1.1.2-Définition selon l’OCDE.....	05
1.1.3-Définition selon la CNUCED.....	05
1.1.4-Définition synthétique.....	05
1.2-Les théories explicatives des IDE.....	05
1.2.1-La théorie Mundell.....	06
1.2.2-La théorie de Hymer.....	07
1.2.3-La théorie de dunning.....	07
1.3-Les formes et les caractéristiques des IDE.....	08
1.3.1-Les forme des IDE.....	08
1.3.1-Les caractéristiques des IDE.....	11
1.4-Les déterminants de l’investissement direct étranger.....	12
1.5-Les avantages et les inconvénients des IDE.....	13
Section 02 : L’évolution des IDE dans le monde.....	14

1-Avant la première guerre mondiale.....	14
2-Entre les deux guerres.....	16
3-De la fin de la guerre mondial à 1973 : les trente glorieuses.....	17
4-Entre 1973 et 2000.....	18
5-Depuis 2000 : une évolution cyclique.....	20
Conclusion	27

Chapitre II : Les IDE et la croissance économique

Introduction.....	28
--------------------------	-----------

Section 01 : Notion et théorie de la croissance	28
--	-----------

1-Définition de la croissance économique.....	28
2-La mesure de la croissance économique.....	29
2.1-Définition de PIB.....	29
2.2- Les limites du calcule du PIB.....	30
3-Les types de la croissance économique.....	31
3.1-La croissance extensive.....	31
3.2-La croissance intensive.....	31
3.3-La croissance potentielle.....	31
3.4-La croissance équilibrée.....	31
3.5-La croissance « zéro ».....	31
3.6-La croissance exponentielle.....	32
4-Les facteurs de la croissance économique.....	32
4.1-Facteur travail.....	32
4.2-Facteur capital.....	33
4.3-Le progrès technologie.....	33
5-Les théories de la croissance économique.....	34
5.1-L' écoles classique et la croissance.....	34

5.2-La conception keynésienne.....	37
5.3-La conception néoclassique.....	40
5.4-Les théorie de la croissance endogène.....	41
Section 02 : La relation IDE et croissance économique.....	42
2-Travaux théoriques.....	42
2.1-Les IDE et les théories néoclassiques de la croissance.....	42
2.1-Les IDE et les théories de croissance endogène.....	43
2-Effet des IDE sur le développement économique.....	43
2.1-Effet des IDE sur les investissements domestiques.....	43
2.2-Effet des IDE sur le commerce extérieur.....	44
2.3-Effet des IDE sur le transfert de technologie.....	46
2.4-Effet des IDE sur développement des ressources humaines.....	47
2.5-Effet des IDE sur l'emploi.....	48
2.6-Effet des IDE sur la réduction de la pauvreté.....	48
2.7-Effet des IDE sur l'environnement.....	49
2.8-Effet des IDE sur la distribution des revenus et les conditions du travail.....	50
2.9-Effet des IDE sur la balance des paiements.....	51
Conclusion.....	52
 Chapitre III : L'investissement direct étranger en Algérie	
Introduction.....	53
Section 01 : l'encadrement des IDE en Algérie.....	53
1-Définition de l'investissement selon le code de l'investissement.....	53
2-Liberté d'investissement et partenariat Algérien.....	53
2.1-La liberté d'investir.....	54
2.2-le partenariat.....	54
2.3Le droit de préemption de l'Etat.....	56

3- Les garanties accordées aux investisseurs étrangers.....	57
3.1-L'égalité de traitement.....	57
3.2- Clause de stabilisation légale.....	57
3.3-L'arbitrage.....	58
4- Le transfert des capitaux.....	58
4.1- Le principe.....	58
4.2- La procédure de transfert.....	58
4.3- Le financement des investissements.....	59
5- Les avantages fiscaux susceptibles d'être accordés aux investisseurs.....	60
5.1- Avantages du régime général.....	60
5.2- Avantage du régime dérogatoire.....	61
6- Les institutions chargées de la promotion des investissements.....	63
6.1- Le conseil national de l'investissement (CNI).....	63
6.2- L'ANDI.....	64
6.3- Le guichet unique.....	65
Section 02 : L'évolution des IDE en Algérie.....	66
1- Tendances et flux d'IDE en Algérie.....	66
1.1- La première période 1970-1980.....	66
1.2- La deuxième période 1980-1995.....	66
1.3- La troisième période 1995-2002.....	67
1.4- La période 2002 jusqu'à 2016.....	67
2- Les secteurs d'activité des IDE en Algérie.....	71
3- Les principaux pays émetteurs.....	72
4- Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie.....	73
5- Les limites à l'attractivité des IDE en Algérie.....	73
Conclusion.....	75

Chapitre IV: Société Générale Algérie : Un exemple d'IDE en Algérie

Introduction.....	76
Section 01 : Présentation du groupe SGA.....	76
1-Historique de la Société Générale Algérie.....	77
1.1- Présentation l'Agence Bejaïa seghir (00503).....	78
2- Pourquoi le groupe à décider de s'internationaliser.....	81
3- La stratégie de la banque.....	81
Section 02 : L'implantation du groupe sur le marché Algérienne.....	83
1-Les activités de la SGA.....	83
1.1-Banque mulicanale.....	83
1.2-Leasing.....	84
1.3-Activité auprès des particuliers.....	84
1.4-Marché des professionnelles.....	86
1.5-Activité auprès des entreprises.....	86
2-Société générale en quelque chiffre.....	87
2.1-Principaux indicateurs de l'activité.....	87
2.2-Un développement soutenu.....	88
2.3-Les fondamentaux solides.....	89
Conclusion	92
Conclusion générale.....	93
Références bibliographiques.....	VI
Liste des figures.....	VII
Liste des tableaux.....	VIII
Annexe	IX

Résume

L'objet de notre travail c'est d'étudier l'effet des IDE sur le développement économique et la croissance d'un pays en voie de développement tel que l'Algérie. Depuis la transition de l'Algérie vers l'économie de marché, des réformes sont mises en œuvre pour permettre d'attirer les flux d'IDE. La nouvelle stratégie industrielle confirme cette volonté de faire des IDE un vecteur de la politique de développement industriel.

L'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apporte le savoir-faire technologique et non de ceux qui lorgne seulement sur les réserves de changes de notre pays. Alors pour séduire des investisseurs, surtout à s'installer ici, il faut avoir des productions hors hydrocarbures, avoir un PIB élevé, et une économie de marché c'est le développement, et la modernisation de tous les secteurs, au niveau des technologies modernes, qu'il faut assurer, pour pouvoir réussir.

Summary

The purpose of our work is to study the effect of FDI on economic development and the growth of a developing country such as Algeria. Since the transition from Algeria to the market economy, reforms are implemented to help attract FDI. The new industrial strategy confirms this desire to make FDI a vector of the industrial development policy.

Algeria has more than ever need FDI, but of those who do bring technological knowledge not only those eyeing the foreign exchange reserves of the country. So to attract investors, especially to settle here, you have to have productions excluding hydrocarbons, have a high GDP, and a market economy is the development and modernization of all sectors in terms of modern technology that we must ensure, in order to.

ملخص

الغرض من عملنا هو دراسة تأثير الاستثمار الأجنبي المباشر على التنمية الاقتصادية ونمو البلدان النامية مثل الجزائر منذ استقلال الجزائر إلى اقتصاد السوق، يتم تنفيذ الإصلاحات للمساعدة في جذب الاستثمار الأجنبي المباشر المتجه إلى سياسة التنمية الصناعية.

الجزائر لديها أكثر من حاجة الاستثمار الأجنبي المباشر من أي وقت مضى، ولكن أولئك الذين لا يجلب المعرفة التكنولوجية وليس فقط تلك التي تطلع احتياطات النقد الأجنبي للبلاد. وذلك لجذب المستثمرين، وخاصة لتسوية هنا.

يكون لديها إنتاج بإستثناء النفط والغاز لديها ارتفاع الناتج المحلي الإجمالي واقتصاد السوق وتحديث كافة القطاعات من حيث التكنولوجيا الحديثة أنها يجب أن تضمن لها من أجل تحقيق النجاح.